DOCUMENT RESUME

ED 188 457 FL 011 327

AUTHOR Breton, Roland J.-L.
TITLE Geographie du francais et de la francite en Louisiane (The Geography of the French Language and Character in Louisiana).
INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Bilingualism.
PUB DATE 79
NOTE 110p.; Some maps marginally legible.
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC05 Plus Postage.
DESCRIPTORS Census Figures; Creoles; Cultural Background; Cultural Context; Dialects; Ethnic Distribution; Ethnic Groups; Ethnicity; Ethnic Origins; Ethnic Studies; *Ethnography; *French; Human Geography; *Language Usage; *Language Variation; Minority Groups; Population Distribution; *Sociocultural Patterns; Sociolinguistics
IDENTIFIERS *Acadians; Franco Americans; *Louisiana

ABSTRACT

This study, based on the 1970 U. S. census, concerns Francophones and French influences that are evident, particularly in Louisiana. Four aspects of the question are treated: (1) linguistic minorities in the U. S., especially those of Hispanic and German origin; (2) the history of Franco-Americans; (3) the present state of French in Louisana; and (4) the typically French character of Louisiana. Historically, French Americans fall into three groups, namely, the descendents of the Acadians who settled in Louisiana, 19th century immigrants who settled all over the U. S., and the Quebecois who migrated to New England. The discussion of the French in Louisiana covers the three periods in Louisiana history, the three geo-cultural regions of the state, and a demographic study. With regard to the French language, the study treats the varieties of French spoken today, French usage, geographic distribution and language, and the character of Acadiana, or French Louisiana. The final section of the study deals with the universally-recognized French character of the region, a character that goes beyond language usage. Particular attention is given to French national characteristics, typically French geographic traits and markedly French religious, linguistic, cultural and political influences. Numerous maps and tables are appended. (AMH)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED188457

Roland J.-L. Breton

Géographie du français et de la francité en Louisiane

Publication B-84

U S DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

ICRB

Alain Bruneau
Acting Director

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

1979
Centre international de recherche sur le bilinguisme
International Center for Research on Bilingualism
Québec

FL 011327

Le Centre international de recherche sur le bilinguisme est un organisme de recherche universitaire qui reçoit des subventions de soutien du ministère de l'Education du Québec et du Secrétariat d'Etat du Canada.

The International Center for Research on Bilingualism is an institution of university research which receives supporting grants from the Ministry of Education (Quebec) and from the department of the Secretariat of State (Ottawa).

© 1979 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal (Québec): 2ième trimestre 1979

Table des matières

I- LES MINORITES LINGUISTIQUES AUX ETATS-UNIS 1

1) Le recensement de 1970 2
2) La percée des Hispano-américains 3
3) Les minorités linguistiques américaines en 1970 4
4) Les principales implantations territoriales 7
   a) Les Hispano-américains 8
   b) Les Germano-américains 8
   c) Les autres groupes ethno-linguistiques 10

II- LES FRANCO-AMERICAINS 12

1) La Diaspora francophone 12
2) Les Québecois de Nouvelle-Angleterre 12
3) La Louisiane française ou Acadiana 14
   a) Les trois Louisianes historiques 14
   b) Les trois régions géo-culturelles de la Louisiane 16
   c) Le peuplement de l'Acadiana 16
4) L'étonnante vitalité des ethnies française d'Amérique 21

III- L'EXTENSION PRESENTE DU FRANCAIS EN LOUISIANE 22

1) Les trois parlers français de Louisiane 22
2) L'usage du français en Louisiane 23
3) La répartition géographique du français en Louisiane 27
   a) Le coeur du domaine: 1- *Le Bayou Lafourche* 27
      2- *Le Bayou Tèche* 28
      3- *Les prairies du sud-ouest* 29
      4- *La paroisse d'Avoyelles* 30
   b) Les marges: 1- *Ste-Marie Terrebonne* 30

2- *Le cours du Bas-Mississipi* 30
3- *L'agglomération de la Nouvelle-Orléans* 32
c) Les îlots francophones hors de l'Acadiana 33
d) Les îlots francophones hors de la Louisiane 34
4) L'Acadiana et les Franco-louisianais 35

IV- LA FRANCITE DE LA LOUISIANE 38

1) Le caractère national 38
2) Traits de paysage 39
a) Le cadastre 39
b) L'habitat 40
c) Type d'agriculture 40
d) La toponymie et le paysage scriptural 41
3) Caractères des populations 42
a) La nationalité 42
b) L'origine 43
c) La race 43
d) Les patronymes 46
e) La langue maternelle 49
f) La religion 51
g) Les moeurs et le folklore 53
h) Comportement politique 55
i) Le tempérament ethnique 59
j) La conscience collective 60

CONCLUSION 62

BIBLIOGRAPHIE 66

Illustrations

1. Carte: Etats-Unis, principales implantations territoriales de minorités linguistiques 69
2. Carte: Les Franco-américains 70
3. Carte: La Louisiane historique 71
4. Carte: La Louisiane, principales divisions 72
5. Carte a): Acadiana, milieu naturel, (1ère partie gauche) 73
5. Carte b): Acadiana, milieu naturel, (2ème partie droite) 74
6. Carte: Sud de la Louisiane, expansion du peuplement francophone (XVIII-XIXe) 75
7. Carte: Acadiana, expansion de l'anglophonie (XIX-XXe) 76
8. Carte a): Louisiane, population en 1785 77
8. Carte b): Louisiane, francophones en 1970 77
9. Graphique: Croissance comparée de populations d'Amérique 78
10. Carte: Sud de la Louisiane, % francophones par Ward en 1970 79
11. Carte: Louisiane du Sud, majorités linguistiques, 1970 80
12. Carte: Acadiana, réseau urbain 81
13. Carte: Bayous Lafourche & Terrebonne 82
14. Carte: Le Bayou Tèche 83
15. Carte: Les Prairies du sud-ouest 84
16. Carte: Les Avoyelles 85
17. Carte: Le Bas-Mississipi 86
18. Carte: L'aire nouvelle-orléanaise 87
19. Carte: Paroisses de Louisiane et comtés des Etats voisins, taux de francophones en 1970 88
20. Carte: Acadiana, taux de francophones par région en 1970 89
21. Carte: L'arpentage français du XVIIIe au milieu des "Townships" américains du XIXe, l'îlot de Natchitoches sur la rivière Cane 90
22. Carte: Les limites de la Louisiane française 91
23. Carte: La Louisiane française en 1970 92
24-25. Cartes: Acadiana, quelques limites culturelles 93

Tableaux

I. Etats-Unis, langues maternelles, 1970 5
II. Agglomération nouvelle-orléanaise, francophones 32
III. Francophonie par paroisse, 1970 36
IV. Francophonie par région, 1970 37
V. Les principaux noms de famille 48

La publicité organisée autour du Bicentenaire des Etats-Unis a eu pour conséquence indirecte d'attirer l'attention des Français sur leur propre contribution à l'édification de la nation américaine, et, ainsi, de remettre la Louisiane à la mode: voyages d'hommes politiques, d'artistes, de couturiers, de journalistes, ont suscité une floraison d'articles, de reportages, voire de chansons et de romans qui ont rappelé aux Français que leurs cousins d'outre-atlantique vivaient toujours. Quant aux Français de Louisiane*, ils n'avaient pas attendu 1976 pour se souvenir, puisque, dès 1965, ils avaient célébré leur propre Bicentenaire, celui du "Grand Dérangement". Célébration qui fut le signal d'un retour aux sources qui n'a pas fini de se faire sentir.

Mais dans ce concert, il est étonnant de ne trouver, en fin de compte, que très peu d'études attentives du phénomène français en Amérique, pas plus chez les observateurs de passage que chez les intéressés eux-mêmes. Malgré toute la littérature sur la diversité américaine — "A nation of nations" fut l'un des thèmes du Bicentenaire — il n'y a en fait que peu de travaux sur les différents processus d'acculturation qui s'opèrent toujours dans le creuset (*melting pot*) tant exalté. L'extension et la profondeur de l'implantation géographique des minorités aux Etats-Unis ne préoccupe guère les chercheurs, longtemps freinés par l'idéologie implicite de l'américanisation progressive, bénéfique, nécessaire et inéluctable (cf. H. Kloss). Maintenant la tendance se renverse et l'on peut aller, "au-delà du melting pot" (Glazer et Moynihan), constater la valeur des faits ethniques indissolvables ("the unmeltable ethnics"). Le maintien d'une certaine diversité américaine est même officiellement vanté comme permettant de faciliter les liens avec le monde extérieur. C'est du moins ce que l'on reconnaît maintenant en Louisiane, porte des Etats-Unis sur la francophonie, où une bourse Fulbright-Hays m'a permis de tenter, sur le terrain, pendant les deux mois de l'été 1976, un premier essai d'approche géographique de la francophonie Louisianaise.

I- LES MINORITES LINGUISTIQUES AUX ETATS-UNIS

Les chiffres de l'origine géographique des immigrants constituent bien en Amérique l'une des données démographiques les plus utilisées et commentées depuis deux siècles. Mais ceux de l'usage des langues, c'est-à-dire d'un indice permettant de mesurer une permanence ethno-culturelle essentielle, manquent curieusement d'exhaustivité, de régularité et d'homogénéité,, et même de sérieux dans la publication. Alors que les recensements décennaux américains n'ont cessé de donner des informations très détaillées, par exemple, sur la *race* des habitants, celles concernant leur langue sont très lacunaires. Peu de recensements ont comporté une question linguistique, cette question a elle-même

---

* La propriété des termes "franco-américain", "francophone américain", etc. est examinée plus loin. Notons d'emblée qu'en anglais on n'utilise que des expressions moins détournées: *French-American* ("Américain français": pour les hommes), *American French* ("Français américain": pour le parler), *French Louisiana* (Louisiane Française), et *Louisiana French* (français de Louisiane: pour les hommes et le parler).

considérablement varié dans sa forme et sa destination, et la publication des réponses fut très partielle:

En 1910 et 1920 on a demandé leur langue maternelle aux seuls Blancs d'origine étrangère (*Foreign White Stock*).

En 1940, aux Blancs nés aux Etats-Unis de parents y étant eux-mêmes nés (*Native white of native parentage*), et, séparément, aux Blancs d'origine étrangère (*Foreign White Stock*).

En 1950, à personne.

En 1960, à la population de toute race née à l'étranger (*Foreign Born Population of All Races Combined*).

Et ce n'est, finalement, qu'en 1970 que sa langue maternelle fut demandée à chaque habitant quels que soient sa race, son lieu de naissance ou son origine.

C'est-à-dire que si l'on peut disposer d'une bonne photographie de la situation linguistique en 1970, il sera toujours aléatoire de retracer avec précision l'évolution passée. D'autant plus que pour les recensements antérieurs peu de chiffres ont été publiés à l'échelle locale, et, que ceux qui auraient dû être stockés ont parfois été simplement perdus (Réponse du Recensement à une question du Professeur P.F. Dur sur la Louisiane) tant et si bien qu'il est impossible de préciser le nombre des francophones de cet Etat jusqu'en 1970.

1) Le recensement de 1970.

La situation a changé en 1970, semble-t-il parce que, au lieu de vouloir plus ou moins inconsciemment casser le thermomètre qui aurait permis plus tôt de mesurer une certaine façon de rester non-américain (*un-american*), les politiciens du Congrès, démocrates ou républicains, avaient réussi à faire pression sur l'Administration pour recenser les langues et fournir ainsi des données précises permettant de procéder à de meilleures "études de marché" des clientèles électorales. Ceci en pensant notamment aux quelques douze millions d'hispanophones américains.

La question No 17 du Recensement de 1970 fut libellée ainsi:

"Quelle langue autre que l'anglais était parlée au foyer de la personne quand elle était enfant: espagnol? français? allemand? autre (spécifier laquelle)?, aucune (anglais seulement)? "

Les chiffres correspondants ont, depuis, été publiés dans les volumes du Recensement, non seulement à l'échelon national, mais par Etat, et même par Comté (Table 119), et par Aire Métropolitaine, S.M.S.A., (Table 142). On dispose également d'une ventilation de ces chiffres de la langue maternelle au niveau des Etats pour la population née aux Etats-Unis (*native population*: Table 146), née à l'étranger (*Foreign born population*: Table 147) et par race (Table 193). A l'échelon territorial inférieur au comté — le *Ward* — les chiffres peuvent être communiqués par ordinateur à la demande et contre payement. Ce qu'il m'a été possible d'obtenir pour la Louisiane francophone grâce à l'obligeant financement du Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL).

On dispose, ainsi, pour la première fois d'un important corpus statistique permettant d'analyser la répartition spatiale, et dans une certaine mesure, sociale, des langues maternelles, c'est-à-dire du principal *indicateur* ethnique (*ethnic marker*). Du principal mais non du seul. L'existence d'une minorité hispanophone solide, massive, persistante, bruyante, et même fière d'elle-même, et capable d'une grande cohésion de vote, avait incité pour la première fois à veiller à ce que le phénomène ne soit pas minimisé. L'indication de la langue maternelle fut pour les hispanophones, supposée à priori insuffisante à elle seule et, donc, comparée à deux autres données du recensement:

- le lieu de naissance de l'individu et de ses parents;
- le patronyme (*surname*), dans les 5 états du sud-ouest seulement: Californie, Arizona, Nouveau-Mexique, Colorado, Texas.

Et, ceci étant jugé comme ne permettant pas encore une assez bonne approximation, toutes les personnes vivant dans une famille dont le chef, ou son épouse, avait déclaré l'espagnol comme sa langue maternelle, furent additionnées pour obtenir un total de personnes "de langue espagnole" (*Spanish language*) différent de celui des personnes de "langue maternelle espagnole" (Spanish Mother-tongue), cf. "1970 Census Subject Report PC/2/IC."

Au lieu des 7,826 millions d'hispanophones selon la langue maternelle on obtenait alors 9,589 millions de personnes réputées de "langue espagnole" selon celle du chef de famille. En ajoutant à ces chiffres, celui des autres individus portant un patronyme espagnol (*spanish surname*) soit 0,526 million pour les seuls cinq états du sud-ouest, on dépassait les 10,1 millions.

Ce total était lui-même comparé à celui des personnes se considérant comme d'origine ou d'ascendance espagnole (au sens large, c'est-à-dire mexicaine, porto-ricaine, cubaine, centre-, ou sud-américaine, ou d'autre origine espagnole: question 13b) soit 9,073 millions (dont 0,455 million de Noirs).

Ces cinq indicateurs cumulés (lieu de naissance, patronyme, langue maternelle déclarée, langue du chef de famille, et conscience d'origine) permettaient, selon le Recensement, d'estimer les personnes dites d'"héritage espagnol" (*Spanish Heritage*) entre 9 et 10 millions, alors que d'après la seule langue maternelle déclarée on n'en aurait dénombré que 7,8 millions.

2) La percée des hispano-américains.

L'insuffisance du seul critère linguistique pour circonscrire une minorité était ainsi démontrée grâce à l'exemple des hispano-américains qui préoccupaient tant la classe politique américaine. Notons que toutes ces précautions pour ne pas sous-évaluer l'ampleur de la minorité hispanique n'empêchaient le chiffre trouvé d'être vite dépassé. Dès 1975 les Américains d'héritage espagnol étaient estimés à 11,2 millions. Accroissement dû en partie à l'immigration illégale, touchant 6 à 8 millions d'individus, et en partie à la vitalité démographique des hispano-américains. Représentant 5% de la population des Etats-Unis, ils ont fourni 20% de l'accroissement naturel des dernières années. Si le taux de natalité des familles hispano-américaines continuait à être supérieur à ce point à celui des autres Américains on a calculé que les "Hispanos", ou "Latinos", dépasseraient aux Etats-Unis les Anglo-saxons vers 2030...

La présence très voyante et l'attitude relativement peu complexée des latino-américains ont eu une influence décisive sur la remise en cause de la philosophie du *melting-pot* et ont servi des minorités. L'opportunisme de l'Administration Johnson (1963-1969) ouvrit les premières brèches importantes dans le monolithisme culturel anglo-saxon: subventions aux écoles bilingues, aux émissions radio-télévisées hispanophones, à la traduction des documents officiels, etc. Pour la première fois une autre langue que l'anglais était non seulement admise dans l'usage privé, où la tolérance non dépourvue de mépris avait toujours régné, mais aussi encouragée par les pouvoirs publics.

La nouvelle volonté du gouvernement d'aider, au lieu d'absorber, leur culture séparée, les institutions et programmes bilingues et biculturels furent accueillis avec satisfaction par les "Latinos" dont la fierté fut flattée. Et cela fut payant pour les hommes politiques qui les avaient défendus. A un deuxième stade, affirmer son caractère particulier non seulement cessait d'être dévalorisant sur les plans psychologique et du statut social, mais devenait même économiquement rentable. "Si nous nous identifions comme Américains au lieu de Chicanos, Bruns, etc., le gouvernement n'enverrait plus de dollars" (Malloy). Ces attitudes traduisent un changement profond des motivations des uns et des autres et mènent à un dialogue entre minorités et majorités sur des bases toutes nouvelles: "Vous êtes Portoricains et vous avez de quoi être fiers. Gardez votre culture. Nous vous aiderons à la développer.

Mais nous vous donnerons aussi quelque chose d'autre", déclarait le Docteur C.E. Gross, Superintendant des Ecoles à 850 instituteurs et directeurs des écoles de la ville de New York en 1963 (cité par J.A. Fishman in "Language Loyalty", p. 376). On est arrivé à un point où l'on peut conclure que "le fait est que le melting-pot, n'a pas marché" (Glazer et Moynihan: Beyond the melting-pot 1963) et où l'on peut envisager un "type américain de subnationalités... qui structure les gens, ceux qui viennent d'arriver comme ceux qui sont là depuis des générations, en groupes différents par leur statut et leur caractère" (ibid.) Et l'on en vient à considérer comme fondamentale la permanence au sein du peuple américain de groupes ethniques dont les solidarités passent avant toutes les autres; les "primordial groups" cimentés par les "primordial feelings" et baptisés tantôt de "subnations" tantôt de "nations fantômes" (Glazer et Moynihan: Ethnicity 1975). Chacun de ces groupes ethniques est, lors des élections, l'objet des sollicitations des partis opposés; traditionnellement surtout des Démocrates, mais, depuis l'administration Nixon (1970-1974), également des Républicains (cf. K.P. Phillips), et les présidentielles de 1976 ont particulièrement illustré l'importance de cette course aux suffrages des *Ethnics*.

3) Les minorités linguistiques américaines en 1970.

En 1970, sur 203,210 millions d'habitants recensés aux Etats-Unis (199,652 millions de citoyens américains et 3,542 millions d'étrangers), 160,7 soit 79.1% avaient déclaré l'anglais comme langue maternelle et 33,185 M. (16.3%) une autre langue tandis que 9,378 M. ayant omis de déclarer leur langue maternelle, laissaient une marge d'incertitude appréciable de 4.6%.

Quand on considère que la langue maternelle a été omise presque exclusivement par des personnes nées aux Etats-Unis (9,222 M. sur 193,616 M. soit 5% environ) et très rarement par celles nées à l'étranger (96,000 sur 9,619 M. soit 1% environ) on peut présumer que ce sont principalement les personnes les plus assimilées, donc anglophones, qui n'ont pas répondu à la question de la langue maternelle. Parce que la jugeant sans importance... à moins que certains fils d'immigrés n'aient plus de réticences que les immigrés eux-mêmes à déclarer un trait rappelant leur origine non-américaine.

De toute façon quelles que soient l'origine et la cause, volontaire ou involontaire, de ces omissions, l'exemple des hispano-américains montre, selon les calculs du Recensement cités plus haut, que la marge entre locuteurs déclarés et le total réel des membres du groupe ethnique peut atteindre facilement 20%. Et, quoi qu'il en soit au juste de la marge d'incertitude et de sous-évaluation, les chiffres, tels quels, donnent une indication géographique suffisamment intéressante sur l'implantation des minorités.

Les 33 millions d'habitants ayant déclaré une langue maternelle autre que l'anglais se répartissent en groupes très inégaux, parlant des langues appartenant à toutes les parties du monde. Une cinquantaine d'ethnies comptent plus d'un millier de représentants et, parmi elles, la moitié plus de 100,000 personnes. Sept ethnies dépassent le million et regroupent d'ailleurs les 3/4 des allophones des Etats-Unis. Parmi elles trois parlent les langues qui jouissent, en fait, aux Etats-Unis d'un prestige qui leur confère un statut hors classe, immédiatement après l'anglais: ce sont les seules dont les volumes du Recensement pour chaque état donnent toujours les chiffres complets, par comté: *français, allemand, espagnol* (ordre alphabétique anglais). Fort curieusement ce ne sont pas les trois premières par ordre d'importance numérique, puisque le français, qui en est, est moins parlé aux Etats-Unis que l'Italien, qui n'en est pas. Cela tient à ce que ces trois langues européennes sont présentes sur le sol américain depuis aussi longtemps — et pour certains états, depuis plus longtemps — que l'anglais lui-même. Cette antériorité de certaines langues dans la population américaine est d'ailleurs un facteur non négligeable de leur maintien en usage (cf. H. Kloss "German American...")

TABLEAU I:
Etats-Unis 1970: Langues maternelles

Rang	Langue	Locuteurs (en milliers)	%
	Population totale	203,210	100.0
	langue non-déclarée	9,318	4.6
1	anglais	160,717	79.1
	autres langues	33,185	16.3
2	espagnol	7,823	3.9
3	allemand	6,093	3.0
4	italien	4,144	2.0
5	français	2,590	1.3
6	polonais	2,438	1.2
7	yiddish	1,594	0.8
8	suédois	626	
9	norvégien	613	
10	slovaque	510	
11	grec	459	
12	tchèque	453	
13	hongrois	447	
14	néerlandais (y.c. flamand)	413	
15	(+) japonais	409	
16	portugais	365	
17	(+) chinois	345	
18	russe	335	
19	lituanien	293	
20	ukrainien	249	
"	serbo-croate	249	
22	(+) tagalog (philippin)	218	
23	finnois	214	
24	(+) arabe	195	
25	danois	194	
26	(+) hébreu	106	
27	(+) arménien	100	
28	NAVAHO	92	
29	gallois et gaëlique	88	
30	slovène	82	
31	roumain	57	
32	(+) coréen	54	
33	(+) indo-aryen	49	
34	(+) turc	39	
35	breton	33	
36	(+) iranien	24	
37	(+) polynésien	21	
38	ALGONKIN (OJIBWA)	20	
"	letton	20	

Rang	Langue	Locuteurs (en milliers)	%
"	SIOU	20	
41	ATHAPASCAN (n.c. navaho)	18	
"	IROQUOIS (et CHEROKEE)	18	
43	albanais	17	
"	MUSKOGEEN	17	
45	(+) négro-africain	14	
"	SHOSHONEEN	14	
47	PIMA	11	
48	(+) indonésien et malais	10	
49	(+) dravidien	9	
50	basque	8	
51	ZUNI	5	
52	KERES	3	
"	TANOAN	3	
54	(+) birman	2	
"	(+) romani (tsigane)	2	
"	YUMA	2	
57	SAHAPTIN (néz-pèrcé)	1	
"	SALISH	1	

N.B.: (+) = langue asiatique ou africaine
LANGUE AMERINDIENNE

Les trois autres langues des ethnies dépassant le million, mais arrivées en Amérique avec les vagues d'immigrants postérieures à l'Indépendance l'*italien*, le *polonais* et le *yiddish* — jouent néanmoins un rôle important dans la vie culturelle américaine ne serait-ce que par leur diffusion assez étendue dans tout le territoire. Mais les langues suivantes, dont peu avoisinent le demi-million (cf. Tableau No I), ont déjà une bien moindre influence, tenant à leur localisation en groupes plus isolés géographiquement.

Ce sont surtout les langues des nationalités ayant fui, aux XIXe, les tribulations de l'industrialisation de l'Europe septentrionale (*suédois*, *norvégien*, *néerlandais*, *danois*, "celtique": *gallois* et *gaëlique*), orientale (*slovaque*, *tchèque*, *hongrois*, *russe*, *lituanien*, *ukrainien*, *serbo-croate*, *finnois*, *slovène*, *roumain*, *letton*) ou méridionale (*grec*, *portugais*, *turc*, *albanais*). Les nationalités orientales, plus tard venues, sont relativement moins nombreuses, qu'elles soient originaires d'Extrême-Orient (*japonais*, *chinois*, *coréen*), des possessions américaines du Pacifique (*philippin* et *polynésien*), du Moyen-Orient (*arabe*, *hébreu*, *arménien*, *iranien*) ou, plus récemment encore, de l'Asie du Sud (*hindi*, *malais*, "*dravidien*", *thai*, auxquels les évènements de 1975 ont ajouté le *vietnamien* et le *khmer*) et, maintenant, d'Afrique (*souahili* etc.). Au milieu de toutes ces langues venues du reste du monde, les rares langues amérindiennes survivantes ne constituent plus qu'un faible ensemble de 269,000 locuteurs, soit un tiers des 764,000 Indiens américains, dont plus de la moitié déclare l'anglais comme langue maternelle, mais dont 25,000 ont déclaré l'espagnol et 8,400 le français (2,900 en Louisiane et 5,500 ailleurs...) Parmi les Indiens, les Navahos sont à la fois les plus nombreux (97,000) et les moins déculturés puisque presque tous sont restés fidèles à leur langue (92,000). Ailleurs les langues amérindiennes ont beaucoup décliné:

- les parlers *athapascans* autres que le navaho n'ont que 17,000 locuteurs, moins que les seuls Apaches (23,000);
- les parlers *sioux*: 20,000, pour 48,000 Dakotas-Assiniboines;

- les parlers *algonkins*: 18,000 pour 42,000 Chippewas (Cjibwa), 10,000 Pieds-Noirs (Black Foot), 7,000 Cheyennes, etc.
- l'*iroquois*: 18,000 pour 21,000 survivants des "Cinq-Nations", et 66,000 Cherokees;
- le *muskogéen*: 17,000 pour 24,000 Choctaw, 17,000 Creeks;
- du côté de la famille uto-aztèque se conservent inégalement les parlers *shoshonéens* (14,000), chez les 14,000 Shoshones, les 11,000 Pimas, et les 7,200 Hopis;
- et parmi les 31,000 "Pueblos", 11,000 restent fidèles à leurs trois langues: *tanoan*, *zuni* et *kérès*.

4) Les principales implantations territoriales.

Les Indiens, par le système des Réserves où vivent encore 28% d'entre eux (avec 58% des locuteurs de parlers amérindiens) sont les seules minorités ethniques disposant de bases territoriales institutionnelles où leurs droits sont plus étendus que ceux des autres Américains, mais où leurs langues n'ont jamais joui d'un statut particulier. Toutes les autres communautés ethno-linguistiques sont dispersées au gré de l'arrivée et de la pénétration de leurs membres sur le territoire américain: d'abord dans les grands ports et principales agglomérations industrielles, puis dans les campagnes qui, souvent, semblaient le plus leur rappeler leur milieu bioclimatique d'origine: Allemands du Midde West, Slaves des Grandes Plaines, Scandinaves et Finnois des forêts des Grands Lacs, etc.

La liberté de se fixer où bon leur semblait permettait aux immigrants de se regrouper par villages entiers de même origine et de constituer des implantations assez compactes où la minorité devenait localement une majorité. Cependant la mosaïque ainsi produite s'est partout graduellement estompée, grâce à l'américanisation, c'est-à-dire l'anglicisation croissante des descendants d'immigrants pour lesquels la langue devenait le principal caractère ethnique à abandonner sur la voie de l'acculturation. Les autres traits particuliers — confession religieuse, folklore, habitudes alimentaires, patronymes, sentiment collectif d'appartenance, etc. — perdurent, par contre, beaucoup mieux dans la société pluraliste américaine.

Mais quand la langue se maintient, les autres caractères ethniques restent à fortiori vivaces. La langue est certainement l'indicateur ethnique le plus précieux parce que le dernier menacé et le plus synthétique: c'est l'indice le plus révélateur de l'ethnicité de l'individu, du groupe, de la population, du territoire, car c'est elle qui véhicule les traditions, le particularisme, l'esprit de l'ethnie. Etant donnée son érosion plus rapide dans les pays où la culture nationale est fondamentalement monolithique, la langue minoritaire témoigne par son maintien d'une survivance de l'appartenance au groupe ethnique bien plus étendue que le simple nombre des locuteurs ne le laisserait supposer. Ce qui signifie que lorsqu'on observe dans une solide minorité implantée de longue date un certain pourcentage de langue maternelle ethnique, on peut en déduire que, du fait de la plus grande vitesse de l'assimilation linguistique, le pourcentage des habitants qui se sentent et sont réellement de l'ethnie minoritaire est toujours nettement plus élevé. On a vu pour les hispano-américains que, par recoupement d'autres indices, leur nombre réel devait être estimé comme d'environ 10 à 20% supérieur à celui des hispanophones déclarés.

Et, ainsi, pour cartographier les implantations ethno-linguistiques (Fig. 1) aux Etats-Unis, le seuil retenu de 40% pour la principale minorité révèle en fait une présence locale majoritaire du groupe ethnique. On peut penser que parallèlement l'autre seuil retenu, de 10%, témoigne d'une présence bien supérieure à un individu sur dix. En s'en tenant aux trois groupes historiquement les plus importants — hispanophones, francophones et germanophones — et à leurs régions d'implantation la plus massive, on voit que le territoire américain comporte encore une série d'îlots linguistiques assez compacts, qu'il convient de

passer rapidement en revue pour mieux situer la singularité de l'îlot français de Louisiane:

a) *Les hispano-américains:* Ils constituent dans les Etats du sud-ouest, qui appartinrent au Mexique, une minorité très largement et profondément enracinée tant pour des raisons historiques qu'économiques. Au Nouveau-Mexique et dans le Colorado les "Hispanos" étaient là avant les "Anglos". Ils représentent au Nouveau-Mexique 32.5%, (330,000 h.) de la population suivant la langue maternelle déclarée et 37.4% (380,000 h.) suivant la langue parentale. Dans cet état, le bastion des hispanophones est, au nord, la haute vallée du Rio Grande et les chaines voisines, Sangro de Cristo et San Juan; ils représentent les trois quarts de la population dans la plupart des comtés ruraux, 55% de celui de Santa Fe et 31% de celui d'Albuquerque, la capitale.

Au Colorado ils sont 200,000 (9%), toujours majoritaires dans la vallée du Rio Grande, et 12% à Denver, la capitale.*

En Arizona, en Californie et au Texas, seule une partie des hispanophones descend d'anciens habitants implantés avant la réunion aux Etats-Unis (1845, 1848, 1853) tandis que la majorité provient des immigrants entrés plus ou moins légalement aux Etats-Unis pour trouver du travail.

En Californie, où ils sont plus de 2 millions, soit 11%, les "Chicanos" ont fourni le plus gros de la main-d'oeuvre agricole des régions fruitières. Ils représentent 10% et 20% de la population de la Vallée du San Joaquin, le tiers de celle de San Benito et 42% du comté de l'Imperial Valley.

En Arizona, ils sont un quart de million et 15% des habitants, surtout dans le sud où leur proportion dépasse 20%.

Au Texas ils étaient officiellement entre 1.8 million (16%) suivant la langue déclarée et 2 millions, suivant la langue parentale. Ils sont plus de la moitié de la population dans la région d'El Paso; encore entre un tiers et un quart de celle des hautes plaines de l'Ouest, vers Lubbock; plus des trois quarts de celle de la basse vallée du Rio Grande, de Del Rio à Brownsville; un quart de celle du Texas central entre San Antonio et Austin et encore un tiers de celle de la plaine littorale autour de Corpus Christi.

Hors de ces états qui firent partie de l'Empire espagnol, les hispano-américains se rencontrent en masse en Floride où 275,000 Cubains représentent 22% de la population de Miami. Et à New York, les Portoricains constituent l'essentiel des hispanophones qui au nombre de 1,200,000, sont maintenant la plus forte minorité linguistique de l'agglomération: 10.6% contre 8.3% à l'italien, 5.7% à l'allemand, etc.

Au total sur les 9 millions d'habitants d'origine hispanique, 4.5 millions seraient d'origine mexicaine, 1.5 million portoricaine et un demi million cubaine. L'ensemble est de plus en plus désigné par le vocable général de *Latinos*, et la société de consommation ne les a pas longtemps négligés. En 1977 paraît "Nuestro", "magazine en anglais pour les Latinos" annonçant "l'ère latino" et proclamant *latino es bueno* (comme d'autres avaient lancé "black is beautiful") à l'intention de 12 millions de personnes représentant 30 milliards de dollars de revenu, sans compter 8 millions, peut-être, d'illégaux. Evaluations, certes, d'un marché, mais aussi revalorisation de la *Raza* des "Latinos" face aux Yankees, des "Hispanos", face aux "Anglos", des "Chicanos" face aux "Gringos", des "Pochos" face aux "Gabachos".

b) *Les germano-américains:* Les six millions de germanophones constituent le deuxième groupe minoritaire. Ce qui n'est pas étonnant si l'on considère que l'Allemagne de 1820 à 1969 est le pays qui fourni aux Etats-Unis le plus d'immigrants: près de 7 millions

* Ces "Hispanos" ont été particulièrement bien mis en scène dans le film de Biberman, "le sel de la terre" (1950).

contre 5 millions la Grande-Bretagne et autant l'Irlande Les descendants germanophones de ces immigrants sont surtout concentrés dans les états de la côte est (New York 610,000, New Jersey 269,000 et Pennsylvanie 454,000) et du Middle West (Ohio 360,000, Michigan 261,000, Indiana 154,000, Illinois 498,000, Wisconsin 513,000, Iowa 168,000 et Minnesota 316,000). Mais ils se sont depuis longtemps diffusés dans tout le reste du pays (Californie 563,000, Floride 160,000, etc.). Et, finalement leur concentration atteint rarement un pourcentage élevé.

Le fameux district des Allemands de Pennsylvanie (*Pennsylvania Dutch*) ne comporte que quatre comtés où la proportion de germanophones dépasse 10%, tout en restant inférieure à 15%: au total 122,000 personnes sur 971,000, parmi lesquels la célèbre communauté rurale des Amish, ménnonites attachés à la non-violence et refusant le machinisme, l'électrification, l'habillement moderne, etc. (cf. Hostetler). Tout en constituant un groupe socio-confessionnel très fermé ils ne constituent nulle part une population territorialement majoritaire et n'occupent plus leur district que de façon assez discontinue. Dans cette région le parler allemand survit, isolé depuis plus de deux siècles et a évolué dans un sens qui n'est pas sans analogie avec celle du bas-allemand, à travers le néerlandais, jusqu'à l'afrikaans.

Ailleurs les germano-américains, plus tardivement arrivés, ont constitué d'autres ilôts ruraux ou urbains mais qui se sont plus rapidement et profondément fondus avec leurs voisins scandinaves ou slaves dans la masse anglicisée. Néanmoins les Américains déclarant l'allemand comme leur langue maternelle constituent toujours une part appréciable des populations des plaines à l'ouest du lac Michigan. Dans l'Illinois, tout en restant la première minorité linguistique ils représentent moins de 5% de la population de l'Etat, comme de l'agglomération ou de la ville de Chicago. Mais dans le Wisconsin ils sont encore 12% de la population de l'Etat, 13% de celle de Milwaukee, et entre 10% et 25% de celle de la plupart des comtés situés entre le lac Michigan et la rivière Wisconsin: au total un comté sur trois de cet état a plus de 10% de germanophones. Dans le Minnesota ils sont 8%, et dans 33 comtés sur 87 ils sont plus de 10%. Mais nulle part dans le Middle West, pas plus qu'en Pennsylvanie, les germanophones n'approchent la majorité.

C'est plus à l'ouest, dans les Grandes Plaines que leur densité relative est la plus élevée: dans les deux Dakota, du Sud et du Nord avec respectivement 69,000 (10.4%) et 94,000 (15.2%) locuteurs, l'allemand y devance le norvégien qui en a 20,000 (3%) et 51,000 (8.3%. Mais, surtout, la minorité germanophone y est assez concentrée, de la James River au Missouri. Le tiers des comtés du Dakota du Sud et la moitié de ceux du Dakota du Nord ont plus de 10% de germanophones, et autour de Bismark dans 9 comtés ils dépassent 40%, ce qui révèle certainement une nette majorité de germano-américains, avec dans certains comtés ruraux plus de 70% de germanophones déclarés. (McIntosh, Logan).

Une autre concentration germano-américaine, moins connue, est localisée au coeur du Texas, état qui ne compte pourtant que 70,000 germanophones: c'est le Pays des collines allemandes (*German Hill Country*) entre Houston, Austin et San Antonio. Dix comtés ont plus de 10% de germanophones dont trois ont également plus de 10% d'hispanophones; par exemple, Guadalupe sur 33,000 habitants compte 8,000 hispanophones et 6,000 germanophones. Un comté — Gillespie — atteint 57 et un autre — Lee — 35% de germanophones déclarés.

Ces exemples chez les germano-américains montrent que les conditions de maintien des îlots linguistiques sont très variables. Il peut s'agir de vieilles implantations très localisées qui se résorbent lentement (Pennsylvanie), soit d'une diffusion plus récente, en nappe, d'une grande masse qui se dilue en général (Middle West) tandis que survivent les îlots moins massifs mais plus circonscrits (Dakotas, Texas central). Ce phénomène a été particulièrement étudié par H. Kloss ("German-American Language Maintenance Efforts" in: Fishman "Language Loyalty...") qui a analysé les facteurs de maintien des langues dans la société

américaine. Il distingue six facteurs jouant dans le sens de la conservation de la langue ethnique:

1- l'isolement religio-sociétal;
2- une immigration précoce antérieure ou simultanée à celle des Anglo-saxons;
3- l'existence d'îlots linguistiques (*Sprachinseln*);
4- une affiliation religieuse favorisant l'enseignement confessionnel;
5- l'expérience, préalable à l'immigration, d'efforts pour défendre la langue;
6- l'usage comme unique langue officielle dans la période pré-anglo-américaine.

Il s'y ajoute plusieurs facteurs ambivalents c'est-à-dire jouant suivant les cas pour ou contre l'assimilation: niveau d'éducation des immigrants, importance numérique du groupe, distance linguistico-culturelle par rapport aux Anglo-saxons, attitude permissive et caractères socio-culturels du groupe. Ces facteurs socio-culturels, religieux et politico-historiques sont assurément très importants et ont orienté le destin de chaque minorité. De même que la situation géographique: la "niche" écologique que chacune a pu occuper sur le sol américain et favorisant ou non son isolement, sa cohésion.

c) *Les autres groupes ethno-linguistiques:* Les Italo-américains proviennent du deuxième contingent d'immigrants européens non-anglophones puisque 5 millions d'Italiens sont passés aux Etats-Unis de 1820 à 1969. Et les 4 millions d'italophones actuels constituent le troisième groupe minoritaire. A la différence des germanophones ils ont peu colonisé l'espace rural et sont restés dans les grands centres urbains et portuaires du nord-est: Etat de New York et Nouvelle-Angleterre où ils fournissent une part importante de la main-d'oeuvre industrielle. De nos jours ils y constituent le premier groupe alloglote représentant de Boston à Baltimore plus de 10% des Américains nés aux Etats-Unis et environ 20% des immigrés. Leur bastion reste l'Etat de New York où ils sont le premier groupe minoritaire (1,277 million) soit 7%, talonné par les hispanophones, Portoricains essentiellement, qui les ont largement dépassés dans la ville: 15% contre 8%.

Dans le Middle West ils disputent aux polonophones la deuxième place derrière les germanophones. Groupe massif, mais plus tardivement venu et sans grande implantation rurale, son avenir linguistico-culturel est celui d'une population urbaine vouée au brassage social et économique porteur d'assimilation. Les "Petites Italies" et "Petites Siciles" font figure de ghettos provisoires d'où beaucoup n'aspirent qu'à s'échapper pour s'américaniser. La langue ne bénéficie pas du soutien d'une église irlando-catholique qui pousse à l'anglicisation; elle survit par l'inertie des générations anciennes et se dilue vite dans les nouvelles. En 1976 plusieurs magazines en anglais sont nés, exaltant la spécificité culturelle italo-américaine notamment sur le plan des arts, de l'alimentation, des vins...: "Identity" et "I-Am" (cette dernière expression étant un jeu de mot entre l'abréviation d'italo-américain et l'affirmation d'identité "Je suis").

Les 2.4 millions de polono-américains sont, à bien des égards, logés à la même enseigne: masse d'immigrants récents demeurés surtout dans les régions de débarquement et dont l'église irlando-catholique poursuit résolument l'assimilation linguistique. Ils ont principalement survécu comme minorité culturelle dans le Middle West où ils sont le deuxième groupe minoritaire après les germanophones dans le Michigan, le Wisconsin et l'Illinois, mais le premier à Chicago.

Le *yiddish*, encore plus citadin, résiste par la forte cohésion des communautés juives dont les institutions religieuses et culturelles utilisent consciemment le particularisme linguistique. Sur 1.6 million de locuteurs yiddish, 0.7 vivent dans l'agglomération new yorkaise où ils sont le troisième groupe minoritaire après les Portoricains et les Italo-américains. Ils occupent généralement la quatrième ou la cinquième place derrière germanophones, italophones, polonophones et hispanophones, dans tous les centres urbains, du New Jersey à Chicago; mais dans les autres grandes villes du pays la diffusion du yiddish

ne suit plus celle des communautés juives, beaucoup plus anglicisées: Los Angeles, Miami, etc.

Après les six grandes minorités linguistiques millionnaires (les Franco-américains seront examinés plus loin) les autres groupes ethno-linguistiques paraissent d'une dimension bien restreinte et sont en général beaucoup plus diffus, sans véritables bastions d'implantation. Les localisations les plus précises et les plus massives sont celles des langues scandinaves et finnoise dans les espaces ruraux à l'ouest du Michigan, et celles du tchèque, du slovaque et du hongrois entre les Lacs et l'Ohio, du grec et du portugais en Nouvelle-Angleterre, du russe, de l'ukrainien et du lituanien de New York à Chicago. Mais il ne s'agit, dans toutes ces régions, que de pourcentages très bas et de minorités entremêlées dans des mosaïques surtout urbaines, illustrant assez bien le processus du "creuset". Les groupes les plus compacts sont en fait constitués par les langues asiatiques: japonais aux Hawaï (126,000) et à Los Angeles (76,000), chinois à San Francisco (77,000) et New York (67,000), philipin aux Hawaï, etc.

Ces groupes continuent à constituer des composantes visibles du paysage culturel américain marqué par la diversité des types physiques, des appellations patronymiques, des noms de lieux, des types d'habitat rural, comme de quartiers urbains, des pratiques religieuses, des habitudes alimentaires, des troupes folkloriques, des associations culturelles, des groupes de pressions politiques, etc. Beaucoup plus d'Américains que les 33 millions ayant déclaré une langue maternelle autre que l'anglais, se sentent membres d'une ethnie particulière et, au-delà de leur "loyalisme" à l'égard des Etats-Unis, s'identifient à un groupe particulier dont l'origine vient d'un "foyer national" (*homeland*) mal connu, certes, mais auquel ils restent idéalement attachés. Et jusque parmi les anglophones faudrait-il citer les descendants des 5 millions d'Irlandais, voire ceux des Ecossais.

Dans la perspective du melting-pot ces particularismes pouvaient passer pour des singularités passagères vouées à un effacement progressif et étaient même ressenties par les individus comme un handicap personnel à surmonter pour coller au modèle envié: celui de l'Américain moyen. Avoir une langue autre que l'anglais était donc un stigmate de non-américanisme à dissimuler. Maintenant qu'il paraît vain d'espérer que tout le monde devienne un WASP — un Blanc-Anglo-Saxon-Protestant — et qu'il est admis comme inévitable que l'on puisse être Américain *et* noir ou brun, Américain *et* catholique ou juif, pourquoi ne pouvoir pas être Américain *et* autre chose qu'Anglo-saxon? A côté de la nésessité d'une langue nationale commune, pourquoi ne pas admettre aussi le maintien durable des parlers ethniques? Le Canada, pour des raisons qui lui sont propres, est allé beaucoup plus loin sur le chemin du multiculturalisme et du multilinguisme. Mais, même aux Etats-Unis, on a pris conscience qu'une certaine diversité est une richesse. Et la mentalité pratique américaine est maintenant prête à accepter de considérer comme une véritable "ressource nationale" le fait que beaucoup d'individus soient élevés dans une langue qui permettra un contact plus direct avec l'étranger. L'appartenance à un groupe ethnique minoritaire n'est plus un handicap négatif mais positif.

A l'heure où les Etats-Unis éprouvent des difficultés à assumer leur politique mondiale, il leur devient précieux d'avoir des ressortissants capables de parler avec tous les autres peuples. De même que des afro-américains peuvent paraître les mieux placés pour dialoguer avec les Africains, les membres des groupes ethniques minoritaires peuvent être utiles dans les contacts avec les nations étrangères correspondantes. Vue sous cet angle la présence de groupes francophones aux Etats-Unis est un atout pour leurs relations, non seulement avec la France, mais avec l'ensemble des pays qui sur les divers continents utilisent le français, deuxième langue internationale du monde contemporain.

II- LES FRANCO-AMERICAINS

L'existence, aux Etats-Unis, d'une, et, même de plusieurs minorités francophones solidement implantées est un fait sur lequel les Français sont toujours restés très discrets comme si le souligner pouvait gêner les Américains. Or ces derniers, ne sont nullement embarrassés pour reconnaître l'existence de ces éléments qu'ils ne désignent pas comme "francophones" (French Speaker est une expression peu usitée) mais comme "franco-américains" (French-American): terme réservé aux citoyens Américains de langue ou d'origine françaises, distinct de "Français d'Amérique" (America French) réservé aux citoyens français vivant aux Etats-Unis et "American French" employé pour la langue ou les parlers français d'Amérique.

Les Franco-américains sont donc les francophones des Etats-Unis — plus de deux millions et demi — à distinguer des Canadiens français (6,180 millions en 1971 suivant l'appartenance ethnique et 5,794 suivant la langue maternelle) incluant les Québecois (4,867 M.) les Acadiens (262,000) et les Canadiens-français de l'ouest (665,000), et des francophones des Caraïbes comprenant les Haïtiens (4.4 M.) et les autres Antillais (700,000 pour les seules îles restées françaises, plus les Créoles des Antilles britanniques); toutes communautés ethno-linguistiques qui totalisent environ 14 millions de francophones divers du Nouveau Monde.

La minorité franco-américaine est encore peu étudiée dans son histoire (Kammilly), ses droits (Kloss) ou les préjugés dont elle fait l'objet (Vallières). Pourtant c'est bien la quatrième des Etats-Unis par le nombre et l'une des trois principales par le prestige culturel. En fait les franco-américains appartiennent à trois groupes très distincts par leur provenance originelle, leur arrivée historique et leur situation géographique. Il y a parmi eux les descendants des Acadiens installés en Louisiane à la fin du XVIIIe, des immigrants ayant directement traversé l'Atlantique au XIXe pour se répandre dans tout le pays, et des Québecois fixés massivement en Nouvelle-Angleterre depuis la fin du XIXe et le début du XXe: trois groupes sensiblement égaux qu'il convient d'examiner séparément.

1) La Diaspora francophone.

Le groupe le moins individualisé est celui des descendants de francophones venus d'Europe — Français, Wallons, Romands — au total moins d'un million de personnes, courant migratoire faible comparé à ceux des Allemands (7 M.), des Italiens (5 M.), des Anglais et Ecossais (5 M.), des Irlandais (5 M.), des Scandinaves (2.5 M.) et des Européens orientaux: Slaves, Balkaniques ou Juifs (9 M.). Ils sont répartis dans tous les Etats-Unis où on les retrouve constituant avec leurs descendants des îlots très disséminés. D'abord à New York (124,000) où l'on rencontre, juxtaposés, des éléments francophones très divers comprenant aussi bien des Canadiens-français, des Indiens du Québec, célèbres monteurs des charpentes métalliques des gratte-ciel, et des Antillais comme les Haïtiens, nombreux dans le personnel de l'hôtellerie. Mais, aussi, dans les autres grands ports: Los Angeles (80,000), San Francisco (41,000), et les métropoles industrielles comme Chicago (35,000). De là ils se sont répandus dans l'intérieur, comme en Californie, où ils sont 80,000 hors des deux métropoles. Ces franco-américains-là appartiennent à tous les groupes socio-professionnels dont quelques-uns sont reconnus comme un apanage traditionnel: restaurateurs, viticulteurs, bergers, etc. Leurs institutions culturelles propres sont quasi-inexistantes et la langue ne se maintient chez eux que par habitude, mais reste étonnamment vivace eu égard à ce faible nombre dispersé sur un si grand territoire.

2) Les Québécois de Nouvelle-Angleterre.

C'est dans le nord-est des Etats-Unis que vit le groupe le plus nombreux: près d'un million de francophones dont les parents ont quitté le Québec à la fin du XIXe ou au début

du XXe (800,000 sont nés aux Etats-Unis) ou qui sont venus eux-mêmes (150,000 sont nés à l'étranger). Dans cinq des six états de Nouvelle-Angleterre ils constituent la première minorité linguistique et parfois la seule importante: Maine (141,000: 14.2%), New Hampshire (113,000: 15.3%), Vermont (42,000: 9.5%), Massachusetts (367,000: 6.5%), Rhode Island (101,000: 10.6%). Et, seulement dans le Connecticut (142,000: 4.7%) la proximité de New York les met-elle en deuxième position derrière les italophones. Sauf dans ce dernier état ils sont partout le premier groupe non-anglophone, à la fois chez les Américains de naissance et les immigrés. Ils représentent 40% des immigrés dans les trois états limitrophes du Québec: Maine, New Hampshire et Vermont.

Dans le Maine leur implantation a deux formes. L'extrême nord de l'état, la plus grande partie du comté d'Aroostook avec la vallée de la rivière St-Jean jusqu'à Fort Kent et Van Buren est intégralement francophone: le peuplement de base est constitué par des Acadiens dont les parents se sont réfugiés dans une région qu'ils croyaient canadienne, comme le Madawaska et qui n'a été attribuée aux Etats-Unis qu'en 1842. Dans le centre de l'état il s'agit, par contre, d'une immigration plus récente de Québécois établis dans la forêt (comté de Somerset: 11%) et dans les campagnes à industries dispersées de la Kennebec (19%) et du littoral sud (York 23%). Leur principaux centres sont Lewiston dans le comté d'Androscoggin, francophone à 40%, et Biddeford, dans celui d'York (23%).

Dans le New Hampshire, la proportion des Québécois est la plus élevée (36%) dans le comté forestier de Coos, à l'extrême nord, mais la plus grande masse francophone vit dans les agglomérations industrielles des comtés du centre, Belknap 15%, Strafford 17%, Merrimack 12% Sullivan 11% et du sud: Hillsborough 24%, avec le grand centre textile de Manchester.

Dans le Vermont la pénétration est essentiellement frontalière, en provenance des "Cantons de l'Est" du Québec, francisés au XIXe. Les francophones sont surtout nombreux dans les comtés limitrophes de la frontière — Orléans 24%, Franklin 18%, Grand Isle 17% — ou dans ceux de deuxième ligne: Chittenden 13%, Caledonia 12%, Washington 9%, avec la capitale, Montpellier. A l'ouest du lac Champlain une infiltration bordière identique a mordu sur le nord de l'Etat de New York: Clinton 14%, Franklin 13%.

Dans le Massachusetts les Franco-américains sont surtout nombreux dans la ceinture industrielle de l'agglomération de Boston: leurs trois principaux centres sont, au nord, Lowell, à l'est, Worcester (dont le comté est francophone à 13%) et au sud, Fall River (comté de Bristol: 13%). A Boston les francophones sont surclassés par les italophones dans l'agglomération (2.7% contre 6.8%) et surtout dans la ville (1.6% contre 6.9%) où s'ajoute encore le yiddish (2.3%).

Dans le Rhode Island c'est l'agglomération industrielle de Providence qui a attiré les francophones (12% dans l'aire métropolitaine), leur grand centre étant Woonsockett, qui en compta dans l'entre-deux-guerres, 40,000 sur 50,000 habitants.

Dans le Connecticut les Québécois sont surtout présents dans l'est — comté de Windham 21% — et dans la capitale, Hartford, qui y reste le centre de la francophonie.

Attirés par le forestage et par l'industrie textile les Québécois ont constitué, sauf à Boston, la principale masse prolétarienne immigrée de Nouvelle-Angleterre. Ils se sont regroupés en quartiers appelés familièrement les "Petits Canada", enfermés par le mépris Anglo-saxon dans une telle atmosphère de ghetto que le terme de "French School" désignant les écoles communautaires francophones avait pris une connotation nettement péjorative. Les efforts de ces communautés pour se donner leurs propres écoles comme leurs propres prêtres ou toute espèce d'institution culturelle ont été d'ailleurs systématiquement combattus par la hiérarchie catholique américaine, dominée par le clergé irlandais, ardent et actif agent d'anglicisation des francophones comme des italophones, polonophones ou germanophones. A l'opposé de ce qui se passait au Canada où le clergé catholique soutenait avec acharnement la "langue gardienne de la foi" face aux protestants Anglo-saxons,

l'épiscopat aux Etats-Unis avait opté résolument pour l'américanisation c'est-à-dire l'anglicisation. "Horrifiée par les perspectives "regressives" et centrifuges de ré-ethnisation, la hiérarchie catholique en Amérique a pu devenir (et rester) la principale force organisée de dé-ethnisation et d'anglicisation des Etats-Unis, après le système d'enseignement public" (Fishman, in "Language Loyalty...", p. 407). Les déclarations très explicites à cet égard de prélats abondent: "Un Dieu, une foi, une langue et une juridiction ecclésiastique en Amérique" telle était la formule de l'évêque, pourtant polono-ukrainien, Tierny, de Hartford; "La bannière des Américains est la bannière de Dieu et de l'humanité... Le grand triomphe de l'américanisme est de se reconnaître dans l'anglophonie... Dieu a passé la bannière aux mains de l'Amérique" telles étaient certaines formules triomphalistes de Mgr. O'Connell (citées par Fishman, in "Language Loyalty...", pp 333, 334).

Les heurts entre les francophones et le clergé irlando-américain furent fréquents et les groupes de fidèles furent à maintes reprises frappés d'interdit de 1884 à 1925: le journal "La Sentinelle" combattait l'épiscopat, donnant naissance au mouvement "Sentinelliste". Livrés par leur propre clergé à une déculturation méthodique, les Franco-américains eurent beaucoup de mal à se donner des institutions particulières comme Assumption College, crée à Worcester en 1940. La lutte pour la "Survivance" c'est-à-dire la résistance à la dé-ethnisation eut du mal à contrecarrer le courant dominant qui subordonnait toute "réussite" à l'assimilation au modèle Anglo-saxon et toute ascension sociale à l'abandon du quartier français pour "monter sur la colline". Ce n'est qu'après la première guerre mondiale qu'apparurent les Congrès de la langue française en Amérique et le Comité Permanent de la Langue française en Amérique, devenu après la seconde guerre le Conseil de la Vie française en Amérique puis le Comité de Vie franco-américaine. Une Alliance Radiophonique française a groupé, depuis 1950, 25 stations de radio, et en 1955 naissent les Clubs Richelieu. Mais les quotidiens français ont disparu: "l'Etoile" de Lowell, "l'Opinion Publique" de Worcester, "La Tribune" de Woonsockett et, dernier d'entre eux, "L'Indépendant" de Fall River, devenu hebdomadaire en 1962 et mort l'année suivante. Une certaine reprise de la conscience ethnique est pourtant à signaler dans le cadre de la reconnaissance de la diversité linguistique, ressource nationale à exploiter rationnellement. Ce sont les tentatives pédagogiques de Bowdoin College à Brunswick dans le Maine, et surtout la création en 1973 du Conseil pour le Développement du Français en Nouvelle-Angleterre, le CODOFINE, à l'image du CODOFIL de Louisiane.

3) La Louisiane française ou Acadiana.

Quand on parle de la Louisiane on peut entendre à la fois trois ensembles historiques successifs très différents. Et, si l'on s'en tient au dernier d'entre eux et seul survivant, l'Etat de Louisiane, chacun y distingue trois sub-divisions régionales nettement délimitées dont l'une est l'actuelle Louisiane française.

a) *Les trois Louisianes historiques:* La *première Louisiane* française, est la plus vaste: elle comprend tout le bassin du Mississipi jusqu'aux Grands Lacs. Prolongement du Canada français elle est découverte au XVIIe, confiée au XVIIIe à la Compagnie des Indes Occidentales de Law, puis devient Colonie de la Couronne en 1731. Mal connue, à peine prospectée elle est très peu peuplée: 8,000 colons sur 4 millions de Km^2. Cette Louisiane disparaît à l'issue du conflit franco-anglais de 1756-1763 dénommé "Guerre de 7 ans" en Europe, et "Guerre française et indienne" en Amérique. Ou, plutôt, le Traité de Paris la partage, le long du Mississipi entre deux autres empires. La partie orientale est donnée à la Grande-Bretagne, qui, recevant aussi le Canada et la Floride, possède alors tout l'est de l'Amérique du Nord. Cette partie orientale cessera alors définitivement d'être appelée Louisiane et deviendra possession des Etats-Unis en 1783 sous le nom de Territoire de

Mississipi. La partie Occidentale, qui seule garde le nom de Louisiane, est donnée à l'Espagne en application du traité secret de Fontainebleau (1762). S'y ajoute l'est du delta du Mississipi, délimité par le Bayou Manchac, la rivière Amite et le Lac Maurepas, dénommé "Ile d'Orléans" et comportant la Nouvelle-Orléans. Cette *deuxième Louisiane* historique, semée d'un peuplement français épars, passe sous administration espagnole effective en 1773 (le premier gouverneur espagnol n'en prenant possession qu'en 1769). Quand, par le Traité de Versailles (1783) l'Espagne récupère la Floride, la rive gauche du bas Mississipi avec Natchez, Mobile et Pensacola est réunie sous la même administration.

Mais cette deuxième Louisiane — bassin occidental du Mississipi et Ile d'Orléans — est restituée à la France en application du traité secret de San Ildefonso de 1800, et d'une clause secrète du traité de Madrid de 1801. Napoléon Bonaparte est embarassé par cette acquisition que les Etats-Unis regardent comme une menace majeure; au terme de négociations secrètes entre Talleyrand et Jefferson, il vend en 1803 la Louisiane pour 80 millions de Francs-or (15 millions de dollars) aux Américains qui, initialement, ne cherchaient à acquérir que l'Ile d'Orléans.

Cet achat de la Louisiane (*Louisiana Purchase*), "la plus grosse transaction immobilière de tous les temps", selon P. Mousset, fut considéré par les Américains comme l'évènement le plus important de leur histoire après la déclaration d'indépendance (Scroggs): les 2,144,520 Km^2 acquis doublaient le territoire des Etats-Unis.

Ce territoire immense, dont le payement ne sera apuré qu'après la première guerre mondiale, et dont la faible population (17,000 h.) était restée surtout française n'avait même pas eu le temps entre deux cessions de faire retour à la France: Les Louisianais n'étaient passés sous administration française que le 30 novembre 1803 pour apprendre qu'ils avaient été vendu à l'Amérique qui devait prendre possession d'eux le 20 décembre suivant. La Louisiane fut alors intégrée aux Etats-Unis sous le nom de "Territoire d'Orléans": la partie méridionale, seule, suffisamment habitée, en sera détachée pour constituer, en 1812, l'*Etat de Louisiane* qui constitue donc la troisième entité territoriale historique portant ce nom et, de loin, la plus restreinte: avec 125,675 Km^2 elle était 17 fois plus petite que la seconde et trente fois plus que la première.

L'Etat de Louisiane incorpora en fait trois éléments territoriaux distincts:

- au centre, des territoires vendus par la France c'est-à-dire la partie inférieure du bassin de rive droite du Mississipi plus l'Ile d'Orléans;
- à l'est, des terres de rive gauche du Mississipi réunies à la Floride espagnole en 1783, délimitées des Etats-Unis au nord en 1800, puis détachées de la Floride en 1810 pour former l'éphémère République de Floride Occidentale, adjointe à l'Etat de Louisiane en 1812, dont elles constitueront entre Mississipi et Pearl River les "Paroisses de Floride";
- à l'ouest du bassin versant proprement dit du Mississipi, des terres relevant du Texas et disputées entre Espagne et Etats-Unis jusqu'à la fixation de la frontière sur la Sabine River en 1819 (Traité Adams-Onis). Ces terres constituées surtout d'étendues de prairies et de marécages, alors non habitées, constitueront la Louisiane du sud-ouest, peuplée au cours du XIXe.

Cet état américain a gardé quelques particularités rappelant ses origines françaises comme le fait d'être le seul à être divisé en *paroisses*, et non en comtés, et à être régi par un code civil propre, inspiré du code civil français et non du droit coutumier Anglo-saxon. Il fut aussi, longtemps, le seul à avoir pour deuxième langue officielle le français, usage tombé en désuétude mais rétabli par sa dernière constitution.

Le terme de "Louisiane française" s'applique historiquement essentiellement à la première Louisiane démantelée en 1763, puis de façon très éphémère à la seconde, la Louisiane en fait espagnole, rétrocédée quelques semaines à la France en 1803. Quant à la troisième Louisiane, l'actuelle, l'américaine, seule une partie de son territoire est

suffisamment imprégnée d'influences françaises pour mériter la désignation qui lui est encore unanimement accordée de Louisiane française.

b) *Les trois régions géo-culturelles de la Louisiane:* L'Etat de Louisiane se divise, selon l'avis de tous les géographes, sociologues et politologues, en trois entités individualisées tant par leurs conditions naturelles que par leur passé historique et même leur population actuelle. Ce sont:

- *La Louisiane du nord* constituée surtout de collines boisées traversées en V par les vallées de la rivière Rouge à l'ouest, et du Mississipi à l'est, cette dernière beaucoup plus large et marécageuse. Cette Louisiane a été essentiellement occupée par le peuplement Anglo-saxon du XIXe siècle.
- A l'est les *Paroisses de Floride* constituées aussi de collines et de terrasses boisées (Flatwoods) mais colonisées par les Anglo-saxons dès la fin du XVIIIe.
- Au sud la *Louisiane française*, constituant un vaste triangle dont le sommet est au confluent de la rivière Rouge et du Mississipi, et comprenant trois domaines naturels successivement gagnés par le peuplement français: au sud-est le cours du Mississipi avec l'Ile d'Orléans; au centre la grande zone marécageuse des *Bayous*, émissaires du Mississipi, comme le Bayou Lafourche ou l'Atchafalaya, ou de la rivière Rouge, comme le Bayou Tèche; et au sud-ouest les *Prairies*, installées sur les terrasses pleistocènes, en réalité savane tropicale parcourue de forets-galeries. Les deux premières subrégions sont très semblables et comportent l'une et l'autre un paysage dominant de forêts inondées, au nord, les *Swamps* de chênes et de "cyprès", et au sud, de marais nus, plus ou moins salés, les *Marshes*, parfois parcourus d'anciens cordons littoraux boisés les *chenières*. Cette Louisiane du sud dont l'élément de peuplement principal et le plus dynamique vint d'Acadie à la fin du XVIIIe porte aussi l'appellation de Pays Acadien, ou Pays Cajun et, de plus en plus, depuis 1965, d'ACADIANA.

Les trois grandes régions culturelles de l'état de Louisiane se partagent assez inégalement les 64 paroisses constituant son territoire et sa population de 3,641 millions d'habitants en 1970. La Louisiane du nord, la plus étendue, regroupant 29 paroisses avec 1,075 millions d'habitants. Les Paroisses de Floride au nombre de huit n'en avaient que 0.532 million. Quant aux 27 paroisses de l'Acadiana avec leur 2,034 millions, il est nécessaire d'y distinguer les trois paroisses urbaines de l'agglomération nouvelle-orléanaise, avec son million d'habitants, des paroisses rurales où vit l'autre million, resté beaucoup plus francophone.

c) *Le peuplement de l'Acadiana:* A l'arrivée des Européens, à la fin du XVIIe, la population de l'actuelle Louisiane est estimée à 15,000 Indiens appartenant à différentes tribus dont les noms survivent dans un certain nombre de toponymes: Houma, Chétimacha, Attakapa, Olepousa, Natchitoche, Ouachita, Avoyelle, Tensas, etc. Le choc de la colonisation amena l'extinction de plusieurs d'entre elles, comme celle des Natchez célébrée par Chateaubriand, et l'on ne dénombrait au total que 593 survivants en 1900. Depuis, la tendance démographique s'est inversée puisqu'ils seraient 5,294 en 1970!

Deux ans après que Cavelier de la Salle ait le premier descendu le Mississipi à partir du Canada en 1682 et baptisé "Louisiane" le territoire découvert, offert à Louis XIV, un premier essai de colonisation échoue. Le premier établissement définitif sera fondé en 1689, par Le Moyne d'Iberville, à Biloxi, aujourd'hui dans l'état de Mississipi, puis transféré en 1701 à Mobile, aujourd'hui en Alabama. En 1714 le premier établissement de l'actuelle Louisiane est crée à Natchitoches, au point d'arrivée sur la Rivière Rouge de la route venant du Texas. En 1718 Bienville, qui gouverne au nom de la Compagnie des Indes Occidentales de Law, fonde la Nouvelle-Orléans qui devient capitale en 1722. Le pays est alors, comme

l'intérieur du Canada, principalement parcouru par les "coureurs de bois" à la recherche des fourrures. Mais la Compagnie de Law entreprend une colonisation méthodique le long du Mississipi. Le premier contingent massif (1,600 h.) fut celui des "Allemands", en réalité Rhénans, Alsaciens et Jurassiens, dont certains ont tenté une première expérience sur l'Arkansas. Ils sont fixés en amont de la Nouvelle-Orléans dans les futures paroisses de St-Charles et St-Jean Baptiste, région qui prend le nom de "Côte des Allemands". Cette population sera assez rapidement assimilée; le parler allemand disparaitra complètement, seule l'onomastique témoignant de l'ascendance avec les multiples familles francophones portant les noms germaniques de Wiltz, Keller, Schnexsnaider ou légèrement francisé de Webre, Tregre, Lèche... (cf. Deiler, Voss). Quand, après la faillite de Law, la Louisiane devient en 1731 Colonie de la Couronne sa population est estimée à 8,000 habitants. Une économie de plantation est apparue, produisant indigo, tabac, coton, maïs et riz. Les esclaves noirs sont introduits et une société créole se développe à l'instar de celle de St-Domingue et des autres Antilles.

L'abandon par la France, en 1763, amène un repli général des postes français de la rive gauche devenue anglaise vers la rive droite espagnole, notamment dans le haut bassin vers St-Louis. Un effort d'hispanisation est entrepris avec la création des *Sitios* voués à l'élevage comme dans le Texas voisin. De nouvelles colonies voient le jour comme Valenzuela (Plattenville) sur le Bayou Lafourche, Gonzales (paroisse d'Ascension) et la Nouvelle-Ibérie, sur le Bayou Tèche. Et un millier d'Espagnols des Canaries, les "Isleños", sont fixés dans l'Ile Delacroix sur le Bayou Terre-aux-Boeufs, dans la paroisse de St-Bernard. Mais tous ces éléments seront à leur tour acculturés devenant simplement pour la plupart des francophones portant des noms tels que Romero, Perez, Rodrigues, etc.

Quant aux futures "Paroisses de Floride", devenues anglaises en 1763 avec toute la rive gauche du Mississipi cédée par la France ainsi que la Floride cédée par l'Espagne, elles vont commencer à être pénétrées par les pionniers Anglo-saxons venus de Caroline et de Virginie. Cette anglicisation progressive ne fera que s'amplifier quand la Floride sera rendue à l'Espagne en 1783 ce qui explique la révolte de 1810 et la création de l'éphémère République de Floride Occidentale réunie en 1812 à la Louisiane.

Mais c'est l'élément acadien qui va marquer profondément la composition de la population louisianaise et renforcer son caractère français, tout au moins dans le sud du pays. L'Acadie était, en fait, la plus ancienne colonie de peuplement européen de l'Amérique du Nord puisque 130 Français y fondent Port-Royal (l'actuelle Annapolis) dès 1604, avant Jamestown (1607) en Virginie, et Québec (1608), bien avant le Plymouth des "Pères Pélerins" du Mayflower (1620), ou la Nouvelle-Amsterdam (1621). En 1713, au Traité d'Utrecht la France la cède à la Grande-Bretagne. Celle-ci la baptise "Nouvelle-Ecosse", mais en garde la population française qui obtient le privilège de conserver sa langue et sa religion catholique, en échange de la neutralité dans les conflits opposant les deux pays. Mais ces "Français Neutres", malgré le respect du serment d'allégeance et de neutralité restaient suspects à la Couronne britannique qui décida de les expulser tous en 1755. Ce fut le "Grand Dérangement" un des premiers génocides des temps moderne, effectué pour une raison plus nationale que religieuse.

Les Acadiens qui n'étaient que 400 en 1650, 900 en 1686 et 2,500 lors de la cession (1713) étaient parvenus en 1755, par leur seul dynamisme démographique au chiffre de 18,000: 12,000 en Nouvelle-Ecosse et 6,000 dans les terres voisines restées françaises: Ile Royale (Ile du Cap-Breton), Ile St-Jean (Ile-du-Prince-Edouard) et Nouvelle-Acadie (futur Nouveau-Brunswick). Ils constituaient une petite ethnie francophone isolée mais très vigoureuse issue d'une centaine d'hommes et d'une cinquantaine de femmes portant environ 75 noms de famille. 7,000 furent déportés sur des navires britanniques qui les dispersèrent dans les colonies d'Amérique, futurs Etats-Unis: Massachusetts 2,000, Connecticut 500, New-York 300, Pennsylvanie 500, Maryland 1,000, Virginie 1,200, Caroline du Nord 500,

Georgie 400... Un nombre indéterminé s'en fut au Québec, où l'on estime qu'un dixième de la population est d'origine acadienne, en Nouvelle-Acadie et dans les bois. En 1763, 3,000 Acadiens des terres restées françaises jusque-là et qui deviennent anglaises (Iles du Cap-Breton, et du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick) sont à leur tour déportés: en Grande-Bretagne et, de là, en France (à Belle Ile et en Poitou) et un peu partout: à St-Pierre et Miquelon, aux Antilles, en Guyane, en Uruguay, aux Malouines, (Falkland) etc... A nouveau un certain nombre échappe à la rafle, se cache et, réapparaissant plus tard avec d'autres, retournés d'exil, feront souche d'une population acadienne renaissante: de 8,500 en 1803 ils donneront les 350,000 personnes d'origine française (dont 260,000 francophones) qui, de nos jours, vivent dans les trois provinces maritimes (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard) à côté de la majorité anglophone.

Pendant ce temps beaucoup d'exilés, après de multiples pérégrinations avaient abouti en Louisiane, autre terre française d'Amérique, passée sous contrôle espagnol, et le faisaient savoir à leurs compatriotes, qui n'eurent de cesse, de Nouvelle-Angleterre, de Virginie, de St-Domingue ou de France, de venir les y rejoindre. Ils arrivèrent en Louisiane en plusieurs vagues. D'abord 3,000 en 1765-68 ils embarassaient quelque peu le Gouverneur espagnol qui les trouve sous les murs de la Nouvelle-Orléans. Mais leur disponibilité est rapidement mise à profit pour renforcer le peuplement du pays où l'afflux espagnol reste réduit. Ils sont installés sur le Mississipi en amont de la "Côte des Allemands" dans ce qui va devenir la "Côte des Acadiens" (paroisse de St-Jacques) et la "Deuxième Côte des Acadiens" (paroisse d'Ascension). De là ils descendent le Bayou Lafourche ou vont se fixer sur le Bayou Tèche où ils se trouvent aux avant-postes de la colonisation: Poste des Attakapas (St-Martinville) et des Opelousas (St-Landry). Entre 1777 et 1788 de nouveaux contingents — un millier de personnes? — viennent encore les renforcer, de France principalement, où leur réinsertion en Poitou a échoué.

Au total l'apport acadien en Louisiane, difficile à chiffrer, n'a été que de quelques milliers de personnes, guère plus de 4,000 en tout cas, dans une population de 40,000 personnes dont une moitié d'esclaves noirs.*

Les Acadiens à leur arrivée ne représentaient donc qu'environ un cinquième de la population blanche de Louisiane. A ces éléments divers, indiens, français, allemands, espagnols, acadiens, africains, pris au XVIIIe dans le moule de la francisation s'en ajoutèrent bientôt d'autres:

- Colons français des Antilles frappés par l'émancipation des noirs: de St-Domingue 4,000 fuient l'insurrection générale de 1791, puis 6,000 autres la défaite du corps expéditionnaire français en 1803; beaucoup emmènent leurs esclaves avec eux.
- Mulâtres de St-Domingue chassés à leur tour par les révolutions haïtiennes (1809...) et qui deviennent en Louisiane américaine les "Hommes Libres de Couleur".
- Français du nord de la Louisiane — Haut Mississipi, Missouri, Ozark — repliés vers le sud après la vente aux Etats-Unis, par crainte de la submersion Anglo-saxone dans le nouveau Territoire d'Orléans, devenu la "Frontière".

En 1806, on compte en Louisiane, sur 26,000 blancs, 13,000 autochtones franco-espagnols, 3,500 Américains et 9,500 immigrants de fraîche date venus d'Europe: Italiens, Espagnols, Anglais, Allemands, etc... Les courants d'immigration ne font alors que s'amplifier. Si bien qu'en 1810 le premier recensement américain dénombre 76,000 personnes dont 38,300 blancs. Sur ce dernier nombre 4,000 sont des Anglo-saxons des "Paroisses de Floride" et 6,500 des Américains fixés en Louisiane. Restent donc 34,300 Louisianais provenant des anciens sujets franco-espagnols et des immigrants d'Europe.

---

* 1785: 32,000 habitants dont 15,000 blancs, 1788: 43,000 dont 19,000 blancs.

Une fois intégrée aux Etats-Unis, la Louisiane va recevoir un afflux constant de population venant des autres états américains comme de l'étranger. A la veille de la guerre de Sécession en 1860 elle compte 708,000 habitants dont 295,000 blancs. Parmi ces derniers 81,000 sont nés dans une autre partie des Etats-Unis et 81,000 à l'étranger, ce qui laisse 73,000 blancs, Louisianais de naissance. A noter que la Louisiane se singularise à l'époque par le nombre important des noirs émancipés, "Hommes Libres de Couleur" ou "Free Mulattoes", qui occupent parfois une place éminente dans la société: on cite parmi eux l'un des plus grands planteurs des rives du Mississipi. Les nouveaux arrivants, principalement anglophones, viennent surtout dans un premier temps des hautes terres du sud (*Southern Uplands*): Mississipi, Alabama et Appalaches. Ils peuplent intégralement le nord de l'Etat, mais s'infiltrent aussi le long des Bayous comme les Anglo-écossais du "Bayou du Large" ou les immigrants venus des basses terres du sud (*Lowland South*) qui anglicisent profondément le cours inférieur du Bayou Tèche (paroisse de Ste-Marie) et l'ouest de Terrebonne. Mais le courant venant de France ne se tarit pas encore: à la chute de l'Empire, de nombreux "demi-soldes" et, après chaque révolution avortée de 1830 à 1851, beaucoup de proscrits viennent se réfugier à la Nouvelle-Orléans, comme un contingent régulier de Français venant chercher fortune aux Amériques, et qui préfère, à tout prendre, un coin français.

Après la guerre de Sécession les Yankees déferleront: New Yorkais à la Nouvelle-Orléans et Nordistes divers venus exploiter les forêts, travailler aux chemins de fer, etc. et, surtout, paysans du Middle West attirés par la colonisation de la Prairie du sud-ouest où convergent aussi Texans venus de l'ouest et Acadiens de l'est. A tous ces pionniers américains s'ajoutent des Européens qui vont diversifier encore la mosaïque culturelle de la Louisiane: Italiens le long du Mississipi jusqu'à Pointe Coupée, et, dans les Paroisses de Floride, sur le Tangipahoa, Hongrois au nord du lac Maurepas, Croates (Dalmates et Slavoniens) de Buras, sur le delta, Allemands ménnonites créant des colonies dans les Prairies, etc.

Entre ces éléments divers s'étaient constituées des communautés de Sang-mêlés (*Half-breeds*). Sur les confins Texans — paroisses de Vernon, Beauregard et Allen — où "la loi et l'ordre" ont tardé à s'implanter, Espagnols, Indiens et hors-la-loi divers ont fait souche de *Redbones* ("Os-Rouges" car blancs d'apparence, ils seraient "rouges" à l'intérieur), à ne pas confondre avec les *Rednecks* ("Cous-Rouges") sobriquet donné par les Louisianais aux Anglo-saxons protestants venus du nord. Sur le Bayou Lafourche et dans la paroisse de Terrebonne, Indiens et noirs ont été souche des *Sabines* francophones vivant de pêche et de chasse (cf. Bertrand) et les *Jerry Brinddles* anglophones (cf. Smith and Hitt).

Décuplant de population dans la première moitié du XIXe et doublant dans la seconde — en 1900 elle a 1,382,000 habitants — la Louisiane s'anglicise fortement: les Paroisses de Floride avaient toujours été anglophones, le nord le devint à son tour — à part quelques îlots français de la rivière Rouge comme Natchitoches. L'agglomération Nouvelle-orléanaise a cessé d'être à dominante francophone. "Encore en 1803 avec 10,000 habitants c'était une ville française" (Scroggs); mais quand, en 1860, elle en a 150,000, elle est devenue vraiment américaine avec seulement une touche française due au maintien de la société créole toujours installée au coeur de la ville. L'arrière-pays résiste mieux: sur les 1,700 familles installées le long du Mississipi jusqu'à Bâton Rouge on estime (Shugg) qu'en 1857, 83% sont encore françaises. Mais dans l'ensemble de l'Etat les Français sont devenus une minorité: selon le même auteur, entre 1830 et 1850 ils passent des deux tiers à moins de la moitié de la population.

C'est dans le sud-ouest de la Louisiane que la population francophone est suffisamment nombreuse, vigoureuse et anciennement enracinée dans le territoire, non seulement pour résister à l'anglicisation mais pour continuer à assimiler les apports extérieurs. Dans les Bayous et la Prairie ce sont principalement les nouveaux venus qui se francisent et non eux qui anglicisent les autochtones français. Ces derniers sont de plus en plus désignés

globalement comme les "Cajuns" corruption du mot "acadien" due à la palatalisation commune en français et en anglais (Acadiens → Cadien → Cadjin) qui l'emporte finalement sur les autres évolutions phonologiques (Acadien → Acayen → Cayen). Et ceci bien que les Acadiens authentiques aient fourni à peine le quart de l'apport blanc antérieur à la réunion aux Etats-Unis. Mais ce sont eux qui ont vraisemblablement fourni la masse rurale la plus résistante, la plus prolifique, la plus diffusante, celle des "petits habitants", distincts des planteurs du Mississipi.

Partis du Mississipi pour s'installer sur les Bayous Lafourche et Tèche à la fin du XVIIIe, ils vont, tout au long du XIXe, sortir de ces Bayous et, franchissant l'escarpement de Lafayette (ex-Vermilionville), pénétrer dans la Prairie où ils trouvent leur "Ouest sauvage" tout proche qu'ils colonisent progressivement. Ils s'adaptent très aisément à ce changement d'habitat et se mettent d'abord à l'élevage en créant des "vacheries" à l'image des Rancheros texans, puis adoptent la culture du riz inondé, introduit par les Yankees du Middle West. La progression historique vers l'ouest des Français de Louisiane a étendu leur domaine aux trois régions naturelles qu'ils ont peuplées les premiers, et marquées durablement de leur empreinte: le cour du bas Mississipi sur deux rives jusqu'à Baton Rouge, puis, en amont sur la rive droite jusqu'aux Avoyelles, les Bayous, de l'Alchafalaya à la mer et à l'escarpement de Lafayette, et les Prairies, de Lafayette à l'orée des bois, (les Flatwoods), et à la frontière texane.

La prédominance de l'élément français délimite ce "triangle cajun" reconnu par toutes les études historiques, sociologiques ou géographique. L'exceptionnel conservatisme linguistique, la forte cohésion socio-culturelle, et l'étonnant pouvoir d'assimilation des Français a frappé tous les observateurs. Mais les chiffres sûrs manquent quant au nombre exact et à la proportion de la population francophone, et les estimations restent rares et aléatoires. Shuggs (p. 47) dit d'elle: "la population ("folk") la plus pittoresque de ce pays était ceux que l'on appelait avec mépris Cadiens, Cadjuns, Cajens... Cette race ("stock") était si prolifique qu'elle s'accrut jusqu'à environ 40,000 en un siècle". Chiffre que l'on peut rapprocher de celui des 73,000 blancs de Louisiane en 1860. Et Jones citant Winsor, mentionne 50,000 "Cajians" en 1880. Chiffre vraisemblablement inférieur à la réalité si l'on considère que de 1860 à 1900 l'Acadiana, paroisse d'Orléans exeptée, passe de 229,000 à 500,000 habitants dont une moitié de blancs, dont les vrais Cajuns, à leur tour, devaient bien constituer la moitié. Smith et Hitt évaluent les Français de Louisiane à 565,000 et 660,000 en 1930 et 1940 soit encore le quart de la population de l'Etat. Et le premier recensement linguistique, en 1970, donne 572,000 francophones dans tout l'état, comprenant 488,000 blancs (Cajuns ou Créoles), 81,000 Noirs et 3,000 Indiens.

Ces derniers chiffres ne concernent que les francophones déclarés c'est-à-dire les personnes ayant expressément mentionné au recensement avoir été élevées dans un foyer où la langue en usage était le français. On peut estimer que ces chiffres sont notablement en-dessous de la situation réelle du fait des omissions de réponses à cette question (5.46% des recensés en Louisiane) et de la dissimulation consciente ou inconsciente d'un caractère considéré par son titulaire comme dévalorisant. Ils ne donnent de toutes façons qu'une faible idée des *francogènes* (comme on dit au Canada) c'est-à-dire des personnes d'ascendance française mais dont une partie a pu perdre l'usage du français: personnes nées dans une famille jadis francophone, mais où le français est tombé en désuétude, et qui présentent par ailleurs tous les autres caractères ethniques et culturels qui font d'elle, néanmoins, à leurs propres yeux comme aux yeux de leurs voisins des Cajuns, des Créoles, ou comme disent les Américains, des "Français de Louisiane". Au Canada, où l'appartenance ethnique (de l'ascendant paternel) et la langue maternelle sont recensées séparément depuis un siècle et où les deux langues sont pareillement en présence, il est aisé et très instructif de comparer l'évolution des chiffres des francogènes et des francophones. Pour l'ensemble du Canada, 10% des francogènes sont devenus, en 1961, anglophones, nettement

moins au Québec (1.6%) mais plus dans les situations minoritaires comme celle des Acadiens: 12% au Nouveau-Brunswick et 57% en Nouvelle-Ecosse. Inversement, en Louisiane, un certain nombre de francophones ne sont pas strictement d'ascendance française mais Anglo-saxonne, espagnole, allemande, et francisés de longue date. Mais, comme au Canada, une part croissante de familles traditionnellement francophones abandonne la langue française sous la pression de l'environnement anglophone. Si bien que faute d'autres précisions il est difficile de comparer les estimations et les dénombrements portant sur des ensembles différents mais souvent à tort confondus.

d) *L'étonnante vitalité démographique des ethnies françaises d'Amérique:* Si mal connue que soit l'évolution de la démographie de l'élément français en Louisiane on ne peut néanmoins contester son étonnante vitalité. Parti d'une quarantaine de milliers de personnes (d'origine française, ou francisée) à l'aube du XIXe, cet élément dépasse au milieu du XXe le demi-million c'est-à-dire décuple largement en un siècle et demi. Un tel accroissement tient entre autres, comme dans toute l'Amérique, à l'apport constant d'immigrants. Ces immigrants qui se sont fondus dans la masse francophone ont été en très faible proportion, au XIXe, des Français. La francisation de ces éléments divers, en large partie Anglo-saxons n'a été possible que grâce au pouvoir d'assimilation de la communauté autochtone française, fondé sur sa grande cohésion et un solide essor démographique propre. La vitalité des Acadiens est exemplaire et montre combien la démographie de la souche française en Amérique n'a rien à voir avec le vieillissement constaté au XIXe en Europe, parmi les Français, d'abord, puis chez leurs voisins.

Partis de quelques centaines d'individus au XVIIe, qui se trouvent 4,000 lors de la cession en 1713, les Acadiens sont sans apport exterieur, environ 18,000 au moment du "Grand Dérangement" (1755) qui va briser momentanément leur essor. Des quelques 2,000 survivants restés sur place renait une population française qui atteint déjà 8,000 individus en 1805, dépasse les 100,000 en 1881 et les 350,000 en 1971. Après avoir décuplé pendant le siècle précédant leur génocide, les Acadiens vont, au siècle suivant, multiplier par vingt, sur place, l'effectif de leurs rescapés et ce dernier sera multiplié par cinq dans les cent années suivantes (1871-1971). Soit une population qui, par ses propres forces, décuplait environ chaque siècle.

Cette vitalité est à rapprocher de celle des Québécois. Ces derniers décuplent grace à l'immigration comme à leur natalité, dans le siècle précédant la cession (1763: 65,000), puis, dans le siècle qui suit, leur nombre est presque multiplié par vingt: en 1871: le Québec a 1,200,000 habitants et les francophones du Canada, sans les Acadiens, sont 1 million. Dans les cent années suivantes, le chiffre est à nouveau multiplié par cinq (1971: 6 millions d'habitants au Québec et 4.6 millions de francogènes, sans les Acadiens). A ce rythme — multiplication par vingt puis par cinq en deux siècles, soit en moyenne un décuplement tous les cent ans — les Français d'Europe auraient largement dépassé la population de la Chine et auraient pu engendrer, depuis le XVIIIe, une population équivalente à la moitié de l'humanité actuelle. A ce rythme également, les Acadiens de Louisiane ont très bien pu passer de 4,000 à 40,000 en un premier siècle puis à 400,000 dans le second. Ou bien, hypothèse plus mcdérée, de 40,000 Louisianais francophones en 1800, on peut arriver à 400,000 vers 1900 (Cajuns, Créoles et Noirs). Et, au rythme général de la Louisiane, entre le double et le triple trois quarts de siècle plus tard. Ce qui nous amène bien aux alentours du million de Louisianais francophones et francogènes de nos jours.

Ce qui peut faire dire que la postérité de la petite ethnie acadienne qui ne comptait pas 20,000 personnes en 1755 avoisine les deux millions deux siècles plus tard:

- un million de Français de Louisiane (dont la plupart portent des noms acadiens)
- 450,000 Acadiens des Provinces Maritimes et 650,000 Québécois environ (1/10 des Québécois descendent des réfugiés acadiens comme l'indiquent leur généalogie et leurs patronymes).

Et l'on comprend pourquoi, au sujet des Acadiens, certains (comme Ramsey, et D.J. Le Blanc) avaient repris les vers de Ronsard:

"Le Français ressemble au saule verdissant
Plus on le coupe et plus il est naissant."

III- L'EXTENSION ACTUELLE DU FRANCAIS EN LOUISIANE

1) Les trois parlers français de Louisiane.

La genèse de la francophonie Louisianaise est liée à l'histoire de la langue française dans le reste du continent américain. Les linguistes vont rechercher les origines du français d'Amérique dans le français maritime utilisé par les équipages des navires qui, sur les rives du St-Laurent et dans les Antilles, prospectèrent, commercèrent, amenèrent la population nouvelle — européenne et africaine — et servirent de lien entre les différents points d'implantation. Plusieurs variantes dialectales naquirent au XVIIIe avec les premières colonies: par exemple, le créole antillais et le français d'Acadie, puis le français québécois et, au XVIIIe, le français louisianais et le français du Missouri (voir Hull). Aujourd'hui trois formes distinctes de français sont parlés simultanément en Louisiane:

- Le *français universel*, ou "standard", dont le modèle reste le parler littéraire. C'est le français des vieilles familles créoles de la Nouvelle-Orléans, celui des immigrés français de fraîche date, celui des autres francophones, assez rares, ayant fait des études de français. C'était naturellement la seule langue utilisée dans la presse et l'édition et par les cercles qui ont maintenu son usage comme langue de culture, tel l'Athenée Louisianais qui regroupe les francophones cultivés de la Nouvelle-Orléans. Il est vrai que le français parlé dans ces milieux présente quelques particularités locales et archaïsmes, mais il n'est pas resté figé dans les tournures "Vieille France" et il évolue, comme au Québec, au diapason de la langue de Paris: les particularités locales prennent alors l'allure de préciosités savamment entretenues.
- Le *créole louisianais*, très proche des créoles haïtien et antillais, parlé par les noirs introduits par les planteurs français du XVIIIe. Il reste la langue du foyer de beaucoup de leurs descendants qui, par ailleurs, utilisent l'anglais comme langue véhiculaire. Ces Noirs francophones qui étaient 81,000 en 1970 sont surtout nombreux à la Nouvelle-Orléans — Sydney Bechet en venait — le long du Mississipi, mais aussi dans les Bayous, notamment à St-Martinville et jusqu'à Lafayette. Leur parler qui a subi toute l'évolution de la créolisation, est jugé comme très corrompu par les autres francophones qui ne le comprennent pas et le désignent comme le *Gombo* (*Gombo-French* ou *Negro-French*).* Les jeunes Afro-américains francophones préfèreraient l'appellation plus valorisante de "Congo-French..."
- Le *patois acadien*, ou "cajun", qui vient directement du parler acadien du XVIIIe, lui-même issu des patois de la France de l'ouest du XVIIe-XVIIIe. Il a gardé toute la saveur des expressions de la France d'Ancien Régime et donc de nombreuses tournures locales qui survivent en France, par-ci par-là entre la Normandie et le Poitou et, naturellement, en Acadie ou au Québec.

Comme le parler d'Acadie (cf. Poirier, Massignon) il a intéressé les linguistes (Conwell, Ditchy, Guilbeau, Phillips). Très instructive est la comparaison avec les parlers d'autres isolats francophones d'Amérique du Nord, tels ceux de Ste-Geneviève et Vieilles Mines (Old

* Le gombo est le plat très populaire fait à base de légume du même nom (ngombo en bantou), appelé okra en Amérique.

Mines) dans le Missouri, refuges au XVIIe de nombreux français de la Louisiane Orientale (anglo-américaine), ou de Frenchville, en Pennsylvanie, colonie fondée par des immigrants venus directement de l'est de la France au XIXe (v. Caujole, Dorrance, Thogmartin). L'étude de tous ces parlers survivant très difficilement ça et là semble montrer, en dépit des différences d'origine et l'absence complète de relations entre eux comme avec la source commune, un parallélisme frappant d'évolution linguistique, parallélisme que l'on observe aussi avec l'évolution d'autres isolats francophones des Antilles (à St-Thomas, dans les Iles Vierges américaines notamment) et même avec le créole (v. Hull).

Le patois acadien est devenu le parler commun de tous les francophones des Bayous et de la Prairie, quelle que soit leur origine acadienne ou non: allemande, espagnole, anglo-saxonne ou même créole et française immigrée. Du fait de la communauté de vie et des intermariages, l'ensemble de la population parle *cajun*, et, de fait, est *cajun*. Ce patois s'est maintenu à travers tout le XIXe comme seule langue du foyer et comme principale langue véhiculaire des prairies et des bayous, à côté de l'anglais également langue véhiculaire, mais aussi langue officielle et administrative et langue des nouveaux venus. Au XXe le français a subi le choc de l'enseignement public, généralisé très tard en Acadiana, pratiquement dans l'entre-deux-guerres. A partir de ce moment l'ensemble de la population est devenu bilingue. Selon Key, la Louisiane française avait en 1940 la plus haute proportion d'analphabètes des Etats-Unis: un adulte blanc sur sept n'avait jamais été un seul jour à l'école. C'est ce qui fait dire qu'en Louisiane on parle d'autant mieux français qu'on n'est pas allé à l'école. Le bilinguisme est général mais c'est un bilinguisme à deux étages fondé sur l'inégalité statutaire des deux langues: un patois maternel, vernaculaire, le français, proscrit de l'école, et une langue de culture assise sur le monopole de tout usage écrit, l'anglais.

2) L'usage du français en Louisiane.

C'est cette dichotomie linguistique de la vie socio-culturelle qui a terriblement marqué le français en Louisiane, au point qu'un francophone de France, de Suisse, de Belgique ou du Québec doit faire un gros effort d'imagination pour se représenter jusqu'à quel état de déclin sa langue est parvenue. Le français a mis plus d'un siècle à tomber en désuétude dans la capitale de l'état. En 1898 cesse la publication en français des travaux de l'Assemblée et du Sénat de Louisiane. En 1914 est supprimé le bilinguisme en matière de décrets législatifs, et l'"Abeille", le dernier quotidien français, devient hebdomadaire en 1917 pour disparaître en 1923. La vie intellectuelle s'est manifestée dans les deux langues au long du XIXe, mais, au XXe, la pression de l'univers anglo-saxon l'a emporté complètement et l'élite orléanaise, isolée, n'a pu que se mettre au diapason du reste du pays.

Il n'en fut pas de même en Acadiana: là vivait une population exclusivement rurale, repliée sur elle-même, et dont la vie culturelle ne dépassait guère l'horizon villageois et faisait exclusivement appel au parler maternel. La langue du foyer, celle du travail aux champs — même avec les noirs — celle du marché, du café, de l'église, des fêtes saisonnières, c'était toujours le français. Les contacts avec l'administration ou les étrangers de passage étaient suffisamment restreints pour qu'une partie seule de la population soit portée à parler correctement l'anglais, la majorité se contentant de rudiments utiles. Et l'école, très rare, essentiellement catholique, était là pour enseigner à une petite élite la langue de relation, de culture nécessaire hors du village.* Dans ces conditions le partage était fait au départ entre une langue orale conservée dans la masse, de diffusion universelle, d'enracinement traditionnel et de propagation spontanée, et une langue écrite, seule enseignée, mais à un

* En 1862 le général nordiste Butler avait supprimé d'un trait de plume toutes les écoles publiques françaises. Et ce n'est qu'en 1879 que fut rétablie la possibilité de créer un enseignement français dans les paroisses françaises.

petit nombre. Tant que ces deux cultures correspondirent au clivage social elles subsistèrent côte à côte, ou plus exactement superposée:

- la masse monolingue francophone avec quelques éléments immigrés qui s'acculturaient à la francophonie,
- une strate supérieure locale bilingue employait le français avec la masse de la population et, le plus souvent, au foyer, et l'anglais dans la vie de relation extérieur, au niveau interrégional.

Il est à noter que, même dans le cadre assez libéral de cette situation, la langue anglaise jouissait déjà d'un monopole de fait dans l'enseignement qui faisait qu'elle était le véhicule unique de toute culture écrite. La culture passant par le français — folklore, catéchèse, prêche, campagnes électorales — restant d'expression purement orale.

L'enseignement obligatoire introduit en Louisiane théoriquement en 1916, mais mis en place progressivement tout au long de l'entre-deux-guerres change radicalement la situation. A partir de ce moment les masses populaires peuvent accéder partiellement à l'instruction et cette instruction se fait exclusivement en anglais. Les anciennes "Public Schools" privées et généralement confessionnelles, comme les séminaires et couvents, pouvaient tolérer le français autochtone, auxiliaire d'enseignement, et une bonne partie de leurs cadres venaient traditionnellement des régions francophones: Québec, France, etc... L'enseignement public, lui, bannit expressément le français de l'école en 1922. Et qu'ils soient cajuns ou non, les maîtres eurent comme mission de proscrire le parler maternel français de leurs élèves. Comme en France à l'égard des parlers régionaux, tous les moyens étaient bons pour forcer les enfants à n'employer que la langue officielle non seulement en classe mais dans toute l'école: pressions morales, intimidations, punitions, corvées, châtiments corporels, etc. Le jeune Cajun, comme le jeune Breton, ou Basque, ou Occitan, ou Corse, ou Flamand, ou Alsacien-Lorrain, ou Catalan, ou comme le jeune Valdotain fut amené non seulement à ne pas développer la connaissance de son parler maternel, à ne pas en maîtriser l'expression écrite, mais à considérer ce même parler comme inapte à toute expression supérieure, seulement bon aux tâches domestiques et subalternes, et finalement à le dissimuler comme une marque honteuse ou infamante d'arriération. Pour lui l'anglais était assimilé à la culture, c'est-à-dire à la chose écrite — livre, journal, affiche, correspondance — c'était le seul véhicule de l'administration, des textes légaux, des études, des affaires, de la vie urbaine. Tandis que le français n'était que la langue du foyer, des champs, des contes de vieilles femmes, des comptines enfantines, des chansons populaires, en un mot de ce qui dans une société industrielle de consommation échappe au réseau économique de distribution et de commercialisation; au fond d'une sorte de sub-culture, contre-culture ou culture résiduelle survivant mal face à la seule culture digne de considération, celle de l'Ecole et de l'Etat et de leurs tributaires: monde des Lettres, du Spectacle, des Médias et de la Publicité. L'anglais était la seule langue utile de l'étudiant, du fonctionnaire, de l'homme instruit, efficient et arrivé; le français n'était que le patois des paysans, des vieux, des femmes à la maison, des enfants en bas-âge, la langue des pauvres, des analphabètes blancs, noirs ou indiens, en un mot des "Cajuns", désignation aussi confuse que méprisante.

A ces masses, qui se voyaient imposer le seul modèle Anglo-saxon de culture, rien ne servait que le français soit, ailleurs, la langue d'Etats anciens et puissants, d'une riche littérature, d'une culture scientifique et technologique avancée, de systèmes d'enseignement et universitaires complets, de masse-médias destinés à des dizaines de millions de consommateurs. Rien ne parvenait aux Cajuns des lointains centres de rayonnement. Ni les fastes de Versailles, ni l'oeuvre de Molière ou de Descartes, ni la gloire de Napoléon ou de Jules Ferry ne pouvaient être d'un secours quelconque aux Cajuns complètement coupés de la civilisation française.

On peut dire qu'en Acadiana — à la différence de ce qui se passait à la Nouvelle-Orléans — le français n'était même plus une langue écrite. Plus rien n'était tracé en français et

personne ne savait le lire ni l'écrire. Du fait des conventions orthographiques et phonétiques radicalement différentes entre français et anglais, un francophone de naissance qui n'avait appris que l'anglais à l'école, était incapable de déchiffrer correctement le français et prononçait par exemple "Pointe coupi" pour Pointe Coupée. Le français avait disparu du paysage: ni enseigne, ni panneau, ni affiche, ni rien d'autre ne pouvait être écrit ou lu en français. Même les pierres tombales avaient cessé d'être gravées en français à partir du début du XXe: seule subsiste parfois pour les femmes mariés le mot *née* (Ex. "Mrs Watson née Geneviève Guidry"). On ne trouve plus un seul imprimeur, prote ou typo capable de composer en français un faire-part ou un carton quelconque: par manque de nos signes diacritiques dont personne ne sait plus la valeur (nos trois "accents", notre cédille, notre tréma et l'œ) et que d'aucuns ont du mal à maintenir au moins dans leur nom de famille.

Le français, tombé dans la classe des parlers non écrits — ni "chatiés", ni "polis" — n'était plus considéré comme une véritable langue mais proprement maintenu, ravalé, réduit au rang de simple patois. En Acadiana le français n'était pas une langue de culture.

On ne se faisait pas faute de présenter ce parler comme très corrompu, très loin du français correct et si possible n'ayant que très peu à voir avec lui. Les jugements sommaires et dévalorisants sur le parler des Cajuns sont innombrables et d'autant plus sévères et catégoriques qu'ils émanaient de personnes incompétentes en linguistique. Quelle qu'ait été la non-valeur de ces qualifications du français de Louisiane (patois, jargon hybride, parler nègre, etc.), opposé au français de France — en particulier de la part de personnes bien incapables de parler ce dernier ni de comprendre les liens profonds entre les dialectes provinciaux et la langue de culture qui en est issue — qu'elle qu'ait été, donc, la non-valeur de ces affirmations gratuites leur portée fut considérable.* Car les Cajuns furent persuadés, et souvent le sont restés, que leur langue n'est pas vraiment du français qu'ils ne sont pas compris des autres francophones mais simplement moqués par eux en raison de leur "mauvais" parler. En un mot, que la distance linguistique entre le cajun et le français est telle que l'intercompréhension est quasiment impossible et que si un message passe il est inéluctablement marqué d'une relation d'infériour à supérieur. Le système de dévalorisation jouait aussi bien dans le sens Cajun-Anglais que Cajun-Français pour conférer au Cajun tous les complexes possibles de l'arriéré, du primitif, de l'inculte, du "sous-développé", comme on dirait aujourd'hui. Or ce parler cajun n'est pas plus éloigné du français de Paris (modèle supposé de la francophonie) que n'importe quel parler rural comme nous en avons tous entendu résonner à nos oreilles dans de nombreuses provinces. Un vieux Cajun transplanté au fond du Marais poitevin ou du Bocage normand n'aurait aucun mal à se faire comprendre de ses contemporains, tant les appellations locales, les expressions de terroir, les tournures anciennes, les accents, sont restés proches. Quant à la langue dite correcte, pour peu qu'ils en aient reçu quelque notion dans le secondaire, tous les Cajuns venus en France lors des deux guerres mondiales, savent bien qu'ils n'ont eu aucune difficulté à l'utiliser en débarquant en Europe. Encore est-il bon de répéter que l'enseignement des langues n'est pas meilleur en Amérique qu'en France et qu'au sortir des études secondaires on est en général bien incapable de parler aucune langue étrangère, tout juste d'en déchiffrer péniblement une — ce qui explique que les Cajuns ayant ajouté à l'usage spontané de leur parler maternel les rudiments de l'étude du français "langue étrangère" ont toujours bénéficié d'un atout très suffisant pour dialoguer avec les autres francophones.

Quels qu'aient été les efforts plus ou moins systématiques dans le passé proche pour extirper le français de Louisiane et pour le dévaloriser aux yeux de ses propres usagers, quelle qu'ait été la durée d'une dérive linguistique entretenue et voulue, que l'on peut

---

* Il est amusant de noter qu'on s'est efforcé de persuader les Cajuns qu'ils ne parlaient pas le "français reel" alors que l'on pensait "français idéal", car il n'y a rien de plus *réel* que le français cajun.

imposer à tout parler, le français n'a pas plus régressé en qualité qu'en quantité; je veux dire qu'il est resté un parler provincial, typiquement français, et qu'une population importante n'a cessé de l'employer, de le garder comme son parler propre. D'ailleurs de par le monde les trop nombreuses entreprises visant à proscrire certaines langues de l'usage public, toujours accompagnées d'une action psychologique pour en rabaisser le prestige, jouissent de succès indépendants des qualités de chaque langue. Peu importe que le parler autochtone soit une simple variante dialectale d'une grande langue de culture proche (le français des Valdotains, l'alsacien, le flamand) ou lointaine (le cajun) ou qu'il soit une ancienne langue de culture (l'occitan, l'aztèque) ou une langue maintenue sous le boisseau (le breton, le corse) ou une langue "émergente" (certaines langues africaines), il suffit de ne pas l'enseigner tout en en enseignant une autre, et si possible, de couper les locuteurs de leurs origines culturelles et d'un foyer linguistique extérieur, pour parvenir à faire décliner, réduire, régresser, se dégrader, la langue jugée indésirable ou simplement inutile. Mais ceci demande beaucoup de temps, ou plutôt demandait beaucoup de temps: des siècles quand l'instruction est réservée à une petite élite (cas du gallois qui s'est maintenu pendant plus de cinq siècles), deux ou trois générations quand on dispose de l'école publique obligatoire. Cette entreprise est nécessairement sélective: la déculturation commence par toutes les élites en formation ou par les classes dirigeantes en place ("le poisson commence à pourrir par la tête", proverbe créole) qui sont les premières à être séduites par les avantages du modèle culturel imposé d'en haut. En Occitanie au cours de huit siècles la francisation a gagné successivement la noblesse, la bourgeoisie, le peuple des villes et dernièrement les masses rurales. Mais de ce fait, le processus n'est freiné que par la vitalité démographique des masses, plus grandes que celle des élites.

Plusieurs facteurs entrent en jeu alors: natalité relativement forte (Bretons, Flamands de Belgique) ou faible (Occitans), submersions par des apports d'immigrants (Provençaux) ou courant continu vers des centres lointains (Bretons, Corses) et pouvoir d'absorption économique par la société et la culture autochtones (Catalans d'Espagne). Chez les Cajuns se trouvaient réunis une somme de conditions propres au maintien du parler: très forte natalité (tradition catholique et acadienne), profond enracinement dans le pays avec un exutoire voisin illimité et quasi-vierge (la Prairie de l'Ouest), puissante capacité d'absorption des éléments étrangers (rôle de l'épouse acadienne du nouveau venu, Anglo-saxon ou autre, qui catholicise et francise la descendance*), pression de la communauté acadienne qui conserve dans son giron tous ses enfants, faible aspiration à l'ascension sociale dans une société longtemps dépourvue de véritable classe dirigeante propre (les gros planteurs ont disparu au siècle dernier), de grandes villes, d'industrie, de centre universitaire, d'écoles, et même de vocations ecclésiastiques (les curés sont recrutés au loin, les Cajuns ne veulent pas être appelés à quitter leur terre).

Tout ceci a fait que le pays cajun a conservé son caractère français et l'a imposé aux nouveaux arrivants jusqu'au début du XXe siècle. Ce n'est qu'après que la francophonie a commencé à décliner de façon relative, puis absolue: avec les écoles, les Universités, le pétrole (1912), l'industrialisation, l'enrichissement, l'essor urbain et même l'attrait des centres extérieurs: la Nouvelle-Orléans, le Texas, etc. Alors l'anglicisation a pénétré la masse des Cajuns, et d'elle a monté toute une classe d'employés à cols blancs, d'ouvriers, d'entrepreneurs, de pétroliers ("oillonaires") qui, peu à peu, tournaient le dos à leurs attaches rurales voire même, pour les partants, perdaient tout lien géographique avec la petite patrie. Plus que jamais francité et ruralité restaient indissolublement liées, tandis que

---

* Il y a dans la vision anglo-saxonne des autres un mythe de la "mère française" analogue à celui de la "mère juive" qui est en fait celui de la "mère méditerranéenne", souveraine, possessive et hyperaffective, servant à expliquer en partie la francisation des enfants de mariages mixtes.

l'anglicisation progressait avec l'éducation, l'ascension sociale, l'enrichissement, l'urbanisation et même le phénomène très américain du développement du secteur rural non agricole (*rural non-farm*): services "tertiaires" à l'intention des agriculteurs et travailleurs des villes, et retraités résidant à la campagne. En 1960 sur ses 3,257 millions d'habitants, la Louisiane n'avait que 1,196 million de ruraux (37%) dont 942,280 ruraux non-fermiers (29%) ce qui ne laissait que moins de 8% pour les familles d'agriculteurs. Bien que la proportion soit restée en général un peu plus élevée dans les paroisses de l'Acadiana, on mesure à quel point maintenant la francophonie ne peut plus se maintenir si elle reste confinée aux seuls paysans.

3) La répartition géographique des francophones.

En 1970 le Recensement donnait pour la Louisiane le chiffre de 572,000 personnes ayant déclaré le français comme leur langue maternelle, soit 15.7% de la population de l'Etat (3,641,000 h.). Mais cette population francophone était largement concentrée dans le sud-ouest du pays. Soit 537,000 francophones sur 2,062,000 (26%) pour l'ensemble des 27 paroisses historiquement francophones, agglomération de la Nouvelle-Orléans comprise. Mais 437,000 (41.4%) sur 1,055,000 h., si l'on excepte les 3 paroisses de cette agglomération (Orléans, Jefferson et St-Bernard). Hors de l'Acadiana les francophones n'étaient qu'une toute petite minorité: 35,000 sur 1,579,000 h. soit 2.2%.

La concentration des francophones de Louisiane est très inégale. Et l'on observe plusieurs zones différant nettement par leur proportion de francophones. Ces zones correspondent à des milieux géographiques ayant diversement vécu, au cours des deux siècles passés, la francisation et l'anglicisation; on peut distinguer:

- un *foyer central* (*core region*) dédoublé comprenant, à l'est, le Bayou Lafourche, et, à l'ouest, le Bayou Tèche avec le coeur de la Prairie;
- des *marges*: à l'est le cours du bas Mississipi et l'agglomération de la Nouvelle-Orléans, correspondent au premier domaine historique francophone (XVIIIe), maintenant largement anglicisé;
- au sud les paroisses de Terrebonne et Ste-Marie peuplées par des éléments anglophones atteints trop tardivement par la francisation;
- à l'ouest, l'extrémité des Prairies où les Anglo-saxons se sont implantés en même temps que les Cajuns;
- des *flots* détachés de l'aire principale: soit très anciens, comme celui de la rivière Rouge (Natchitoches), soit provenant d'une émigration acadienne plus récente, comme dans l'est du Texas.

Ces différentes zones francophones sont les suivantes:

a) *Le coeur du domaine*:

1) LE BAYOU LAFOURCHE.

Le foyer oriental a pour axe le Bayou Lafourche et pour centre la ville de Thibodaux (16,000 h.), siège de l'Université d'Etat Nichols. Les francophones, environ 100,000, sont majoritaires dans la paroisse de Lafourche (63%) et presque (45%) dans celle d'Assomption, à l'origine du Bayou, et ils débordent largement sur tout l'est de la paroisse de Terrebonne (39%). Cette région est celle du premier Bayou historiquement gagné par la colonisation acadienne: à partir de "La Fourche des Chettimachas" — la future Ascension, [illegible] Donaldsonville — les Acadiens s'établirent progressivement le long du Bayou avec l'appui espagnol — fondation de Valenzuela, l'actuelle Plattenville — en direction de la mer: "Bayou LaFourche Intérieur". A partir de Thibodaux le peuplement acadien gagna le Bayou Terrebonne et ses émissaires de rive droite, Bayou Petit-Caillou, Bayou Grand-Caillou, Bayou du Large. Mais, à partir de ce dernier, le peuplement francophone se trouva juxtaposé à un apport anglo-écossais qui devint prépondérant à Houma (41,000 h.), et sur le Bayou

Black, et donna à la paroisse de Terrebonne cette physionomie double qui lui est particulière. Depuis le Bayou Lafourche les Cajuns s'enfoncèrent également dans les marais à l'est — lac Boeuf — et à l'ouest — lac Verret, lac Palourde et Grand Lac — où ils rencontrèrent l'élément anglophone de la paroisse de Ste-Marie — Morgan City 19,000 h. — et les Cajuns descendant le Bayou Tèche.

De nos jours les secteurs les plus francophones sont à chercher dans les "coins perdus" de cette zone marécageuse:

- à l'est: extrémité du Bayou Lafourche (Ward 10 avec Golden Meadow et Larose: 83%;
- au nord: Grand Bayou et Bayou l'Ours avec Chackbay, Choctaw et Kraemer (W.6: 88%),* Bayou des Allemands (W.8: 80%);
- au sud: rive droite du Bayou Lafourche avec Raceland et Bayou Grand-Coteau (W.3: 68%), Bayou Bleu (W.11 avec Savoie Bayou: 66% et Ward 4: 71%), extrémité du Bayou Terrebonne avec Point Barre (W.6: 72%) et Bayou Grand-Caillou avec Bourdreaux et Dulac (W.4: 72%);
- à l'ouest: confins de l'Atchafalaya présentant le maximum de francophonie relative de Louisiane avec le Ward 9 de la paroisse d'Assomption comprenant Pierre Part, Pierre Passe, le lac Verret et la Belle Rivière: sur 3,236 habitants, 3,035 francophones, soit 93.79%.

Il s'agit donc d'une région profondément française dont la colonisation très ancienne, est entièrement due à l'élément acadien qui reste largement prépondérant. Mais la langue française a reculé dans les agglomérations (Thibodaux 39%) et dans le cours amont du Bayou Lafourche (paroisse d'Assomption Ward 6 avec Napoléonville: 29%). Au total pour les deux paroisses d'Assomption et Lafourche, plus l'est celle de Terrebonne (W.4, 7, 6, 5) on compte 63,000 francophones sur 105,000 habitants soit 60%, proportion la plus élevée de Louisiane sur une si grande étendue.

2) LE BAYOU TECHE.

Le foyer central a pour axe le Bayou Tèche à l'ouest de la grande forêt marécageuse (*swamp*) de l'Atchafalaya. Ce Bayou était en relation de navigation au nord, par le Bayou Boeuf, avec la rivière Rouge, à l'est, par le Bayou Courtableau à travers l'Atchafalaya, avec le Mississipi, et au sud, par le débouché de l'Atchafalaya, avec la mer. Ce fut le deuxième Bayou colonisé par les Acadiens; à partir du "Poste des Attakapas", l'actuelle St-Martinville (7,000 h.) et de la fondation espagnole de la Nouvelle-Ibérie (New Iberia 30,000 h.). Toute une série de villages acadiens s'échelonna le long des méandres du Bayou et conservent de nos jours ce profond caractère français qui confère à la paroisse de St-Martin le record paroissial de la francophonie louisianaise (79%). C'est en amont de St-Martinville que l'on enregistre les pourcentages les plus élevés de francophones: Cecilia (W.5: 87%), Pont-Breaux (W.4: 83%) et Parks (W.3: 86%). Mais, ici aussi, le français a regressé avec l'urbanisation: à St-Martin (W.1: 67%) et surtout à la Nouvelle-Ibéria (W.6: 43%). Dans la paroisse de New Iberia la proportion de francophones tombe à 44%. En aval de cette ville le Bayou Tèche a été colonisé par les Anglo-saxons et, sauf à Jeannerette (W.1: 54%), l'élément francophone devient minoritaire (paroisse de Ste-Marie: 22%). Quant aux marais de l'Atchafalaya leur maigre population est restée largement francophone (68-69% dans la partie relevant de la paroisse de St-Martin (W.2 et 6).

Au total les paroisses de St-Martin et de Nouvelle-Ibérie, qui constituent l'essentiel de la dépression du Bayou Tèche et de l'Atchafalaya n'abritent que 50,000 francophones sur une population totale de 90,000 habitants.

---

* Dans la suite du texte, chaque Ward sera désigné par son numéro d'ordre (W.1, W.2, etc.) dans la Paroisse.

3) LA PRAIRIE DU SUD-OUEST.

Mais le Bayou Tèche n'a pas été qu'un lieu d'enracinement de la francophonie, il a été le point de départ de la colonisation de la Prairie de l'ouest. Très tôt le peuplement acadien a franchi le rebord de la terrasse et pénétré dans les "riantes prairies des Opelousas" (Longfellow). A partir de la création du "Poste des Opelousas" (St-Landry, redevenu ensuite Opelousas) et de Vermilionville (devenue Lafayette) le peuplement acadien tout au long du XIXe s'est proprement répandu dans les prairies. La pénétration des Acadiens se fit régulièrement d'est en ouest. A partir de Nouvelle-Ibérie et St-Martinville vers la Prairie-Au-Large et la Prairie-Côte-Gelée. A partir de Lafayette la colonisation s'étendit au Beau-Bassin, et aux Prairies Mermentau et Vermilion. A partir d'Opelousas la Grande Prairie fut vite gagnée puis les Prairies Mallet (ou Plaquemine et Hays) et Faquetaine, et enfin la Prairie Mamou, sorte de Far-West légendaire des Cajuns. A l'ouest du Bayou Nez-piqué le flot des Cajuns rencontra le flot venu en sens inverse, de Lake Charles (1803) et composé à l'origine de Texans, mais de plus en plus, d'immigrants du Middle West. Ceci donna aux prairies le caractère mixte de leur population anglophone et francophone. A l'élément anglophone les prairies sont redevables des techniques agricoles, comme le riz inondé, qui s'y propagèrent à la place du vieil élevage bovin de type texan ("les vacheries"), et des nombreux toponymes (Welsh, Jennings, Crowley, etc.) et patronymes anglo-saxons. Mais l'élément Cajun y propagea néanmoins un style de vie propre qui fut adopté graduellement par la majorité de la population: les immigrants prenaient souvent femme sur place ce qui entraînait la francisation et la catholicisation de leur descendance. Ce qui fit que, même les prairies relativement éloignées des Bayous, et proche du Texas, furent également acadianisées: Prairies Lacassine et Calcassieu à l'est de Lake Charles et même Prairies Sabine et Choupique aux confins du Texas. Vers le nord-ouest les dernières petites prairies et grandes clairières, à l'orée des "Flatwoods", Prairies d'Arbonne, Swallow, etc., reçurent aussi l'extrême avancée des Cajuns tandis que les forêts de pins (*longleaf* au sud, *shortleaf* au nord) restaient le domaine exclusif des Anglo-saxons.

La colonisation des Prairies du sud-ouest se poursuivit tout au long du XIXe siècle. En 1820 l'ensemble des terres en grande partie vides de populations relève des deux paroisses de St-Landry et St-Martin. En 1860 il n'y a que 42,000 habitants mais l'ouest est détaché de St-Landry (23,000 h.) pour former la paroisse de Calcassieu (6,000 h.), et dans celle de St-Martin désormais restreinte au Bayou Tèche, ont été taillées celles de Lafayette (9,000 h.) et Vermilion (4,000 h.). En 1900 le même territoire a 154,000 habitants; en 1970, 521,000 et quatre nouvelles paroisses sont apparues dans les prairies: Acadia, Evangéline, Allen et Jefferson Davis et une sur la côte: Cameron.

En 1970, 236,000 francophones constituent 45% des 521,000 habitants des 9 paroisses des Prairies: 24% dans les deux paroisses bordières — Calcassieu et Allen — mais 56% pour l'ensemble des 7 autres. Le pourcentage paroissial le plus élevé (76%) est celui d'Evangéline, contenant Mamou (W.3: 86%) et Ville Platte (W.1: 83%). Mais le record des Prairies par Ward s'observe dans la Prairie Lacassine, pourtant éloignée vers l'ouest (W.7: 90% avec le village au nom peu français de Niblett). Mais de nombreux autres secteurs des prairies présentent encore des majorités francophones dépassant les 80%: Prairies Mermentau, Prairie Vermilion (Kaplan, Andrew, Indian Bayou) Prairie Côte-Gelée (Erath, Boston), Beau Bassin (Carencro, Vatican). Les francophones ne cessent vraiment d'être la majorité que aux marges orientales ou septentrionales des prairies et dans les secteurs urbains: Lake Charles (W.3: 23%) et Sulphur (W.4: 20%), Opelousas (W.1: 36%) et Lafayette (W.7: 48%). Encore cette dernière ville, bien située au coeur des prairies, et des réseaux de communication qui les desservent, joue-t-elle le rôle d'une petite métropole de l'Acadiana. Ayant reçu le siège de l'Université de Louisiane du sud-ouest (U.S.L.) et celui des principales activités pétrolières (Oil Center), elle connaît l'essor le plus rapide des villes de Louisiane (190,000 h.) et est en train de dépasser Lake Charles (145,000 h. avec Sulphur) et de devenir la troisième

agglomération de l'Etat, après la Nouvelle-Orléans, Baton Rouge et Shreveport. Un tel développement urbain entraîne une régression corollaire de l'usage du français; mais l'afflux de population se fait surtout à partir des zones rurales de l'Acadiana; c'est donc à la fois un foyer d'anglicisation et un lieu de convergence des francophones.

4) LA PAROISSE D'AVOYELLES.

Au nord des Prairies, à cheval sur le cours ancien de la rivière Rouge, emprunté par le Bayou Boeuf, et son cours actuel, s'étend la paroisse qui porte le nom des anciens Indiens Avoyelles, et qui constitue le bastion nord de la francophonie louisianaise: ses 38,000 habitants sont en majorité francophones (20,000 soit: 53%). Le pourcentage des francophones y est particulièrement élevé sur la terrasse pléistocène autour de Belledeau (W.5: 92%), Hesmer (W.4: 89%), Mansura (W.3: 66%) et Marksville (W.2: 69%) et dans les terres basses du Bayou des Glaises (W.6: 65%).

b) *Les Marges:*

1) STE-MARIE TERREBONNE.

Entre les deux grands Bayous, foyers de la francophonie acadienne — le Bayou La Fourche à l'est et le Bayou Tèche à l'ouest — s'étend, au sud de l'Atchafalaya une sorte de grande enclave où la population est en majorité anglophone. Elle correspond à l'ensemble de la paroisse de Ste-Marie et à la moitié ouest de celle de Terrebonne, c'est-à-dire qu'elle comprend la partie inférieure du cours du Tèche (au sud de la Nouvelle-Ibérie jusqu'au débouché de l'Atchafalaya sur la mer, à Morgan City) et, au-delà, le cours du Bayou Boeuf et du Bayou Black jusqu'au Houma, d'où partent, en éventail, les Bayous francophones de l'est de Terrebonne. Cette région côtière constitue un long couloir d'une centaine de kilomètres, emprunté par la voie d'eau, puis les voies routières et ferrées mettant en communication les deux grands Bayous, et, par-delà, la région des Prairies avec celle de la Nouvelle-Orléans. La population s'est concentrée sur le ruban sinueux du bayou principal et ses rares tentacules vers la mer: Bayou Cyprès Mort et Bayou Salé. Au total sur 130,000 habitants de cette région un quart seulement est maintenant francophone. La toponymie mixte révèle une superposition des populations: après les premiers Acadiens qui dénommèrent les éléments naturels — bayous, lacs, etc. — vint, des Basses Terres du sud des Etats-Unis (*Lowland South*), une colonisation anglo-saxonne massive qui fonda de nombreux établissements aux noms anglais, et qui implanta un style de villages, d'habitats, d'églises, de cimetières, etc., assez différent de celui du Pays Cajun. Mais les Cajuns préétablis, restaient sur place, d'autres vinrent aussi, et beaucoup d'immigrants Anglo-saxons prirent femme sur place. Ce qui entraîna un équilibre voire une fusion des deux styles de vie. Et, finalement, cette population mixte, par exemple, porte beaucoup des patronymes acadiens et est en majorité catholique comme tout le reste de la Louisiane française.

2) LE COURS DU BAS MISSISSIPI.

En amont de l'agglomération de la Nouvelle-Orléans le cours du Mississipi est une région historique francophone: les deux rives jusqu'au Bayou Manchac et la rive droite seulement, au-delà. Cinq paroisses sont à cheval sur le fleuve: St-Charles et St-Jean Baptiste constituant l'ancienne "Côte Allemands", peuplée dès le début du XVIIIe; St. James, Ascension et Iberville, étant la "Côte Acadienne", colonisée à partir de la fin de ce même siècle. Deux sont sur la rive droite: Baton Rouge et Pointe Coupée. Au total la région a 140,000 habitants dont 31,000 (22%) francophones. Cette proportion relativement basse se retrouve assez uniformément tout le long du Mississipi, ne passant qu'exceptionnellement en dessous de 10% ou au-dessus de 30%. Ceci s'explique par le fait que la population, certes originellement française dès le XVIIIe (ou francisée: Allemands, Espagnols...) a été, plus qu'ailleurs, aux prises avec une anglicisation constante, due à l'importance de la voie de

passage du Mississipi et à l'ouverture plus aisée de cette région aux courants d'immigration du XIXe siècle.

La "Côte Allemande" reste dans la moyenne de la vallée: paroisse de St-Charles et St-Jean Baptiste 23% et 22% de francophones, avec des chiffres entre 13% et 28% par Ward. Le long du fleuve on ne relève qu'en un seul point un pourcentage nettement plus élevé: le Ward 1 (Lucy) de St-Jean Baptiste avec 45%. Ailleurs c'est surtout à l'écart du fleuve que subsistent les noyaux francophones, par exemple vers le Bayou des Allemands (W.4 de St-Charles: 30%). Les centres historiques qui étaient Les Allemands (devenu Destrehan) et Bonnet Carré (devenu Edgard) ont été supplantés par les centres industriels apparus sur cette rue d'usines, cette "Côte Dorée" de l'industrie pétrolière et chimique qui est devenu le Mississipi entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge: Luling (3,000 h.), Hahnville (2,000 h.), Laplace (6,000 h.), Réserve (7,000 h.), Garyville (2,000 h.), etc.

La "Côte Acadienne" présente une situation semblable: paroisses de St. James, Ascension et Iberville 29% 19% et 13% avec, le long du fleuve, entre 7% et 32% par Ward et une seule exception le Ward 1 de St. James avec Remy et Paulina: 44%. A l'écart du fleuve les pourcentages sont plus élevés tant sur la rive droite (Lower Vacherie, W.8 de St. James: 39%) que sur la rive gauche, vers l'Amite River (Ward 10 d'Ascension avec Acy et St-Amant: 32%). La francophonie a même dépassé la frontière historique de l'Amite River qui limitait l'Ile d'Orléans à l'est: deux Wards de la paroisse de Livingston sont traditionnellement francophones: celui de l'île comprise entre les deux bras de l'Amite River et le lac Maurepas (W.5: 43% de francophones pour 45% d'anglophones) avec Maurepas, Denson, White Hall, Head of Island et le Bayou Chêne Blanc, et celui de French Settlement et Verdun (W.3: 34%) auquel il faudrait rattacher le secteur limitrophe de Port Vincent.

Toute cette région a été colonisée d'abord par les Acadiens dont les premiers points d'implantation étaient, dès 1785, St-Jacques de Cabahannocer (futur St. James), La Fourche des Chettimaches (devenue l'Ascension puis Donaldsonville), le Poste d'Iberville (St-Gabriel) et Plaquemines, sur les *levées* du Mississipi, et St-Bernard de Galveston près du confluent du Bayou Manchac et de l'Amite River. A ces centres les Espagnols ajoutèrent Gonzales à l'intérieur des terres, sur les terrasses entre Mississipi et Amite River; mais l'éclipse de l'économie sucrière des plantations par le développement de la "Côte Dorée" de la pétrochimie en a fait naître d'autres centres: Grammercy (3,000 h.), Lutcher (3,000 h.), White Castle (2,000 h.). Les implantations coloniales ont quand même gardé la prépondérance en s'industrialisant: Gonzales (4,500 h.), Donaldsonville (7,500 h.), Plaquemine (9,000, plus Seymourville 3,000 h.); et du fait des brassages la francophonie s'y maintient ni plus ni moins (Donaldsonville 20%, Plaquemine 10%) que dans les campagnes des alentours lentement anglicisées, même dans les confins orientaux de l'Atchafalaya dépendant de la paroisse d'Iberville: Bayou Maringouin (W.9: 8%), Bayou Grosse-Tête (W.7: 13%), Bayou Sorel (W.8: 22%), etc.

Avec le Bayou Manchac se termine l'Ile d'Orléans, rive gauche, française, du Bas Mississipi et, en amont, l'implantation francophone se limite à la rive droite: paroisses d'Ouest Baton Rouge (11%) et Pointe Coupée (20%); les établissements français de rive gauche antérieurs à 1763, ont été, après 1785, réunis, avec la Floride, aux possessions espagnoles: Baton Rouge, Port Hudson — Bayou Sara, près de St-Francisville, et Natchez, au Mississipi. Dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge les francophones représentent entre 5 et 13% de la population de chaque Ward et aucun secteur n'est resté profondément français, la toponymie elle-même étant largement mixte, en raison de l'influence de la ville de Baton Rouge devenue très tôt le centre des paroisses de Floride et un foyer d'anglicisation.

La paroisse de Pointe Coupée offre une situation différente car elle constitua un foyer précoce d'implantation rurale française. Partis d'un coude du fleuve — la "Pointe Coupée" — les Acadiens s'établirent solidement aux abords du grand bras mort du Mississipi dénommé "Fausse Rivière". A l'intérieur de ce croissant leurs descendants constituent toujours le fond

de la population et la francophonie reste vivante: W.7: 42% avec Dupont et Jarreau, W.6: 39% avec Chenal, Rougon, Hermitage. A l'extérieur de la Fausse Rivière elle baisse: W.9 avec New Roads 21%, W.8 avec Oscar: 21%, comme vers l'Atchafalaya: W.10: 28% avec le Bayou Grosse-Tête. Entre Pointe Coupée et la paroisse d'Avoyelles, la rive du Mississipi n'est que très faiblement francophone: entre 4 et 12% par Ward; et la toponymie y est largement anglaise.

3) L'AGGLOMERATION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'agglomération de la Nouvelle-Orléans dépasse de nos jours le cadre de la paroisse d'Orléans, bien que la moitié orientale des territoires de cette dernière, constituée de marécages ne soit que peu urbanisée. Aux 593,000 habitants de la paroisse d'Orléans constituant la ville de la Nouvelle-Orléans, les statistiques américaines ajoutent pour constituer l'Aire Métropolitaine (*Standard Metropolitan Statistical Area* ou S.M.S.A.) la totalité des paroisses de Jefferson (338,000 h.) comprenant la périphérie urbaine ouest (Métairie, Kenner) et de rive sud (Gretna, Harvey, Marrero, Westwego), de St-Bernard (51,000 h.) avec les banlieues est (Chalmette, Violet, etc.) et même de celle de St. Tammany (64,000 h.) située de l'autre côté du lac Pontchartrain, avec les annexes urbaines de Slidell (16,000 h.) et Mandeville (2,000 h.). Ce qui fait une agglomération statistique de 1,046,000 h. Ainsi définie la zone "urbanisée" inclut non seulement les zones marécageuses de Jefferson — le Bayou Barataria, mais une de ces "paroisses de Floride" encore en majorité rurale, St. Tammany. Par contre la paroisse de Plaquemines (25,000 h.) avec tout le cours deltaïque du Bas Mississipi et les prolongements portuaires de la Nouvelle-Orléans en est exclue. Il convient donc, pour des raisons physiques, humaines, historiques et linguistiques, de laisser St. Tammany à l'écart des quatre paroisses du delta qui, réellement englobées dans l'agglomération, constituent la même région naturelle et humaine, (chiffres en milliers en 1970);

TABLEAU II:
Agglomération nouvelle-orléanaise: Francophones

Paroisse	Population totale	Francophones	%
ORLEANS	594	43	7.2
JEFFERSON	338	46	13.6
ST-BERNARD	351	6	10.7
PLAQUEMINE	25	5	18.8
TOTAL	1007	100	10%

Avec son million d'habitants et ses 100,000 francophones la région de la Nouvelle-Orléans est bien le principal centre urbain de la Louisiane française. Les francophones de la Nouvelle-Orléans relèvent des trois origines:

— *Les Créoles* des vieilles familles citadines résidant traditionnellement dans le Vieux Carré ou "Quartier français", ayant maintenu la pureté du français classique comme toute la culture française dans la grande ville, mais ayant subi le processus inéluctable de l'anglicisation qui guette toutes les élites. Leur nombre peut être évalué à environ 40,000*.

* ("La présence française en Louisiane" Service Culturel de l'Ambassade de France, New-York, décembre 1975, p. 5).

- *Les Noirs francophones*, qui sont proportionnellement plus nombreux à la Nouvelle-Orléans même qu'ailleurs, puisqu'ils étaient 9,000 sur 43,000, soit 21% des francophones contre 14% dans le reste de l'Etat. Ils sont, par contre, beaucoup moins nombreux dans le reste de l'agglomération (Aire Métropolitaine) où ils ne sont que 1,500 sur 54,000 francophones, soit moins de 3%. C'est parmi ces noirs de la Nouvelle-Orléans que s'est particulièrement conservé le parler créole, très proche de celui des Antilles.
- *Les Cajuns*, venus chercher fortune dans la grande ville et qu'un oeil exercé peut distinguer, paraît-il, aisément, des Créoles de vieille souche mais qui se différencient plus nettement encore de ces derniers par leur parler aux accents patoisants. Mais, faute d'enquête particulière, il est difficile de dire quelle est la proportion de Créoles et de Cajuns parmi les 34,000 Blancs francophones de la ville et les 52,000 des banlieues. Si les premiers sont 40,000 les seconds seraient environ 45,000. Ce qui donne pour l'ensemble de la région nouvelle-orléanaise une population composite de 40,000 Créoles, 10,000 Noirs et 50,000 Cajuns (45,000 dans l'agglomération et 5,000 dans la paroisse de Plaquemines).

Le poids de cette minorité est indéniable mais sa présence, très diffuse et peu visible, ne doit pas être surestimée dans une ville très active et maintenant fondamentalement anglophone, dont le caractère français n'est proclamé que pour des raisons touristiques. L'activité culturelle n'y fait pratiquement appel qu'à l'anglais: la presse en français a disparu depuis longtemps et seule la radio de l'Université de la Nouvelle-Orléans a une émission hebdomadaire en français. Les manifestations culturelles françaises sont appréciées mais comme dans toute autre grande ville du monde. On peut même dire que le regain d'attention et de sollicitude dont font preuve les autorités américaines depuis quelques années a nettement plus bénéficié à la petite communauté des hispanophones — 19,000 personnes à la Nouvelle-Orléans dont 11,000 immigrants nés à l'étranger (au total 3% de la population) — qu'aux francophones. Puisque les premiers sont l'objet de multiples prévenances dans l'enseignement et les institutions publiques, et que la presse publie des nouvelles en espagnol, alors que seuls quelques titres de rubrique sont traditionnellement en français . . .

A noter, au passage la survivance de la communauté hispanophone de l'"île Delacroix" sur le Bayou Terre-aux-Boeufs, descendant des "Isleños" du XVIIIe: Ward 9: 654 hispanophones sur 1,771 habitants soit 37% pour 47% d'anglophones et 7% de francophones. C'est le seul îlot linguistique de ce genre à avoir survécu géographiquement concentré en Louisiane; à la différence des 2,000 italophones et des 500 hungarophones dispersés dans les Paroisses de Floride respectives de Tangipahoa et Livingston.

c) *Les îlots francophones hors de l'Acadiana:* Hors de l'Acadiana, les francophones sont, en Louisiane, assez peu nombreux — 35,000 — et représentent une part faible de la population du reste de l'Etat: 2.22% des 1,579,000 habitants de l'est et du nord.

Dans la Louisiane de l'est c'est-à-dire dans les dites "Paroisses de Floride" les francophones sont près de 24,000 sur 532,000 habitants, soit 4.5% de la population. Leur principale concentration est à Baton Rouge, la capitale de l'Etat (de 1813 à 1862 et depuis 1882) et la deuxième agglomération par sa population (285,000 h.) depuis qu'elle a dépassé celle de Shreveport (232,000). Les francophones sont 16,300 soit 5.7% dans la paroisse entière d'Est Baton Rouge, dont la majorité (10,000) dans la ville même (Ward 1: 166,000 h.) soit 6%, 3,000 dans les banlieues nord (Ward 2: Scotlandville, Baker) et 3,000 dans les banlieues sud et est (Ward 3). Baton Rouge reste un fort pôle d'attraction politique, économique et culturel pour tous les Cajuns du Bayou Tèche, des Prairies et d'une partie du cours du Mississipi. Mais, malgré son nom français, cette ville très fortement anglophone (à 83%) est un foyer actif d'anglicisation avec notamment la principale Université d'Etat: la

Louisiana State University (L.S.U.). Dans le reste des paroisses de Floride la proportion de francophones est nettement plus basse: 7,500 sur 247,000 habitants soit 3%. Ils sont moins de 1,000 (environ 1%) dans les quatre paroisses septentrionales mais 6,5000 vers le sud. Leur principale concentration, le long de l'Amite River (Port Vincent, French Settlement, Maurepas, etc.) a été signalée plus haut comme constituant la marge de la Louisiane française dans la paroisse de Livingston (2,100 francophones soit 5.8% de la population). Au nord du lac Pontchartrain la paroisse de St. Tammany présente aussi quelques noyaux francophones, soit dans les anciens centres ruraux ayant reçu une part de peuplement cajun comme Mandeville, Madisonville, Covington ou le Bayou Lacombe sur la Bayou Boeuf (W.7: 13% de francophones), soit dans la ville de Slidell, qui devient une banlieue de la Nouvelle-Orléans.

Dans la Louisiane du nord les francophones sont très peu nombreux (11,000 sur 1,047,000 h. soit 1%). La majorité d'entre eux vit en bordure de l'Acadiana dans la paroisse des Rapides où subsistent quelques anciens villages francophones comme Lecompte (W.2: 13% de francophones), mais surtout à Alexandria — Pineville (l'ancien El Rapido) où ils constituent près de 10% de la population, 4,000 sur 45,000 habitants de l'agglomération, qui reste le pôle urbain d'attraction du nord de l'Acadiana (Avoyelles, nord d'Evangéline et Allen).

La paroisse voisine des Natchitoches, plus en amont sur la rivière Rouge a encore 1,500 francophones. Ils représentent la survivance culturelle du premier établissement français de la Louisiane actuelle. Les bords de la Cane River, un bras de la rivière Rouge sinuant dans la vallée, présentent encore un plan parcellair en lanières perpendiculaires au cours d'eau, typique du peuplement français en Amérique du Nord. Dans ce paysage marqué par l'empreinte française la toponymie de base révèle également les premiers occupants, ainsi que les noms de famille les plus répandus à Natchitoches. Mais le reste de la vallée avec les plantations comme celle de Melrose aux célèbres noix de pécan, est largement anglicisé.

Dans le reste du nord ne subsiste aucun autre noyau de population francophone: les patronymes français n'apparaissent en nombre significatif qu'en de rares secteurs isolés: (Truro, Jamesboro, Tallulah, Springhill, Haynesville) où la francophonie a disparu. Les seules concentrations, toute relatives, sont celles des agglomérations où se sont fixés les Cajuns, comme les autres Louisianais: Shreveport (2,200 sur 232,000 habitants, soit 1%), Ruston, Monroe.

d) *Les îlots francophones hors de la Louisiane:* La francophonie a filtré à travers les limites de la Louisiane. Au Texas les francophones déclarés sont 91,000 soit moins de 1% de la population contre 16% d'hispanophones et 2% de germanophones. Mais ils sont concentrés aux abords de la Louisiane. Ils sont 5,300 dans le Comté d'Orange, de l'autre côté de la Sabine River (soit 7.4%), et 24,000 (9.8%) dans celui de Jefferson avec les agglomérations pétrolières et portuaires de Beaumont et Port Arthur. Enfin ils sont 26,300 (1.5%) dans le comté de Harris qui comprend la métropole industrielle de Houston, 3,200 dans celui de Galveston, et 5,400 dans celui de Dallas.

A l'est de l'Etat de Louisiane furent fondés, avant la Nouvelle-Orléans les premiers établissements français de la Baie de la Mobile, de l'île Dauphine et de Biloxi. Des îlots francophones y subsistent moins par survivance de ces peuplements, largement submergés en près de trois siècles, que par l'afflux des Cajuns vers les centres industriels du littoral de l'état du Mississipi — 7,900 francophones surtout à Biloxi-Gulfport, Pascagoula et Bay St-Louis — et de celui d'Alabama — 7,200 francophones à Mobile et dans l'intérieur. En fait la population des quelques communautés appelées localement "créoles" ou "cajun" sont profondément anglicisées. Et, plus loin, la Floride avec 64,000 francophones de toutes provenances marque la limite extrême de la diffusion plus ou moins massive des Louisianais, attirés comme d'autres par l'"Etat ensoleillé". (Sunshine State).

4) L'Acadiana et les Franco-louisianais.

En ne totalisant que les francophones déclarés des Etats de Louisiane, Texas, Mississipi et Alabama plus le tiers de ceux de Floride, on arrive à une masse de 700,000 personnes marquées par la langue française. Si l'on admet à l'instar des autorités du Census, la même marge qu'entre hispanophones déclarés (7.8 millions) et Américains "de langue espagnole" (9.6 millions), c'est au minimum entre 900,000 et 1 million que l'on doit évaluer le chiffre des Franco-louisianais (*Louisiana French*) ou Louisianais du *French Heritage*.

Si l'on s'en tient aux chiffres des seuls francophones déclarés de 1970 en sachant qu'ils donnent une indication minimale, quant au caractère français des populations, on peut délimiter pour la Louisiane française, ou Acadiana, plusieurs régions assez homogènes suivant leur degré d'influence française (voir tableau IV).

Le *coeur* de l'Acadiana est constitué par les deux vieux Bayous et les Prairies qui concentrent plus de la moitié (55 à 60% des francophones:

- Bayou LaFourche (avec l'est de Terrebonne) et Bayou Tèche (sauf le cours inférieur) avec 120,000 francophones sur 200,000 habitants.
- Prairies centrales et des Avoyelles avec 220,000 francophones sur 400,000 habitants.

Soit, au total, 340,000 francophones sur 600,000 habitants:

Autour, on peut distinguer les *marges* de l'Acadiana où la francophonie ne touche qu'une part bien moindre de la population soit que l'anglicisation ait constamment progressé au siècle dernier (Bas Mississipi et Nouvelle-Orléans) — soit que la francisation ait été interrompue au XXe (Ste-Marie et Prairies orientales)

- Région des Bayous de l'Atchafalaya inférieur (Tèche Inférieur et Bayou Black: Ste-Marie et Terrebonne-ouest) 26% de francophones: 32,000 sur 120,000 habitants.
- Prairies Occidentales (Allen et Calcassieu) 24% de francophones 40,000 sur 170,000 habitants.
- Bas Mississipi (les 7 paroisses) 19% de francophones: 35,000 sur 180,000 habitants.

Soit, au total, 110,000 francophones sur 470,000 habitants de ces marges rurales.

Ces 27 paroisses rurales peuvent être considérées comme constituant l'Acadiana, région culturelle profondément marquée par l'empreinte du peuplement français, et où la francophonie, restée vivante chez 40% des habitants — 437,000 sur 1,555,000 — est le signe d'une influence plus profonde.

Par contre dans la région urbaine nouvelle-orléanaise les 100,000 francophones pèsent beaucoup moins. Ils ne sont que 10%, dispersés dans le million d'habitants de cette métropole, qui appartient à un autre monde économique, et à un autre univers culturel, nettement Anglo-saxon, où la place du français, de la francophonie, et des francophones est infiniment plus discrète que dans l'Acadiana, marges comprises.

Néanmoins la Nouvelle-Orléans (4 paroisses) reste le pôle de la Louisiane française qui est son arrière-pays immédiat, et dans le climat de laquelle elle n'a cessé de baigner: sa population reste finalement à tous points de vue plus proche de l'Acadiana que du reste de la Louisiane par toutes sortes d'attitudes culturelles, religieuses, politiques. Ce qui fait que par dessus cette dualité, cette disparité métropole-plat-pays environnant, subsiste une certaine harmonie qui conserve à la Louisiane du sud, une unité permettant toujours de l'appeller couramment la Louisiane française, *French Louisiana*. Même si les Français de Louisiane, *Louisiana French*, n'y sont pas partout majoritaires.

TABLEAU III:
Francophonie par paroisse

Région - Paroisse	Pop. totale	Francophones	
	(nb. en milliers)		%
Bas Mississipi			
- St-Charles	30	7	23%
- St-Jean Baptiste	24	5	22%
- St. James	20	6	29%
- Ascension	37	7	19%
- Iberville	31	4	13%
- Ouest Baton Rouge	17	2	11%
- Pointe Coupée	22	4.5	20%
Bayous			
- Assomption	20	9	45%
- Lafourche	69	43	63%
- Terrebonne	76	30	39%
- (id. partie est: W.4, 5, 6, 7)	16	10.5	66%
- (id. partie ouest: W.1, 2, 3, 8, 9, 10)	60	19	32%
- St. Mary	61	13	22%
- Iberia	57	25	44%
- St-Martin	32	26	79%
Prairies			
- Avoyelles	38	20	53%
- St-Landry	80	338	48%
- Lafayette	110	57	52%
- Vermilion	43	30	69%
- Acadiana	52	28	53%
- Evangéline	32	24	76%
- Jefferson Davis	30	14	48%
- Cameron	8	4	42%
- Calcassieu	145	35	24%
- Allen	21	5	24%
Région Nouvelle-Orléanaise			
- Orléans	594	43	7%
- Jefferson	338	46	14%
- St-Bernard	51	6	11%
- Plaquemines	25	5	19%

TABLEAU IV:
Francophonie par région

Région - Sous-région	Paroisses	Pop. totale	Francophones	
		(nb. en milliers)		%
Bayous				
- B. Lafourche	Assomption, Lafourche Terrebonne (est)	105	63	60%
- B. Tèche	St-Martin, Iberia	89	51	57%
- B. Tèche infr. et Atchafalaya infr.	St. Mary, Terrebonne (ouest)	121	32	26%
Prairies				
- Pr. Centrales	St-Landry, Lafayette, Vermilion Acadia, Evangéline, Jefferson-Davis, Cameron	355	196	56%
- Pr. Occidentales	Calcassieu, Allen	166	40	24%
- Pr. Septentrionales	Avoyelles	38	20	53%
Bas Mississipi	St-Charles, St. John, St. James Ascension, Iberville, W. Baton Rouge, Pointe Coupée	181	35	19%
Acadiana (zones rurales)	23 paroisses	1,055	437	41%
Région urbaine Nouvelle-Orléanaise	Orléans, Jefferson, St-Bernard Plaquemines	1,007	100	10%
Acadiana (total)	27 paroisses	2,062	537	26%
"Paroisses de Florides"	8 paroisses	532	24	4.5%
Louisiane du nord	29 paroisses	1,047	11	1%
Louisiane (total)	64 paroisses	3,641	572	16%
Basse Sabine (Texas)	Orange, Jefferson	316	29	9%

IV- LA FRANCITE DE LA LOUISIANE

1) Le caractère national.

Le caractère français de la Louisiane, universellement constaté, est rarement analysé dans toutes ses composantes. La francophonie apparait généralement à tous comme l'indice principal, sans doute à juste titre, et, c'est pour cette raison qu'il a été, ici, analysé en premier et le plus en détail; mais il serait insuffisant de s'en tenir là. Parce que, d'une part, les hommes, individuellement ou en groupe, peuvent perdre l'usage d'une langue en gardant d'autres caractères nationaux et que, d'autre part le paysage culturel collectif conserve, aussi, et pas seulement aux yeux du géographe, des caractères particuliers qui permettent de distinguer une région d'une autre.

Le caractère français de la population du sud de la Louisiane ne doit pas être envisagé seulement sous l'angle de la déculturation, de l'anglicisation, phénomène marquant de notre époque, mais aussi sous l'angle de l'acculturation, de la francisation qui a joué largement au siècle dernier. Tous les observateurs se sont accordés à constater non seulement la force et la persistance des traits français dans la population, mais aussi leur diffusion et leur propagation. Selon Smith et Parenton (p. 357), "les *Louisiana French* ont montré une capacité illimitée d'absorber les éléments extérieurs venant chez eux." Quels sont donc les caractéristiques de cette population et qu'est-ce qui peut expliquer sa cohésion. sa résistance et même son expansionnisme culturel? Beaucoup ont essayé de définir le Cajun, qui est, plus que le Créole, type rare et en voie de disparition, l'archétype du *Louisiana French*. L. Post (1961), qui sans être un Cajun avait été élevé parmi eux, reconnaissait qu'ils n'appartenaient pas au "Grand Creuset Américain" et il énumérait chez eux comme traits distinctifs: "l'aspect rural, le catholicisme, l'analphabétisme des ainés, la force des liens familiaux, et la considérable homogénéité culturelle sur une grande étendue territoriale". Il concluait que "leur individualité (*uniqueness*) résidait dans leur dialecte franco-acadien et dans le développement d'un fort réseau d'habitudes nationales dans lesquelles ils baignaient et selon lesquelles ils menaient leur économie".

Plus près de nous, on trouve chez Del Sesto et Gibson (1975) l'essai suivant de définition du Cajun: "un rural (ou citadin de fraîche date), catholique aux solides liens familiaux *(kinship-oriented)* et parlant ou comprenant le français (ou ayant de proches parents qui le parlent)".

S'interrogeant sur la façon par laquelle les caractères français ont persisté et se sont propagés à l'extérieur du milieu acadien originel, donc sur les facteurs d'acculturation, Smith et Parenton (1938) repris par Howard (1960) énumèrent:

1) le mariage des nouveaux arrivants avec les Acadiennes;
2) la dominance de la mère acadienne dans tous les domaines concernant l'enfant et l'éducation de la progéniture;
3) l'influence et l'autorité énormes du prêtre catholique français;
4) "L'esprit de corps" (en français dans le texte) de la population francophone;
5) un style de vie animé par "la joie de vivre" (en français dans le texte).

Sans être exhaustifs ces essais donnent au moins une idée de ce que les Anglo-saxons ressentent comme les aspects les plus marquants d'une certaine francité.

Car, en fin de compte, c'est bien de cela qu'il s'agit: de déterminer ce qui contribue à constituer le caractère national d'un individu, d'une population, d'une région, en général et, pour le cas particulier de la Louisiane du sud, son caractère français. Ici, il faut distinguer deux types de caractères: d'une part, ceux qui marquent surtout le paysage c'est-à-dire le milieu natal collectif naturel et culturel et, d'autre part, ceux qui sont la propriété des individus, qu'ils conservent ou abandonnent, qu'ils lèguent ou non à leurs descendants. Les uns comme les autres sont révélateurs et permettent au géographe d'élaborer une typologie.

2) Traits de paysage.

Les caractères collectifs qui marquent le paysage sont ceux qui intéressent traditionnellement le plus le géographe, ce sont ceux que l'on décèle le plus aisément à la lecture des cartes: appropriation du sol agricole, (forme, groupement et affectation des parcelles), construction de l'habitat, mode d'exploitation de la terre, toponymie.

a) *Le cadastre:* En Louisiane, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, chaque colonisateur a introduit ses propres méthodes d'occupation du sol et a marqué le paysage à sa façon. Les Français ont pratiqué ici, comme au Canada, leur système de lotissement en lanières perpendiculaires aux cours d'eau. Chaque lot avait 40 arpents de profondeur sur 6 à 8 de largeur (exceptionnellement 12 sur les rives concaves) ce qui donnait les propriétés allongées de 50 à 100 hectares en moyenne, et des villages en lignes le long des bayous. C'est ce que les Anglo-saxons dénomment le système français (*French pattern*), des arpents (*Arpent system*), des lots longs (*French longlots*), des exploitations en lanières (*French strip-farms*), des bords de l'eau (*River bank pattern*) et des villages en lanière (*French line-villages*). Système désigné par leur fondateur comme celui des *Rangs* ou des *Côtes* au Canada, des *Manches* en Louisiane. Ce type de plan parcellaire a été de règle au fur et à mesure de l'implantation des colons français.

Pendant tout le XVIIIe et au début du XIXe il a marqué, de façon indélébile jusqu'à ce jour, le paysage occupé pendant cette époque, quels qu'aient été les occupants ou affectations ultérieures. Il règne donc exclusivement le long des cours d'eau par lesquels s'est faite la pénétration française et espagnole ainsi qu'au début de la période américaine (*American longlot system*), c'est-à-dire tout au long du Mississipi jusqu'au nord de l'Etat, le long des Bayous Lafourche, Terrebonne et Black, de l'Atchafalaya, des Bayous Tèche et Boeuf, mais aussi des premiers cours d'eau atteints dans l'est des prairies: Vermilion, Bayous Queue-de-Tortue, Plaquemine, Nez-Piqué et lac Arthur. Naturellement aussi, le long du principal axe intérieur peuplé en direction du Texas espagnol: celui de la rivière Rouge ainsi que, par place, dans les régions intérieures du nord: lac Catahoula, rivière Ouachita, Bayou de Siard etc... Un système analogue fut appliqué à l'est dans la paroisse de Cameron, le long des "Chenières" et du lac Calcassieu.

Ce système fut abandonné d'abord par les Espagnols, qui le trouvèrent impropre à l'élevage bovin de leurs Ranchs ou "Vacheries". Ils créèrent sporadiquement des *Sitios* d'une lieue carrée (environ 180 h.) dispersés dans les prairies, notamment dans la prairie Mamou.

Quant aux colons Anglo-saxons qui peuplèrent les "Paroisses de Floride" ils introduisirent dans ces régions boisées, comme dans beaucoup d'autres à l'époque, le système britaniques des lots et bornages (*metes and bounds*) irréguliers, rappelant celui des clairières ou des bocages européens.

Finalement, après la réunion aux Etats-Unis, fut étendu à toutes les régions non encore appropriées et en voie de peuplement, le système américain du lotissement en damier (*Chequer board, Rectangular Pattern*) du cadastre public (*Public Land Survey*). La terre est divisée en carrés de 6 miles de côté, orientés nord-sud, et constituant l'unité administrative villageoise de base, le *Township*, divisé en 6 x 6 = 36 sections (lots ou *Ranges*) d'un mille carré (260 h.). Ce système fut appliqué partout où les précédents n'avaient encore pénétré, c'est-à-dire dans plus des trois quarts de l'Etat et notamment dans toutes les prairies de l'ouest (Calcassieu etc...) et dans ce qui restait à peupler de celles de l'est: prairies Mamou, Plaquemine, Vermilion, Côte-Gelée etc... et jusque dans la plus grande partie de l'Atchafalaya ainsi qu'en contrebas des *levées* du Mississipi: région des lacs des Allemands, Salvador, Maurepas, etc...

Aujourd'hui, les contrastes restent frappants entre les bords des Bayous, où sinue le ruban du lotissement français en lanières, et les vastes interfluves régulièrement quadrillés par le *Survey*, imposant ses angles droits aux voies de communications comme aux propriétés. Mais ces éléments de paysage originaux qui paraissent surprenants, voire

"ésotériques" (Zélinsky, p. 21) aux Américains d'aujourd'hui, ne révèlent que la première approbation: ils signifient que le peuplement a été français à l'origine mais pas nécessairement qu'il le soit resté. Témoin en est la vallée de la rivière Rouge (Fig. n° 21 où les francophones ont été submergés depuis longtemps. De même le peuplement des prairies par les Cajuns n'a pu se faire au cours du XIXe que selon le dessin du cadastre américain. Certains traits du paysage louisianais contribuent donc à lui donner son aspect français mais ne coïncident évidemment plus, depuis longtemps, avec les caractères français de sa population. Il peut toujours y avoir discordance entre le type de cadastre et le peuplement présent.

b) *L'habitat:* Il en est de même, à bien des égards, de l'habitat rural. On a beaucoup décrit le style architectural majestueux des grandes plantations ainsi que leurs types d'implantation par rapport au lotissement en lanières: constructions alignées perpendiculairement au fleuve Mississipi, ou en noyau au centre des terres le long des Bayous Lafourche, ou bien au bord même du Bayou sur le Tèche, le Terrebonne, le Vermilion, l'Atchafalaya et la rivière Rouge.

On a aussi beaucoup opposé les méthodes de construction des "petits habitants" francophones et de leurs homologues Anglo-saxons, la maison créole en planches, ou à colombages avec pisé *(bousillage)* ou briques, des premiers, aux maisons en rondins des seconds (*log-cabin*), les formes carrées ou longues des habitations, des granges, etc . . . Tout ceci a le grand intérêt de la recherche archéologique: les plus typiques de ces constructions ont été préservées et remontées dans les musées de plein air, à Lafayette, Opelousas, etc. Mais la plupart ont été détruites et les fermiers américains, francophones ou anglophones, ont adopté des formes communes d'habitat correspondant à la standardisation des méthodes de construction liée à la préfabrication en série. L.C. Post, lui-même, pour illustrer sa thèse, dans l'entre-deux-guerres, avait dû reconstituer certains ensembles à l'aide d'éléments retrouvés, tels les clôtures en pieux, éliminées par les fils de fer depuis 1890 . . . Il en est de même pour les moyens de transports traditionels et des désignations familières des différentes embarcations ("pirogues", "esquifs", "bateaux", etc.), ainsi que du populaire *buggy*, détroné depuis longtemps par l'auto. "Le cheval et le buggy ont persisté plus longtemps dans le pays Amish et dans le pays Cajun que partout ailleurs aux Etats-Unis" constatait, déjà au passé, L.C. Post. Aujourd'hui les Amish, pour des raisons religieuses, refusent toujours le moteur à explosion et conservent le buggy. Les Cajuns, qui n'ont rien contre le progrès technique, n'ont plus que des automobiles.

Mais ce sont peut-être, certaines habitudes religieuses, qui donnent aux régions habitées par les Cajuns une touche particulière: la fréquence des représentations mariales aux abords des maisons, comme en Irlande, (statues bleues et blanches, etc . . .), le style des églises et, surtout, des cimetières catholiques à tombes de pierres plus ou moins monumentales, très différents des gazons semés de simples plaques des cimetières anglo-saxons.

c) *Type d'agriculture:* L'Acadiana a présenté et présente toujours des modes de mise en valeur du sol assez différentes de celles qui prévalent dans d'autres parties de la Louisiane. Cela est dû, en grande partie, au fait qu'il s'agit d'un ensemble de régions naturelles bien individualisées et exploitées au mieux de leurs possibilités: Marais boisés des *Cyprières*, marais nus des bords de mer (*Swamps*), *Chenières* sur les anciens cordons littoraux, terres riches des *Levées* du Mississipi et des grands bayous, *Prairies* sur les terrasses. Ces ensembles contrastent avec les autres régions et paysages de Louisiane: terrasses boisées des *Flatwoods* et Collines (Hills), également boisées, du nord. Mais on ne peut en aucun cas parler d'un mode de mise en valeur unique de l'Acadiana, commun à tous les Acadiens. Ce qu'il faut souligner, au contraire, c'est la souplesse d'adaptation des Cajuns, qui ont su, au cours des temps et au fur et à mesure de leur expansion, exploiter différemment toutes les possibilités des régions qu'ils rencontraient et occupaient.

Après avoir été planteurs d'indigo, de tabac, de sucre, de coton, sur le Mississipi et les Bayous, ils se firent éleveurs à l'imitation des Rancheros et Vaqueros espagnols, puis riziculteurs en même temps que les Américains du Middle West. De même qu'il y a plusieurs types de Cajuns il y a dans les pays Cajuns plusieurs systèmes économiques distincts:

- L'économie sucrière qui continue à prédominer sur le Mississipi et les Bayous Lafourche et Tèche, associée au maïs, au riz et au coton.
- L'économie d'élevage bovin pour la viande, dans les prés humides de l'Atchafalaya et de toute la zone littorale, associée à l'exploitation des bois et des marais.
- L'économie rizicole, associée à l'élevage bovin pour la viande dans les Prairies.
- L'économie maraîchère dans l'arrière-pays immédiat de la Nouvelle-Orléans.
- L'économie cotonnière associée au soja aux Avoyelles et dans le nord des Prairies, qui annonce le système prédominant sur toutes les terres alluviales du nord de la Louisiane: rivière Rouge et vallée du Mississipi.

Les régions boisées de la Louisiane anglo-saxonne se consacrent à l'élevage: au nord pour la viande et à l'est (Paroisses de Floride) pour les laitages. A part le riz, la céréale qui l'emporte dans le sud et les terres alluviales, est le maïs et dans les collines du nord, l'avoine.

Non seulement les Cajuns ont maîtrisé des techniques agricoles assez diverses mais nulle part ils n'ont reproduit l'économie de leur foyer, France ou Acadie; nulle part ils n'ont reconstitué leur paysage d'origine. Comme d'autres pionniers du Nouveau Monde, ils ont su créer dans cet environnement si différent de leur milieu natal de nouveaux modes de vie. L'expansion comme l'évolution de l'agriculture acadienne n'est d'ailleurs pas terminée. F.P. Kniffen (1974, p. 160) parle pour les Prairies d'une "nouvelle invasion" par les Cajuns, qui progressent vers l'ouest: ils supplantent les Anglo-saxons du Middle West, et propagent un changement des méthodes culturelles fondé sur une diversification des productions à partir de nouvelles rotations, intégrant le soja, les prairies artificielles et les variétés de riz à haut rendement.

d) *La Toponymie et le paysage scriptural:* L'omniprésence en Louisiane du sud des noms français de lieux, de cours d'eau, de villages etc., ne peut manquer de frapper n'importe quel voyageur, ou observateur de cartes. Ceci est particulièrement vrai dans les régions où les francophones furent les premiers arrivants: Mississipi, Bayous, et est des Prairies. Dans l'ouest des Prairies la toponymie est carrément mixte, ou même à prédominance anglo-saxonne: les Américains du Middle-West sont venus les premiers et ont baptisé villes et villages, ce qui, avec le cadastre en damier accentue le caractère non-français des lieux, même si, ensuite, la pénétration des Cajuns a pu renouveler plus ou moins complètement le peuplement. Et, partout, de toutes façons, on observe une tendance à angliciser les dénominations. Par exemple: Pont-Breaux, la Nouvelle-Ibérie, ne sont officiellement que Breaux-Bridge et New-Iberia, même si dans la conversation les Cajuns continuent à employer leur nom traditionnel.

La toponymie est un élément culturel essentiel des paysages mais on peut penser que son message ne s'adresse qu'à ceux qui veulent bien l'entendre. Pourtant il est difficile de ne pas voir dans notre civilisation moderne les indications qui se multiplient le long des routes et des rues: enseignes, plaques, affiches, et placards publicitaires jusque dans le paysage rural. Tout cela constitue en quelque sorte le *paysage scriptural* dans lequel se déroule la vie des populations et peut fournir des indications précieuses sur leurs coutumes. Mais cela ne livre qu'un aspect des usages linguistiques; car le message écrit ne passe naturellement que par la langue écrite, la langue dite de culture, officielle ou non. Or, en Louisiane où le français avait cessé d'être langue de culture, tous les messages visibles sont exclusivement en anglais. Seuls, les toponymes des panneaux indicateurs et certains patronymes figurant sur les enseignes commerciales révèlent une origine française, sensible au lecteur averti. Mais, aucune indication utile n'était fournie en français, à part les plaques de rue bilingues du "Vieux Carré" à la Nouvelle-Orléans, ou du centre de Lafayette.

Ainsi, à un observateur qui n'enregistre que les indications écrites visibles, la Louisiane apparait comme rigoureusement anglophone et la francophonie y semble maintenue artificiellement à l'usage des touristes en quelques sanctuaires qui leurs sont réservés. Il est évident que cette impression reflète très mal la réalité; de même que celle d'un voyageur traversant la Bretagne ou le Pays Basque et qui peut passer complètement à côté des usages linguistiques sans en percevoir aucune manifestation. De même, qu'inversement, un autre traversant Paris sous l'Occupation pouvait penser, au vu des envahissants panneaux en Allemand, que la ville était bilingue. En ce domaine aussi il peut y avoir une discordance profonde: c'est le cas en Louisiane entre le paysage scriptural monolingue et la pratique bilingue de la population. Et ce n'est pas par hasard qu'un des moyens utilisé par le CODOFIL pour promouvoir le français a été la propagation des affiches et pancartes portant des slogans français et appelant à un usage visible du français.

Si le paysage visible ne donne finalement que peu d'indications solides sur la réalité présente du caractère français de la population louisianaise, c'est au niveau des hommes eux-mêmes que l'analyse doit être menée.

3) Caractères des populations.

Les caractères des individus et, statistiquement, des collectivités qui peuvent concourir à définir l'appartenance ethnique sont nombreux mais peuvent être regroupés en dix rubriques: la nationalité-citoyenneté, l'origine géographique, le type anthropologique, la désignation patronyme, la langue maternelle, le comportement religieux, les coutumes, les attitudes politiques, le tempérament national et la conscience de groupe.

a) *La nationalité:* La nationalité est, en français, un mot ambigu qui peut s'entendre de deux façons très différentes: ou bien c'est la citoyenneté, c'est-à-dire le statut légal qui fait que les individus relèvent d'un Etat et non d'un autre: c'est dans ce sens que ce mot est entendu en France, par exemple, ou prévaut une conception administrative: le seul indice de nationalité c'est le passeport. Ou bien, la nationalité désigne l'appartenance à un groupe ethnique à une communauté vivante qui confère à ses membres un complexe de traits culturels propres. Et, dans ce sens, admis dans de nombreux pays, notamment de l'est européen (qui connurent "le problème des nationalités"), citoyenneté et nationalité ethnique peuvent ne pas coïncider. Elles coïncident si peu que dans la plupart de ces pays, tels l'URSS, la Pologne, etc., ces deux indications sont portées séparément et successivement à l'Etat Civil de chaque individu et sont demandées à chaque étranger sollicitant un visa. Question double qui laisse perplexe le français moyen habitué à considérer que citoyenneté et nationalité ne font qu'un, et pour qui tout compatriote est français sans plus, quelle que soit son origine géographique, sa langue maternelle, sa race, ou sa religion, qu'il soit français de vieille souche ou "naturalisé" de la veille.

Aux Etats-Unis, pays d'immigration et de juxtaposition, la réalité des faits est perçue de façon plus complexe et l'on admet aisément qu'à côté du loyalisme à l'égard de la citoyenneté américaine les individus ou les groupes gardent une fidélité collective particulière à leur ethnie d'origine. C'est en ce sens que l'on désigne couramment et proprement comme "Français de Louisiane", tous les Américains francophones ou non, d'ascendance française ou non, mais qui présentent certain caractère ou plutôt un certain complexe de caractères — un certain syndrome? — qui fait d'eux, précisément des *Louisiana French*. Dans ce pays où on porte en bien des occasions — dans le commerce, les rencontres variées — son nom de famille à la boutonnière, je demandais systématiquement à tout porteur de nom français s'il parlait français; il m'est arrivé d'entendre ce type de réponse: "Non, je suis Français mais je ne parle pas français". Réponse qui laisserait pantois pas mal de nos compatriotes pour qui nationalité de papier et nationalité de coeur sont automatiquement confondues. En l'espèce cela signifiait que l'individu en question, un bon

citoyen américain qui n'a certainement jamais eu de passeport français pas plus peut-être que la plupart de ses ancêtres, qui est incapable de parler français et qui n'a jamais mis les pieds en France, se considère et est considéré par d'autres comme un Français. Et que cela a une valeur donnée à ses yeux; mais cette valeur subjective de la nationalité est quand même assise sur un certain entrelac de faits objectifs qu'il est intéressant de démêler.

b) *L'origine:* L'origine peut faire référence soit à la provenance géographique soit à l'ascendance ethnique. Dans l'un comme dans l'autre cas pour les Français de Louisiane leur origine française est pour la grande majorité pluri-séculaire. Bien qu'un courant continu d'immigration n'ait cessé de porter vers la Louisiane une partie des Français allant aux Amériques, les descendants d'immigrants de fraîche date sont rares. Sur 572,000 francophones de Louisiane, 559,000 étaient nés américains, de parents américains, 10,000 nés américains d'un couple mixte (américain-étranger) et 2,000 seulement étaient nés à l'étranger . . . Proportions très différentes par exemple de celles de la communauté hispanophone de Louisiane: 43,000 personnes dont 16,000 Américains d'ascendance locale; 10,000 de mariage mixte et 17,000 nés à l'étranger. Parmi les Français de Louisiane, américains de longue date, il est quasi-impossible de préciser la proportion de ceux dont les ancêtres sont venus de France, par l'Acadie ou non. Tant dans toute population (ou *dème*), humaine, animale ou végétale, la *panmixie* (la généralisation des inter-mariages) entraîne, en un petit nombre de générations, le mélange inextricable des apports.

La plupart des francophones ont des ancêtres français, mais peu peuvent préciser en quelle proportion. Et, beaucoup peuvent établir une ascendance mixte où entrent des apports historiquement établis venant d'Allemagne, d'Espagne, des Antilles ou du centre des Etats-Unis. A la différence du Canada où, depuis un siècle les recensements demandent à chacun, non seulement sa langue maternelle, mais le groupe ethnique de l'ascendant paternel à la date de l'arrivée en Amérique, et où on peut, donc, comparer le nombre de *francophones* et celui des *francogènes*, pareille mesure reste impossible aux Etats-Unis.

c) *La race:* Il est frappant, quand on vient de France, de constater combien dans les lieux où se rassemblent les Cajuns on peut rencontrer de personnes, hommes ou femmes, vieux ou jeunes, qui présentent des types "bien de chez nous". Cette impression, en grande partie subjective ou suggérée par la francophonie, ou la sympathie, est très difficile à vérifier. Tant les Français d'Europe présentent déjà une grande variété de types morphologiques, tant le brassage de la population américaine semble avoir amené, à partir d'une variété certes plus grande, une certaine standardisation des individus, parmi lesquels domine le type nordique, avec force représentants de tous les types intermédiaires, provenant des influences alpines ou méditerranéennes.

L'étude anthropologique comparée des Cajuns, des Acadiens et des autres Américains publiée en 1941 par H.N. Gould, montre que le type physique des Cajuns a évolué à mi-chemin entre celui de l'Acadien et celui de l'Américain moyen, ce qui n'a rien d'étonnant. Aussi bien pour la couleur des cheveux, intermédiaire entre le brun foncé des Acadiens et le brun moyen des Américains. Ainsi que pour celle des yeux: on rencontre chez les Cajuns une plus grande variété, du noir au bleu (fréquent chez les Acadiens) que chez les Américains où prédominent les teintes moyennes. Pour la stature le Cajun avait encore en moyenne un centimètre de moins que l'Américain, mais trois de plus que l'Acadien. La forme du crâne tendait dans les trois types à la mésocéphalie (tête ni longue, ni carrée) avec, peut-être, chez les Cajuns des têtes plus larges et des visages plus étroits. Les Cajuns, avaient un tronc et des extrémités supérieures plus développés que chez les Américains, mais de moindres extrémités inférieures. Ils présentaient donc un aspect légèrement plus trapu. Impression accentuée par des pieds et surtout des mains plus larges aux doigts plus courts.

Mais il y a loin de telles observations statistiques à la définition et à la reconnaissance des types physiques complets et représentatifs.

Disons que le Cajun peut présenter un ensemble de traits qui, parfois, permet à l'observateur attentif de le distinguer de l'Américain moyen. Mais que ces différences n'ont jamais été très grandes. Ces Acadiens venaient surtout des provinces occidentales de la France où les types physiques sont assez proches de ceux des Iles britanniques. Et il est certain que ces nuances, globalement, vont en s'atténuant du fait de la fréquence des inter-mariages.

Il était aussi absurde de parler de race acadienne que de race française, tant les types peuvent être divers dans les deux cas. Moins dans le premier, toutefois, où les composantes initiales étaient moins nombreuses et où une période de vie en isolat a pu amener une certaine standardisation du type moderne.

Le Cajun, Français d'Amérique qui n'a jamais été très éloigné physiquement de l'Américain moyen a pourtant été souvent l'objet de préjugés typiquement raciaux de la part des Anglo-saxons. Le fait d'avoir longtemps vécu en collectivité fermée, à l'écart des autres dans une région reculée et en gardant ses coutumes propres, a tendu à faire considérer les Cajuns avec dédain comme un groupe arriéré, vivant en isolat, donc dégénéré par la consanguinité, et proche, voire confondu avec d'autres isolats comme ceux constitués par les Métis *(half-breeds)* de noirs ou d'indiens. C'est ainsi que ces Cajuns ont parfois été présentés et jusque dans d'anciennes éditions de l'"Encyclopaedia Britannica" (institution américaine très respectée) comme un ramassis de sang-mêlés, hors-la-loi, etc . . .

Les Cajuns, que beaucoup s'accordent à définir entr'autres par leur caractère paysan, doivent suffisamment affronter de préjugés, attachés à leur indéniable origine rurale — exprimés par tous les sobriquets du type "cul-terreux", dont le plus répandu est celui de "cul de raton-laveur" (*coonass*) pour rejeter avec énergie les réputations injustifiées de métissage. La Louisiane du sud-ouest a été longtemps une Frontière à tous les sens américains du terme. Entre les Etats-Unis et le Texas la délimitation était en 1803 incertaine. Les Espagnols en rétrocédant en 1801 la Louisiane à la France estimaient avoir renoncé à tout le bassin du Mississipi mais rien de plus.

Ils revendiquaient comme leurs, toutes les terres situées à l'ouest de la ligne de partage des eaux et drainées par d'autres cours d'eau, c'est-à-dire la quasi-totalité des Prairies, drainées par le Calcassieu, le Mermentau et le Vermilion; et ils considéraient même comme leurs, les terres des émissaires du Mississipi comme l'Atchafalaya et le Bayou Lafourche jusqu'au Bayou Barataria. Il fallut attendre le traité Adams-Onis de 1819 pour voir la frontière fixée à la Sabine.

Les Etats-Unis ne reçurent qu'alors, contre la cession de territoires sur la haute rivière Rouge, les droits de souveraineté sur la Prairie et les grands Bayous. Et en 1845 seulement le Texas fut réuni aux Etats-Unis. Cette Louisiane du sud-ouest peu peuplée et frontalière où s'étaient établis quelques rares éléments espagnols ou français à côté de tribus indiennes éparses, présentait bien des aspects typiques de l'ouest sauvage. Elle servit d'asile à bien des gens qui avaient des raisons de vivre à l'écart: noirs marrons, ou émancipés par la Révolution française, Métis d'Indiens, et aventuriers de toutes sortes qui constituèrent des communautés mixtes plus ou moins isolées et endogames, vivant en marge des zones policées. Elles s'établirent sur les Bayous Terrebonne, Petit-Caillou et Grand-Caillou, ou à la limite occidentale des Prairies à l'orée des Flatwoods. Certaines à côté des Cajuns et en bonne entente avec eux, mais sans toutefois se fondre à eux.

Les Français de Louisiane sont indéniablement moins portés à la ségrégation raciale que les Anglo-saxons, soit par tempérament latin (?) soit par éducation historique (Révolution française), et ont en ce domaine, une attitude voisine de celle qui a prévalu au Canada comme dans les Antilles: ils ont très tôt accepté de considérer les gens de couleurs comme leurs égaux et ont vécu en bon voisinage avec eux. Mais bon voisinage ne signifie pas

nécessairement panmixie et, dans le contexte américain, les unions mixtes entre blancs et noirs, aisément acceptées sous les régimes français et espagnol, se raréfièrent avec l'incorporation aux Etats-Unis, au point de devenir impossibles jusqu'à notre époque. La société Louisianaise avait été multiraciale à l'image des sociétés créoles françaises ou espagnoles où tant de subtiles distinctions permettent de reconnaître entre Blancs et Noirs les Mulâtres, Quarterons, Octavons, Griffres, Sacatros, Marabous, Chabins, etc. Créoles et Cajuns avaient fréquemment affranchi leurs esclaves et ces "Hommes libres de couleurs" avaient pleinement droit de cité: certains devinrent de grands planteurs. Mais en s'américanisant la Louisiane, de *multiraciale*, devint strictement *biraciale*. C'est-à-dire qu'avant comme après la Guerre de Sécession, la barrière de couleur sépara la société en deux blocs étanches: d'un côté ceux qui étaient blancs et de l'autre tous ceux qui avaient une proportion quelconque, fut-elle infime, d'ascendance Noire, servile ou libre. Et l'émancipation des Noirs ne fit en pratique que renforcer ce clivage social fondamental.

Les anciens esclaves des Français de Louisiane étaient nombreux chez les planteurs Créoles, beaucoup moins chez les Cajuns. Les "petits habitants", pouvaient n'avoir qu'un esclave ou même le partager à plusieurs familles. Tous les esclaves avaient reçu le nom patronymique de leur maître, adopté sa langue et sa religion et beaucoup de ses coutumes. Si bien qu'apparut à côté de la population francophone blanche une population francophone noire, de même qu'à côté de la population anglo-saxonne se constituait une masse anglophone noire. L'importance numérique des Noirs francophones est très variable d'un secteur à l'autre de l'Acadiana: les principales concentrations sont dans la région de la Nouvelle-Orléans, où elle est bien connue, et dans celle du Bayou Tèche, notamment autour de Saint-Martinville. Mais on rencontre des Noirs francophones dans toute l'Acadiana rurale et urbaine et, notamment à Lafayette.

De même les tribus indiennes de la région, qui furent d'abord en présence des Français, adoptèrent-elles leur langue et non l'anglais, comme moyen d'expression véhiculaire et plus tard, même, comme langue maternelle. Mais de nos jours la pression de l'univers culturel américain est telle que beaucoup d'entre eux passent à l'anglais. C'est vrai des Chetimacha, seule tribu à avoir sa "Réserve" en Louisiane, qui ont complètement perdu leur langue indienne et où les vieux parlent encore français mais où tous les jeunes sont anglophones; cela l'est moins chez les Koasati, restés plus francophones.

Un transfert analogue s'est opéré graduellement chez les Noirs, comme chez les Indiens et les Blancs; certains groupes ont abandonné le français pour l'anglais, langue d'un meilleur statut social. Les usages linguistiques qui fluctuent au cours des générations non seulement ne correspondent pas aux clivages raciaux mais ne traduisent que très approximativement l'origine des uns et des autres.

Mais que la société francophone noire se résorbe plus vite ou non que la société francophone blanche dans le "Creuset" anglo-saxon, l'une et l'autre étaient aussi imperméables entre elles que les deux sociétés anglophones. Et l'appréciation suivant laquelle les Cajuns étaient une population racialement mixte, donc, ipso-facto, de l'autre côté de la barrière de couleur, était totalement imméritée et ressentie comme volontairement dépréciative, péjorative. D'autant plus que, en fin de compte, les Noirs étaient ou devenaient nettement plus nombreux du côté anglophone que du côté francophone.

Ceci est manifeste si l'on examine attentivement les secteurs où voisinent historiquement les deux communautés linguistiques et où naquirent plusieurs groupes racialement hybrides, telle la paroisse de Terrebonne. Sur ses 76,000 habitants elle compte moins de 30,000 francophones vivant surtout dans la partie est, et 39,000 anglophones surtout à l'ouest, plus 6,000 personnes ayant omis de déclarer leur langue, et moins de 1,000 hispanophones et italophones. Sur les 11,000 hommes de couleur on y compte 9,600 anglophones et 250 francophones seulement, le reste n'ayant pas déclaré sa langue.

Si l'on regarde la répartition de ces 11,000 Noirs ou assimilés on s'aperçoit que près de 10,000 vivent dans les 6 Wards à majorité anglophone, groupant 60,000 habitants et 1,234 seulement dans les 4 Wards à majorité francophone ayant 16,000 habitants. Ce qui signifie que la société anglophone socialement est radicalement beaucoup plus mêlée que la société francophone. Les Noirs sont plus nombreux dans les Wards anglophones, ils sont la majorité absolue vers le Bayou Black et encore 13%, leur proportion la plus basse, à Houma; dans les Wards francophones ils n'atteignent nulle part 10% et sont parfois complètement absents comme à Bourg (W.9) près de Houma.

Enfin, dans les zones francophones ou anglophones les Noirs sont en grande majorité de langue anglaise. Dans le Bayou Black il n'y a pas un seul Noir francophone et très peu de Cajuns. Dans les 4 Wards francophones les 1,234 Noirs sont presque tous (1,138) anglophones.

Dans cette région de peuplement doublement mixte (racialement et linguistiquement) la communauté des 30,000 francophones est essentiellement composée de Cajuns d'ascendance européenne, tandis que les 38,000 anglophones comptent un bon quart d'hommes de couleur.

Pour l'ensemble de la Louisiane la communauté des 572,000 francophones avec ses 488,000 Cajuns ou Créoles (85.3%) ses 81,000 hommes de couleur (14.2%) et ses 2,860 Indiens et divers, présente une proportion de Noirs bien inférieure à celle de la communauté anglophone: 2,748,000 personnes dont 1,822,000 Blancs (66.3%), 923,000 Noirs (33.6%) et 2,775 Indiens et divers.

Sur 1,087,000 Noirs de Louisiane 923,000 (85%) sont anglophones, 81,000 (7.5%) francophones, 78,000 (7.2%) n'ont pas déclaré leur langue et 3,000 en ont une autre, comme l'espagnol.

La proportion de francophones qui est de 16% par rapport à la population totale de l'Etat est donc moins forte chez les Noirs (7.5%) et plus chez les Blancs (19%).

d) *Les patronymes:* Le caractère individuel le plus notable que l'on ne peut éviter de remarquer et qui est finalement le plus révélateur de l'origine est bien généralement le nom de famille. On ne peut traverser le sud de la Louisiane sans être frappé par l'abondance des noms français portés par ses habitants. P. Meigs, il y a bientôt quarante ans, s'est livré à une étude statistique de proportion de patronymes français parmi les noms les plus communs des annuaires du téléphone. Par ce moyen il était arrivé à délimiter une aire où les noms français représentaient plus de la moitié de ces patronymes. Elle correspondait presque à celle des paroisses de l'Acadiana. Elle excluait la Nouvelle-Orléans mais incluait le reste de l'Ile d'Orléans jusqu'à l'Amite River, tout le sud des Prairies jusqu'au lac Sabine, le bas Mississipi jusqu'aux Avoyelles, et naturellement les Bayous: même les paroisses de Ste-Marie et Terrebonne faisaient apparaître les noms français comme plus fréquents, sauf à Morgan City. Mais l'origine anglo-saxonne du peuplement des Prairies se traduisait par une mise en minorité des noms Cajuns en amont du Bayou Tèche, vers le Bayou Boeuf d'Opelousas à Bunkie, dans le centre des Prairies (Crowley, Gueydan) et à l'ouest (Lake Charles), tandis que dans la paroisse marginale d'Allen les noms cajuns étaient peu représentés. Par contre une majorité de noms français signalait encore l'îlot de Natchitoches, et de solides minorités les traces d'une ancienne pénétration le long de la rivière Rouge ou au nord du lac Pontchartrain. La carte de la fréquence des patronymes offre naturellement des similitudes avec celle de l'usage des langues. Des similitudes et des rapports certains mais non pas une coïncidence étroite. L'appellation patronymique est dans nos sociétés un indice particulièrement résistant. Les descendants d'immigrants peuvent aisément abandonner la langue, les moeurs, la religion de leurs ancêtres sous la pression du milieu, et par la multiplication des mariages mixtes, mais ils conservent en ligne masculine les vieux patronymes; même si certains subissent des déformations la plupart restent clairement reconnaissables et fournissent une indication sur une partie, au moins, de l'ascendance.

En Louisiane l'abondance des noms français donne une idée assez précise de l'importance numérique des *francogènes* dans la population, mais non des *francophones*: par exemple les populations du bas Mississipi, largement gagnées à l'anglais conservent leurs patronymes français, par contre dans certains secteurs des Prairies où dominent les noms anglo-saxons le français a pu gagner à une certaine époque grâce aux mariages mixtes et au rôle déterminant des femmes dans l'adoption par la descendance d'une langue ou d'une religion. Les expressions même de *patronyme* et de langue *maternelle* montrent bien qu'en ligne masculine ou féminine peuvent passer des héritages différents. Mais quelle que soit la part de l'héritage de telle ou telle provenance, et l'ampleur des différentes acculturations, assimilations et adaptations, la persistance des patronymes à travers les générations fournit certainement l'indice statistique le plus directement saisissable de la provenance d'une population. En Louisiane noms anglo-saxons et français se distinguent très aisément. Si l'on prend l'exemple de la ville de Lafayette, petite métropole de l'Acadiana, dont l'arrière pays est constitué par les Prairies et le Bayou Tèche, mais où la population afflue de toute la Louisiane du Sud, et même d'au-delà, les patronymes français sont nettement prédominants. Dans l'annuaire téléphonique de Lafayette de 1976 le nom anglo-saxon le plus commun — Smith — n'y vient qu'en quatorzième position, après toute une série de patronymes typiquement cajuns, et le second — Johnson — est 22e, encadré encore par d'autres noms français (voir tableau V).

Mais ce qui est le plus frappant parmi cette majorité de noms français c'est la part de ceux venus d'Acadie. En Acadie guère plus de 75 noms des familles au total sont portés depuis trois siècles. Et ce sont toujours ces noms-là qui sont les plus répandus en Louisiane. Sur les 24 premiers patronymes de Lafayette on trouve donc, outre les 2 premiers noms anglo-saxons, 22 noms français qui, presque tous, viennent d'Acadie. La moitié sont parmi les plus fréquents en Acadie: Hébert, Le Blanc, Landry, Breaux, Boudreaux, Richard, Thibodeaux, Comeaux, Arseneaux, Bourque et Badineaux (à quelques nuances orthographiques près: Breau, Boudreau, Thibodeau, Comeau, Arsenault, Babineau). Le Blanc, le plus répandu des noms acadiens, est 3ème à Lafayette et Arsenault, 2ème en Acadie est 18ème à Lafayette. Boudreau et Richard, 5 et 6ème dans le pays des ancêtres, sont 8ème dans la petite capitale du pétrole, Landry 8ème là-bas est 5ème ici. Comeau 11ème et 14ème, Bourque 19 et 18ème etc . . . Parmi les autres patronymes les plus répandus à Lafayette beaucoup se retrouvent en Acadie sans y être très fréquents: Broussard (le nom de loin le plus commun à Lafayette) Guidry, Mouton, Trahan, Duhon, Préjean, Martin, Vincent. Deux seulement semblent dénoter une origine non-acadienne: Bagneaux et Ménard, avec, naturellement, Domingue, forme francisée de Dominguez. Mais aussi beaucoup de noms acadiens typiques manquent à Lafayette. La plupart des Cajuns tirent leur origine des Acadiens mais toutes les familles acadiennes, ne sont pas venues faire souche en Louisiane.

Si les noms de famille des Cajuns viennent surtout d'Acadie certains sont arrivés par les Antilles, comme Dommengeaux, et d'autres directement de France comme Bernard, Gremillion, Fontenot, etc . . . En outre une part appréciable est d'origine allemande ou espagnole; certains plus ou moins francisés: Wiltz, Weiss, Keller, Rixner, Schnexsnaider, Montz, d'Arensbourg, Chance, Leche, Vicknair, Folse, Trosclair, Oubre, Tregre, Webre, Toups, Himel, Rome et Cortines, Rodrigue, Gomez, Perez, Chavez, Gonzalez, Martinez, Suares, Romero, Sanchez, Dies, etc . . . Enfin beaucoup de Cajuns et non des moindres, portent des noms tout à fait anglo-saxons ce qui ne veut pas dire qu'ils n'aient pas été élevés, eux ou leurs parents, dans la langue française. Tels le Gouverneur actuel de la Louisiane E.E. EDWARDS, le chanteur populaire de vieux airs cajuns J.C. NEWMAN, le nom moins populaire écrivain animateur radiophonique Revon REEDS etc . . .

De nos jours, de même que beaucoup de familles au nom français parlent exclusivement anglais, un nombre appréciable de porteurs de noms britanniques sont francophones. Il serait relativement simple de déterminer si un individu est francophone et

TABLEAU V:
Les principaux noms de famille

Chez les ACADIENS du CANADA		A LAFAYETTE en 1976		
Patronyme	Rang	Rang	Patronyme	(Nb. de colonnes d'annuaire)
LE BLANC	1	1	Broussard	7
ARSENAULT	2	2	HEBERT	4.5
Gallant	3	3	Guidry	4
Cormier	4	4	LE BLANC	"
BOUDREAU	5	5	LANDRY	3..
RICHARD	6	6	Mouton	3
Doucet	7	"	Trahan	"
LANDRY	8	8	BOUDREAUX	2.5
Poirier	9	"	BREAUX	"
Robichaud	10	"	Domingue	"
COMEAU	11	"	Duhon	"
Léger	12	"	RICHARD	"
Roi	13	"	THIBODEAUX	"
Gaudet	14	14	COMEAUX	2
Chiasson	15	"	Martin	"
Mélanson	16	"	Préjean	"
Savoye	17	"	Smith	"
Thériault	18	18	ARSENEAUX	1.5
BOURQUE	19	"	Begneaux	"
Cyr	20	"	BOURQUE	"
HEBERT	21	"	Ménard	"
Duguay	22	22	BABINEAUX	1
Daigle	23	"	Johnson	"
THIBODEAU	24	"	Vincent	"
BREAU	34			
BABINEAU	49			

N.B.: Les noms communs aux deux listes sont en capitales.

par suite d'évaluer, par là, la proportion de francophones d'une population. Par contre, le patronyme d'un individu ne donne qu'une indication partielle sur son origine en privilégiant l'ascendance de ligne masculine. De même que le patronyme peut n'avoir rien à voir avec la langue parlée, de même il serait arbitraire de réduire l'ascendance à la filiation patronymique.

Le patronyme ne fournit pour un individu qu'une indication partielle sur son ascendance, mais pour une population entière, il donne quand même une clef de sa composition. Car on peut estimer que, lorsque les intermariages s'opèrent librement entre groupes d'origines diverses, la proportion des noms de famille de chaque origine varie peu. Sauf à tenir compte du sex-ratio des immigrants ou de la fécondité propre de chaque communauté.

a) *La langue maternelle:* La langue maternelle d'un individu est couramment considérée comme le signe le plus révélateur de son appartenance ethnique. Encore faut-il s'entendre sur la définition de la langue maternelle. Pour le Recensement américain c'est la langue parlée au foyer pendant la petite enfance; au Canada c'est la première langue apprise et encore comprise; et d'autres Etats ont d'autres formulations. Reconnaissant l'insuffisance de leur définition les Etats-Unis, à propos des Hispano-américains, en 1970 ont ajouté le critère de la langue maternelle du chef de famille, pour estimer le nombre des individus "de langue espagnole". En 1971 au Canada, on a pareillement recensé, séparément de la langue maternelle; la "langue la plus souvent parlée au foyer", ce qui permet des comparaisons intéressantes pour apprécier l'acculturation en cours des populations. Toutes ces nuances d'appréciations, ces retouches de formulation sont provoquées par la reconnaissance du caractère bilingue de tant d'individus, de familles, de communautés, et de l'existence chez eux de différents niveaux d'usage des langues, suivant les cadres d'activités: foyer, école, administration, travail, etc . . .

Qualifier quelqu'un de francophone ne veut pas simplement dire qu'il est capable de parler français; l'aptitude à parler une langue peut concerner les langues secondes, auxiliaires, véhiculaires, etc. Aptitude qui dans certains pays est seule recensée, ou recensée séparément de la langue maternelle, mais ne l'est pas aux Etats-Unis. En réalité, pour les individus, être francophone ou anglophone signifie être de langue maternelle française ou anglaise. Il ne peut en être de même pour les Etats d'Afrique, par exemple, qui sont dits francophones ou anglophones dans la mesure ou le français ou l'anglais est langue officielle, mais où la population ayant d'autres langues maternelles ne peut être qualifiée de "francophone" ou "d'anglophone" que par abus de langage. Et pourtant, la notion de "francophonie" répandue après la décolonisation recouvre maintenant à la fois les populations réellement francophones de naissance des divers continents et celles dont les Etats sont francophones et dont la culture est, au moins en partie, façonnée par le français. Il a été exposé plus haut comment la situation des Cajuns est inverse de celle des Africains ou des minorités linguistiques de France: pour eux le français est langue maternelle mais l'anglais jouait seul le rôle de langue dite "de culture".

Cette condition d'ensemble régionale (français langue maternelle orale, spontanée, et refoulée, et anglais langue d'Etat, seule enseignée et écrite et propagée) entraîne suivant les individus, les groupes, les classes, les générations, toute une gamme de situations de bilinguisme ou de monolinguisme autour de la francophonie. Et le chiffre des 572,000 Louisianais francophones du Recensement de 1970, ne rend compte que d'un aspect de cette situation complexe. Il est compréhensible que le français ait été le plus conservé dans les régions les plus reculées, où l'enseignement public a pénétré le plus tard après la première guerre mondiale: régions rurales écartées et éloignées des centres urbains où l'on recense encore en 1970 plus de 90% de francophones: confins des Bayous et de l'Atchafalaya (lac Verret), coeur des Prairies (Niblett) ou Avoyelles (Bayou du Lac). Au contraire les villes ont

joué le rôle de foyers d'anglicisation où les Cajuns, hors de leurs familles, n'avaient que l'occasion d'utiliser l'anglais donc, de s'acculturer. Dans ces circonstances la francophonie était inévitablement associée au caractère paysan, inculte ou âgé d'une partie de la population tandis que la partie citadine, éduquée et jeune avait tendance à se mettre résolument à l'anglais et à prendre ses distances avec le français.

Aujourd'hui, en Louisiane la distinction entre monolingues et bilingues, francophones et anglophones passe par le triple clivage des zones géographiques urbaines ou rurales, des classes sociales et des générations.

On peut dire que les monolingues francophones deviennent rares et sont presque exclusivement représentés par les générations non passées par l'école: vieux Cajuns et Noirs nés jusqu'aux lendemains du premier conflit mondial dans les zones sans écoles. La majorité des ruraux d'âge mûr est restée bilingue: c'est-à-dire qu'ils parlent français à la maison avec les vieux et entre eux, et au travail des champs, mais qu'ils n'utilisent que l'anglais en ville et dès qu'il s'agit de lire ou d'écrire. Les jeunes, nés dans les campagnes après le second conflit mondial entendent encore généralement le français mais parlent surtout anglais même entre eux, depuis l'école, et grâce aux mass-média qui ne les entretiennent que dans cette langue. Quant aux citadins ils ont encore plus perdu l'usage du français: les adultes le conservant partiellement dans les contacts familiaux avec leurs parents âgés ou ruraux mais utilisant surtout l'anglais entre eux et exclusivement avec leurs enfants qui sont purement monolingues anglophones. En fait, c'est bien le clivage des générations qui paraît le plus important et le plus général, puis celui du milieu environnant, milieu rural ou citadin et, en dernier lieu, du milieu social. Situation facilement explicable dans la société américaine moins cloisonnée que ses homologues européennes et rendue plus homogène dans ses usages sous la pression des mass-média et de la standardisation d'une consommation envahissante. A peine peut-on dire si les vieux Cajuns ou les vieilles familles créoles réussissent mieux à faire partager à leurs enfants ou petits-enfants leur fidélité à la langue française que les petits employés indifférents aux traditions françaises ou les jeunes cadres avides de réussite sociale, de standing, de "statut", et désireux, dans la course à l'américanisation maximale, d'oublier leurs origines trop communes. Pour certains le simple fait de parler français ou un anglais teinté de français constitue les stigmates d'une origine à dissimuler *C'est langue crapaud qui trahit crapaud* dit un proverbe antillais, cité par Tinker pour le créole. Souvent les familles ont, en fait, renforcé l'oeuvre de défrancisation de l'école. De même, que cette dernière ne tolérait pas autre chose que l'anglais ("You speak english at this school and nothing else! " rapporté par Malloy) les familles elles-mêmes s'astreignaient souvent à éliminer le français de l'usage domestique. Les parents étant résignés ou même fiers de voir leur progéniture purement anglophone, ne conservaient le français que comme une sorte de langue secrète servant à communiquer sans risque d'être compris des jeunes.

Depuis une dizaine d'années l'action du CODOFIL s'est développée principalement sur deux plans: elle a tendu d'une part a revaloriser psychologiquement le français, et à en faire, au lieu d'une tare, un avantage social. Et, d'autre part, par l'introduction du français dans l'enseignement dès le primaire, à transformer les francophones spontanés en francophones complets, maîtrisant correctement les deux cultures. L'on peut voir maintenant la montée d'une nouvelle génération, née à partir des années 60, de bilingues franco-anglais et anglo-français; les premiers dans les familles restées francophones, les seconds dans celles devenues intégralement anglophones. Mais il est encore tôt, malgré l'ampleur des moyens employés, pour mesurer la profondeur de la mutation culturelle positive en cours, succédant à la brusque déculturation des années 1920-1960.

De toute façon le critère de la langue parlée, si fondamental soit-il, ne peut suffire pour définir les Franco-louisianais, communauté qui dépasse largement le groupe des simples francophones, même si ceux-ci en constituent le noyau le plus vivant, témoin du passé et gage de l'avenir de la communauté entière.

f) *La religion:* Les Français ont implanté en Louisiane le catholicisme au point d'y constituer le principal noyau de population catholique de tout le sud. L'église romaine y est présente depuis les débuts de la colonisation, rattachée à Québec au temps français, à Cuba pendant la période espagnole, puis à la hiérarchie américaine. Le clergé louisianais n'a cessé d'exercer une influence profonde sur les Cajuns comme sur les Créoles et les Noirs. En partie recruté sur place, il fit constamment appel à des prêtres fournis par les pays catholiques francophones: Québec, France, Belgique, etc.

Les premiers immigrants non-français n'ont fait que renforcer le monopole catholique: Allemands de Rhénanie, puis Espagnols, Créoles et Antillais; et ce n'est qu'avec le XIXe et la venue des Anglo-saxons que le protestantisme pénétra. Il devint rapidement majoritaire dans les régions peuplées par les Anglo-saxons: Nord de l'Etat et Paroisses de Floride, mais jamais dans le sud, pas même à la Nouvelle-Orléans.

Aujourd'hui l'Acadiana reste massivement catholique. Le clivage entre majorités protestante et catholique est l'un des indices les plus sûrs et les plus nets séparant la Louisiane du sud des deux autres régions culturelles de l'Etat: Nord et Paroisse de Floride. Plus net que la limite linguistique qui a historiquement reflué. Car la religion des ancêtres peut persister longtemps après que leur langue est oubliée. Les traditions religieuses, à la différence des usages linguistiques, n'étant pas combattues par les appareils idéologiques d'Etat, perdurent. Ce qui fait que le peuplement d'origine française est partout resté catholique tout en passant largement à l'anglais.

Ce qui fait que les cartes religieuses font serrer de plus près la réalité de la Louisiane française que les cartes linguistiques. Smith et Hitt, en 1952, établirent une carte fondée sur le recensement des communautés religieuses de 1936. D'après cette source les 2/3 des personnes affiliées à une église sont catholiques dans la plupart des paroisses de l'Acadiana, alors que presque partout ailleurs ce sont les protestants:

- 22 des 27 paroisses de l'Acadiana, participent à cette écrasante majorité y compris celles de la Nouvelle-Orléans, de Ste-Marie et Terrebonne.
- 2 seules conservent une majorité catholique absolue mais inférieure aux 2/3: Calcassieu à l'ouest des Prairies, et Iberville à l'est de l'Atchafalaya.
- 3 ont une majorité protestante avec plus d'un tiers de catholiques: Allen au nord-est des Prairies et deux sur le Mississipi en amont de la "Côte acadienne": Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée.

Hors de l'Acadiana, seule la paroisse de St. Tammany de l'autre côté du lac Pontchartrain, a une majorité catholique (de 1/3 à 2/3) traduisant l'influence du peuplement historiquement français sur cette marge de l'Acadiana et le rayonnement certain de la Nouvelle-Orléans.

Ailleurs les catholiques ne sont une minorité appréciable (de 1/3 à 1/2) que dans quatre paroisses bordières du domaine français: deux des "Paroisses de Floride": Tangipahoa et Livingston, au nord du lac Maurepas, et deux du nord: Rapides et Natchitoches sur la rivière Rouge, initialement colonisées par les Français.

Dans tout le reste de la Louisiane la majorité protestante dépasse les 2/3.

Des cartes plus récentes publiées dans l'Atlas de Newton (1972) ou l'ouvrage de Del Sesto-Gibson (1975) donnent la ligne de séparation entre majorités (50%) catholique ou protestante. Cette ligne correspond exactement à celle séparant l'Acadiana des deux autres régions culturelles. Elle englobe les vingt-sept paroisses y compris Nouvelle-Orléans, Ste-Marie, Terrebonne, Calcassieu, Allen, Pointe Coupée et Ouest Baton Rouge.

L'Atlas National des Etats-Unis (1971), d'après Gaustad (1962) publie une carte des majorités religieuses en 1950. Selon elle dans vingt-six des vingt-sept paroisses de l'Acadiana les catholiques ont la majorité absolue et dans la vingt septième (Allen) la majorité relative (plus de 25%). Hors de l'Acadiana seules trois des paroisses de Floride méridionale

présentent une majorité catholique: Livingston (plus de 50%), Est Baton Rouge et St. Tammany (plus de 25%). Dans tout le reste de la Louisiane le protestantisme, principalement sous la forme baptiste, est majoritaire.

Sur les marges de la Louisiane les catholiques restent majoritaires dans deux comtés voisins de l'Etat de Mississipi: Hancock (plus de 50%) et Harrison (plus de 25%) colonisés par les Français au XVIIe (Baie St-Louis et Biloxi). De même dans le comté texan de Jefferson, avec Beaumont et Port Arthur, où les Cajuns ont émigrés au XIXe — XXe.

Ce bloc compact de trente-quatre paroisses ou comtés à majorité catholique est unique dans le sud, solidement protestant. Seul le Texas avec son peuplement hispanique présente des majorités catholiques semblables, mais le Texas appartient plus à l'ouest qu'au sud.

La prédominance du catholicisme dans cette région s'explique aisément par le peuplement initial français auxquels les éléments ultérieurs se sont acculturés: immigrants individuels et petits groupes morcelés se sont fondus dans la majorité autochtone avec ou sans mariage mixte; la pression de l'environnement social, du curé, et, le cas échéant, de l'épouse acadienne sont venus aisément à bout de beaucoup de réticences isolées. Dans le contexte américain du respect de l'église et des communautés de fidèles bien structurées, la solide organisation et le fort ascendant du clergé catholique ont enraciné le catholicisme mieux que n'importe quelle autre religion.

Enracinement rural et prédominance visible (au style des églises et des cimetières, des écoles, séminaires, cathédrales, aux statues de la Vierge devant les maisons, aux soutanes des prêtres, aux affluences bruyantes du dimanche matin, etc . . .) mais non monopole. Car, même en Acadiana la société américaine est restée composite. Les diverses affiliations (ou *dénominations*) sont juxtaposées un peu partout: dans les Prairies comme dans les villes chacune a ses églises et ses fidèles. Certaines même ont pu empiéter sur une masse catholique. Et, quelquefois par groupes entiers, des Français de Louisianne se sont convertis à une confession choisie généralement comme permettant une plus profonde américanisation, une meilleure image sociale (*status*): baptisme pour les Noirs, méthodisme pour les petits-bourgeois cajuns. Mais il ne s'agit là que de phénomènes marginaux, la masse restant traditionnellement attachée au catholicisme.

En 1964 parmi les cinq premières églises de Louisiane regroupant les 2/3 des habitants, l'église Romaine arrivait de loin en tête avec les 2/3 des fidèles (1,231,378), proportion nettement plus forte qu'au Texas hispanisé. Puis venaient les Baptistes avec un quart des fidèles (430,557), moins que la proportion de Noirs (32%) et les méthodistes (123,155); quant aux dénominations spécifiquement britanniques, leur influence était très restreinte: 32,223 presbytériens et 28,095 épisopaliens reflétant une fidélité respective aux ascendances écossaise ou anglicane.

Encadrant une telle masse relative le réseau catholique conserve donc une emprise incomparable sur la population.

L'influence catholique a de nombreuses conséquences sur le comportement des Franco-louisianais: maintien des traditions, forte cohésion familiale, villageoise, et de communauté, relative homogénéité de vote politique, assez grande fécondité démographique, etc . . . Mais il serait erronné de croire que cet arrière-plan catholique entraîne toujours nécessairement un certain conservatisme social et de moeurs. L'exemple des Québécois et de leur "révolution tranquille", de leur subite indifférence religieuse, de leur brusque baisse démographique, de leur prise de conscience politique radicale, ainsi que le chemin parallèle des Acadiens voisins, sont là pour montrer que les ethnies françaises d'Amérique peuvent ménager les surprises de l'eau dormante.

D'ailleurs le fait que les Français de Louisiane, et avec eux l'ensemble des Louisianais, baignent dans un climat catholique n'entraîne pas qu'ils aient tous été confits en dévotion pour l'église romaine. Ici, comme ailleurs, la présence de l'église a engendré bien des réactions différentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu directement touché.

D'une part il a toujours existé à la Nouvelle-Orléans, dans la bourgeoisie créole notamment, une solide tradition voltairienne et maçonnique. La vie intellectuelle francophone comme la vie mondaine qui y brillent au XIXe, ne doivent pas grand chose à l'église. Comme le constate A. Viatte, dès son apparition "la littérature ne sera pas centrée sur le presbytère, comme au Canada, mais sur les théâtres et les journaux". Et, après l'échec de chaque révolution en France l'afflux dans la capitale de la Louisiane de tant d'exilés y a amené naturellement plus d'eau au moulin de l'anticléricalisme qu'à celui du cléricalisme. D'autre part, en milieu rural, la présence visible de l'église n'a pas empêché que l'on y perçoive une certaine dichotomie d'attitudes religieuses analogue à ce que l'on observe dans certaines campagnes françaises. Beaucoup d'observateurs ont noté à différentes époques que si les Cajuns allaient régulièrement et scrupuleusement conduire femmes et enfants à la messe, c'était, chez beaucoup d'entre eux, pour rester à l'extérieur, pendant l'office. L'emprise très forte et systématique du clergé sur les Acadiennes et leurs enfants, tant par le catéchisme que par l'école, pouvait marquer très différemment les hommes.

Climat catholique, certes incontestablement, mais cela ne signifie pas nécessairement cléricalisme sans limites: la Louisiane n'a jamais été la Vendée.

g) *Les moeurs, le folklore:* Beaucoup a été dit sur les profondes différences de moeurs entre Cajuns et Anglo-saxons. L'inventaire des usages alimentaires, des formes de loisir, de folklore a été aussi souvent fait que celui des techniques agricoles ou domestiques. Parfois sur le mode de l'observation scientifique tels les travaux de L.C. Post ou de M. Comeaux et, souvent, sur celui du prospectus publicitaire pour les touristes. Quel que soit le niveau d'analyse ou d'exposé, ces particularités, ces différences sont importantes et ressenties de part et d'autres.

Reste à savoir si la monotonie de la société de consommation va les laminer complètement pour ne les conserver qu'à titre de pièce de musée, d'attraction touristique ou de production de grande série, sans goût sans odeur et sans saveur comme tant de "pizzas" d'Europe ou de "tacos" d'Amérique. Ou si, dans un monde où le pluralisme est admis tant sur le plan religieux, que politique, ethnique, racial et linguistique, chacun pourra continuer à cultiver librement ses traditions, et vivre suivant le style qu'il estime lui convenir. La société américaine, quoi qu'on ait dit dans le passé de son atmosphère conventionnelle et conformiste, donne actuellement bien l'impression de s'orienter vers un type plus pluraliste de société où l'on tolère ce que naguère on trouvait bizarre, incongru, anormal, déviant, voire indécent. Alors pourquoi n'être pas Français tout en étant Américain? Mais pour voir à quoi cette prétention peut rimer il faut laisser au musée les maisons à colombages, les fours à pain extérieurs, les buggys, les pirogues en bois, et tous ces accessoires qui ne manquaient pas de charme mais qui ont disparu, convenons-en. Il faut au contraire déceler ce qui peut survivre dans notre civilisation avec notre technologie de la fin du XXe siècle.

Une des caractéristique fondamentale de tout peuple de toute civilisation est constituée par son mode d'alimentation: produits consommés, façon de préparer, rythme des repas, cérémonial observé, ustensiles utilisés, boissons, stimulants, etc.

D'emblée Français et Anglo-saxons s'étaient opposés, quant à l'alimentation de base. Face aux *Cous-Rouges* ("Red-necks") mangeurs de maïs, de haricots et de patates douces, les Cajuns s'étaient posés en consommateurs de pain blanc, de *gombo* et de pommes de terre, incorporant déjà des traditions venues de France comme des Antilles. La richesse de la cuisine française n'a pas fini de faire s'extasier volontiers les Américains allant jusqu'à l'invoquer comme élément d'explication des évolutions économiques qu'ils recherchent dans la futurologie (Cf. la présentation de "L'envol de la France au XXe siècle" de E. Stillman, et préface de H. Kahn). Et c'est en Louisiane un argument touristique solide que d'inviter à goûter du "pain français", du "café cajun", et tant de mets épicés et savoureux qui n'ont pas de traduction américaine: jambalaya, court-bouillon, sauce au roux, boudin, etc . . . Savoir

maintenant combien la cuisine du Cajun moyen est réellement distincte de celle de son voisin Mr. Smith, est affaire d'enquête plus subtile que celle consistant à noter la fréquence des restaurants typiques. A la campagne il est certain que les modes alimentaires sont encore très distincts. Mais en ville? Les progrès nets accomplis ces dernières années par les chaines de supermarchés dans la qualité et la variété des produits qu'ils proposent, permettent sans doute un peu mieux à la ménagère américaine de cultiver les différences de traditions culinaires . . .

Quoi qu'il en soit au juste, l'habitude alimentaire reste un objet d'attachement comme de dénigrement ou de fierté. L'un des slogans cajuns arborés, non sans humour, est "I eat crawfish" ("Je mange des écrevisses") accompagné parfois de l'image du poing levé brandissant le crustacé. L'écrevisse reste vraiment une spécialité locale: Pont Breaux se proclame capitale mondiale de l'écrevisse, Delcambre a un festival de la crevette et la Nouvelle-Orléans est réputée pour ses huîtres. Il n'est pas jusqu'à la grenouille qui n'avait son festival et que l'on continue à trouver aisément dans les supermarchés.

Avec la cuisine, la boisson. A l'origine buveur de vin, le Cajun, comme le Créole, le serait bien resté si le climat avait permis la vigne et si les taxes n'avaient rendu prohibitif le prix des bouteilles. Alors, le Cajun est devenu le plus grand consommateur de bière des Etats-Unis. La bière se vend proportionnellement plus en Acadiana qu'autour de Milwaukee entraînant aussi d'autres records comme ceux des accidents d'autos de fin de semaine. Notons simplement que le Cajun boit sans se cacher, jours de travail et jours de fête, en famille comme en société; il savoure plus le plaisir habituel de la boisson qu'il ne cherche le dépassement épisodique de sa propre capacité, exploit coutumier d'autres peuples.

Les Cajuns étaient connus et enviés pour leur goût des loisirs et leur propension à s'y adonner régulièrement. La fin de la semaine au pays Cajun n'avait rien des tristes dimanches (*Blue Sundays*) anglo-saxons. Après la messe chacun se livrait à ses distractions favorites soit individuelles (pêche, chasse, etc.) soit, de préférence, en commun.

". . . Ces Cajuns des marais, illettrés, étaient étrangement intelligents dans toute leur apparente ignorance. Ils étaient indépendants et contents de vivre . . . bals simples et réunions, jeux de poker, concours de tir, courses de pirogues, luttes avec paris, étaient librement organisés . . . (accompagnés de) . . . vin clair et à bon marché et de whisky, mais rarement en excès." (Shugg, p. 310).

"Les Français de Louisiane sont réputés pour leur grand respect des libertés personnelles, parmi lesquelles l'accent est mis sur le droit de boire et de jouer. Ces deux libertés, par conséquent, sont goutées ouvertement et jamais, comme c'est allégué pour la Louisiane du nord, derrière les portes des granges." (Sindler).

Le goût des Cajuns pour la danse contrastait particulièrement avec les traditions puritaines du Nord. Fidèles à la gigue, au pas-de-deux (le *two-step*), et à la contredanse, les Cajuns avaient accueilli valse, polka et mazurka à côté de leurs danses folkloriques, les "danses rondes". La tradition du bal du Samedi soir, le *fais-dodo* appelé ainsi car les enfants étaient envoyés au lit, est restée une constante. Quant aux multiples fêtes contentons-nous de rappeler l'importance de Noël et du Carnaval de Mardi Gras, qui est encore une des attractions de la Nouvelle-Orléans.

Le goût de la danse n'allait naturellement pas sans provoquer un développement particulier de la musique populaire. Le violon était venu d'Acadie, et les plus vieux airs sont joués avec lui seul. Les "sons" mélancoliques puisèrent leur inspiration autant de la nostalgie du Grand Dérangement que du déracinement des esclaves, influençant Blues et Jazz à leurs débuts. Puis, avec la petite communauté allemande des Prairies vint l'harmonica et, surtout, l'accordéon, unique aux Etats-Unis, où on le reconnaît comme l'instrument typique de la musique acadienne. Plusieurs styles en découlent dont le style Zydéco (du nom espagnol de cette accordéon?) mélange de *blues* noirs et de musique acadienne. Et enfin vint, d'Espagne, la guitare. Les groupes complets comprennent toujours accordéon, guitare,

violon et triangle. Ils firent longtemps la joie des villages, et maintenant ils survivent grâce aux disques et aux cassettes. La musique acadienne reste profondément populaire dans toute l'Acadiana et est aussi très prisée à l'extérieur sous le nom de *Cajun Sounds*. Thèmes d'inspiration et thèmes musicaux sont dans le contexte américain aussi originaux que les instruments: l'évocation de la femme aimée ou de la jeune fille (la "petite fille") y tient de loin la première place avec les thèmes corrélatifs de la rencontre, de l'éloignement, du départ, de la mort. La complainte de l'amour impossible s'y mêle à la joie de l'attirance réciproque et des noces. Mais il est un thème qui enrobe et colore le tout, c'est celui du pays natal: le village, la petite patrie, la Louisiane avec ses paysages, ses champs, ses bayous, ses bêtes et ses gens. Le Cajun s'y montre incroyablement enraciné et heureux dans son terroir, et profondément fidèle à son atmosphère, au point que le Texas voisin, le "Grand Texas", y fait figure de terre d'exil.

La saveur spéciale des airs cajuns leur a valu une faveur générale dépassant parfois largement l'Acadiana, pour gagner l'ensemble des Etats-Unis, tels "Jolic Blonde", succès d'avant-guerre, ou "Colinda" (mot signifiant danse en créole), ou "J'ai passé devant ta porte"; certains traversèrent l'Atlantique comme "les Oignons", "Mammy Blues" ou "Lache-pas-la-patate" qui fut un "disque d'or".

A côté de la chanson la société contemporaine conserve encore quelques autres restes de folklore comme les contes populaires et les comptines enfantines, transmis oralement les uns et les autres. Dans les contes les personnages principaux sont Jean Sot, le nigaud, et Tit Jean (Petit Jean), le déluré, que l'on retrouve aussi en Acadie, et même dans le Missouri ("Jacques Pataud" ou "John Bete pis Jean Sage") homologues des espagnols Juan Bobo et Juan Sonso, des italiens Gianni et Zanni, des anglais Jack et Silly Matt, etc.

Mais notre société, a naturellement laminé tous ces particularismes folkloriques auxquels les mass-média ne font place qu'en cas de succès éclatant, de rentabilité assurée. Reste la grande liberté de comportement des Acadiens qui frappait tant au siècle dernier par comparaison avec une certaine austérité des Américains moyens, et que ceux-ci prenaient fort à tort pour de la licence: goût de la boisson, des jeux, de la musique, de la danse, liberté de parole, franchise des contacts, choix par les filles de leur futur époux, etc . . .

De nos jours le bal du Samedi soir n'est plus une exclusivité des Cajuns, qui, en fait de société permissive, doivent rendre des points aux autres Américains. Dans la société de consommation et de tolérance, beaucoup de particularités s'estompent, le folklore a disparu, les modes de vie se rapprochent et les loisirs se standardisent, comme le reste.

h) *Comportement politique:* L'influence de la tradition française "French ascendancy" fut très forte au début de la vie politique de l'Etat, particulièrement en 1814, 1828 et 1831, quand le sud de la Louisiane se différencia fortement des deux autres parties de l'Etat (voir Howard, p. 31). Après la guerre de Sécession la Louisiane française perd son individualité politique, et les Franco-louisianais semblent disparaître comme acteurs déterminants du jeu politique local. L'électorat des Français de Louisiane reste indistinct de la solide clientèle démocrate du sud, nuance "Bourbon". A peine en 1920 note-t-on une poussée républicaine dans les paroisses françaises, favorisant Harding contre W. Wilson, suspect de mener une politique extérieure anti-française. On recommence à parler des Français de Louisiane avec l'épisode du "Longisme", c'est-à-dire du règne du Gouverneur Huey P. Long, et, après son assassinat, des membres de sa famille*. Le succès du personnage

* La "dynastie" des Long est représentée d'abord par Huey P. Long, Gouverneur de 1928 à 1930 et Sénateur des Etats-Unis de 1930 à 1935, puis par son frère Earl K. Long, Lieutenant-Gouverneur de 1936 à 1939 et Gouverneur de 1939 à 1940, de 1948 à 1952, de 1956 à 1960, ses fils Russel B. Long, Sénateur de 1948 à nos jours, et Gilles B. Long membre de la Chambre des représentants.

de H.P. Long, exceptionnel sur la scène politique américaine, a pu, de loin, être attribué à la présence des Français. Présenté par ses adversaires comme "le seul dictateur des Etats-Unis", qualifié de "communiste" par les conservateurs et de "fasciste" par les communistes, H.P. Long a réellement exercé sur la Louisiane un pouvoir personnel sans pareil aux Etats-Unis. Sa forte personnalité a marqué la Louisiane de réformes et de réalisations impressionnantes, assumant les espoirs des programmes *populistes* qui l'avaient précédé et annonçant ceux du "Welfare State" qui lui succédèrent: réseau d'écoles publiques avec les livres et ramassage gratuits, de ponts et routes sans péages, d'hôpitaux gratuits, aide de l'Etat aux fermages, aux bas-salaires, aux pensions, taxation des salaires élevés, des grosses sociétés, etc. Ces réformes entreprises à l'époque de Grande Crise avaient valu à H.P. Long une audience qui dépassa largement l'Etat, au point que candidat à la Présidence il aurait, s'il n'avait été assassiné, rendu très improbable la première réélection de Roosevelt en 1936: au fort de la dépression ses partisans commencèrent à se compter par millions, groupés dans les clubs qui arboraient ses slogans: "Chaque homme un roi" (Every man a king) et, surtout, "Partageons notre richesse" (Share our Wealth). Il insistait sur le fait que le 2% de la population américaine possédait 65 à 70% de la richesse de la nation. Son programme teinté de populisme, de radicalisme, de socialisme même, avait de quoi séduire la masse des chômeurs, des ouvriers, des noirs, des classes moyennes menacées de paupérisation, et cela d'autant plus que H.P. Long "avait révolutionné la politique en Louisiane par le simple fait qu'après avoir promis quelque chose il le donnait" (Th. Martin, p. 350).

Il est vrai, par contre, que ses méthodes de gouvernement reposaient sur un pouvoir quasi-absolu, servi par celui d'un véritable gang politique, et appuyé sur une pratique générale et ouverte de la corruption. "Il menait le gouvernement de l'Etat comme entreprise familiale" (Martin). Mais, "depuis Long une administration vénale avec un programme dynamique était pour le peuple une alternative à une administration honnête et sans réalisation aucune, dépendant des Grandes Sociétés" (Key).

Aux yeux de beaucoup d'Américains ce style particulièrement déroutant de gouvernement ne pouvait être imputable qu'à l'influence latine. "L'autorité de H.P. Long sur la Louisiane était plus comparable au pouvoir d'un dictateur Sud-américain qu'à celui de n'importe quel autre "Boss" américain" (Key). Et les observateurs les plus sérieux d'accuser l'humeur changeante des Français *(the mercurial French temperament*, selon Sindler et Key), les Français émotifs et lunatiques (*The moody emotional French*, selon Martin) et de conclure qu'"en Louisiane le système politique typique du sud était sans aucun doute complètement faussé par le comportement particulier des paroisses françaises" (Key).

De fait les Cajuns, comme beaucoup d'autres collectivités deshéritées à l'époque, fournirent un apport non négligeable à l'électorat *longiste*, et beaucoup de vieux Cajuns conservent pour H.P. Long une tendresse reconnaissante, comme à quelqu'un qui a réussi à désenclaver leur région jusque-là isolée, (et dont le nom figure sur tous les grands ponts qui traversent les Bayous ou le Mississipi), à quelqu'un à qui beaucoup d'entre eux doivent de savoir lire et écrire (l'anglais, naturellement), à quelqu'un à qui ils sont redevables des grands hôpitaux gratuits tels le Charity Hospital de Lafayette, etc . . .

Il est vrai que H.P. Long sut parler aux Cajuns. Témoins les accents émouvants du discours qu'il prononça à St-Martinville lors de sa campagne décisive de 1927, sous le chêne d'Evangéline, qui est aux Acadiens ce que celui de Guernica est aux Basques:

"C'est ici sous le chêne qu'Evangéline attendit son amoureux Gabriel, qui ne vint jamais. Ce chêne est un endroit immortel, rendu tel par le poème de Longfellow. Mais Evangéline n'est pas la seule qui ait attendu ici dans la déception . . .

Où sont les écoles que vous avez attendues pour vos enfants et qui ne sont jamais venues? Où sont les routes et les autoroutes pour lesquelles vous avez envoyé de l'argent et qui ne sont pas plus proches maintenant que jamais? Où sont les institutions pour soigner les malades et les infirmes?

Evangéline pleura les larmes amères de sa déception, mais cela ne dura qu'une vie. Vos pleurs, dans ce pays, autour de ce chêne ont duré des générations."

Si H.P. Long put employer le langage qui alla droit au coeur des Acadiens et sut bien gagner et garder leurs suffrages, c'est qu'en bon politicien, en véritable démagogue-né qu'il était, il savait trouver les langages qui convenaient à plusieurs auditoires (un jour dans sa fougue oratoire il s'inventa un grand-père Cajun . . .). Il s'appuya habilement sur les Cajuns mais ceux-ci ne constituèrent jamais l'élément central de son électorat. En tant qu'Anglo-saxon protestant des collines boisées du nord-ouest il ne pouvait songer à se faire passer pour Cajun et c'est dans le nord-ouest de la Louisiane qu'il recruta toujours ses partisans les plus massifs et les plus sûrs, de même que les autres membres de sa dynastie. Les cartes électorales dressées dans les ouvrages de Key, Sindler ou Howard sont sans ambiguïté: les deux bastions principaux du "Longisme" furent toujours, en premier, les collines du nord et en second, le Bas-Mississipi avec la Nouvelle-Orléans, tandis que le Pays acadien resta partagé à son égard.

Les analystes contemporains (Howard, Dur et Kurtz, Grenier et Howard) de la politique louisianaise expliquent, avec du recul, que le succès du "longisme" exprimait une coalition d'intérêts: ceux des pauvres du nord comme du sud, d'une certaine élite de planteurs, des machines électorales des grandes villes et même, dans la mesure où ils votèrent, des Noirs.

Ces derniers furent particulièrement sollicités par Earl Long qui "unit sous sa bannière les Blancs des classes inférieures et un nombre significatif de votant Noirs" (Schott). En fait le Longisme avait un étonnant pouvoir unifiant qui lui faisait surmonter les clivages anciens et permanents: entre Blancs et Noirs, entre protestants et catholiques, ville et campagne, nord et sud de l'Etat.

Après le "Longisme" c'est-à-dire à partir des années 60, "Les autres thèmes décideront du dénouement: race, religion, et géographie" (Jewell). Au lendemain de la seconde guerre mondiale le chanteur Jimmy Davis ("You are my sunshine . . ."), puis John J. McKeithen avaient incarné victorieusement l'esprit protestant, blanc, conservateur et ségrégationiste contre M. de Lesseps S. Morrison ("Chep" pour ses supporters, "M. de Lesseps" pour De Gaulle), Maire de la Nouvelle-Orléans, catholique et libéral, appuyé par la Grande Ville, les Acadiens et les Noirs. Et c'est précisément sa "marque" catholique et raciale qui coûta à Lesseps Morrison le soutien de la classe ouvrière blanche (l'*organized Labor*) comme des classes moyennes et l'empêcha en 1960 et 1964 d'accéder à la "Petite Maison Blanche" de Baton Rouge édifiée, comme le Capitole, gratte-ciel de la même ville, par H.P. Long.

Le problème Noir était bien au centre du débat. Dans un Etat où les Noirs représentent un tiers de la population (32% en 1960 et 1970) contre la moitié il y a un siècle (49% en 1860), et où la ségrégation était de règle comme dans le reste du sud, la position des francophones en la matière a pesé lourd. Il a déjà été noté que la situation des Noirs avait dès l'origine été relativement moins sévère en milieu catholique francophone que chez les Anglo-saxons protestants. Et quand les Noirs purent, dans les années 1950 et 60, commencer à s'inscrire en masse sur les listes électorales c'est d'abord à la Nouvelle-Orléans puis dans les paroisses rurales françaises qu'ils le firent. Dès 1957, Fenton note une sensible différence entre les deux parties de la Louisiane. Dans les 39 paroisses qu'il considère comme non-françaises moins d'un quart des Noirs sont inscrits (91,000 sur 390,000 électeurs Noirs potentiels) alors que plus de la moitié ont pu le faire dans les 25 paroisses françaises (70,000 sur 138,000). Les Cajuns, tout en ne se mélangeant pas plus aux Noirs que les Anglo-saxons, n'ont jamais fait de la ségrégation un thème politique central. "Apparemment les préoccupations raciales avaient beaucoup moins d'influence dans la partie catholique de l'Etat . . . La présence ou l'absence des Noirs ne semble pas avoir été un élément déterminant du comportement électoral dans les paroisses catholiques" (Cosman).

En 1956 "aiguillonnée par une forte tendance dans les paroisses françaises situées entre Lafayette et la Nouvelle-Orléans, la Louisiane avait donné 53% de ses voix à Eisenhower, devenant le premier Etat du "Sud profond" depuis la Reconstruction à soutenir un candidat présidentiel républicain" (K.P. Philips).

Les Cajuns avaient préféré réélire Eisenhower plutôt que donner leurs voix aux deux candidats démocrates opposés: le Yankee nordiste Kefauver et le ségrégationniste sudiste Wallace. Par contre en 1960 l'électorat acadien fit un triomphe au candidat J.F. Kennedy qui devenait le premier Président catholique. "Aucun comté dans la nation (autre que les paroisses du coeur de la Louisiane française) ne manifesta un plus fort glissement vers les Démocrates de 1956 à 1960" (K.P. Phillips).

Quand le mouvement pour les Droits Civiques se fut amplifié "les Blancs des paroisses méridionales furent plus libéraux face aux appels aigus au racisme tels ceux des Républicains de l'état en 1964 que leurs congénères louisianais du nord" (M.J. Schott). Les premiers votèrent alors massivement pour le *ticket* L.B. Johnson — H.H. Humphrey, tandis que les seconds se rallièrent, avec la majorité de l'Etat, à l'ultra-conservateur Goldwater. Mais quatre ans plus tard, le candidat démocrate H.H. Humphrey étant apparu ouvertement comme appuyé par le "parti noir", les paroisses françaises préfèrent quand même le Dixiecrate Wallace au républicain Nixon.

En 1972 le ralliement des Démocrates du sud à Nixon contre le "radical" McGovern gagna les Cajuns. Et en 1976 ils se retrouvèrent avec les partisans de Wallace comme avec les Noirs pour amener la victoire du premier président sudiste depuis un siècle, J. Carter.

Mais dans l'intervalle était apparu sur la scène politique de l'état un phénomène nouveau: l'émergence d'une nouvelle majorité dite "café au lait", associant la masse modérée franco-catholique au nouvel électorat noir. En 1970 l'élection à la Mairie de la Nouvelle-Orléans de Moon Landrieu, catholique d'ascendance française (mais ne parlant pas français) avait témoigné de la force d'une coalition "populiste" appuyée sur la classe ouvrière blanche et les Noirs. Alors que son prédécesseur, de Lesseps S. Morrison, également catholique d'ascendance française, était plutôt assis sur une majorité "modéree-paternaliste" associant les classes moyennes blanches et les Noirs contre le *Labor* blanc.

Les élections en 1971 du Gouverneur de l'Etat manifestèrent à l'échelle de la Louisiane entière la force du nouveau regroupement "populiste"; le Cajun Edwin E. Edwards remporte le 18 décembre 1971, les "primaires" grâce au seul vote massif et sans faille de l'Acadiana, tandis que le nord divise ses voix entre le conservateur Johnston, plusieurs membres de la dynastie Long et divers autres candidats. Puis E.E. Edward l'emporte aisément le 2 février 1972 contre les classes moyennes urbaines protestantes et ségrégationnistes ralliées au Républicain Treen, grâce à la coalition des votes franco-catholiques et Noirs.

L'analyse factorielle des thèmes politiques, combinée à la cartographie par ordinateur montre clairement (Grenier et Howard) la coïncidence entre l'assise géographique électorale du premier gouverneur Cajun et l'addition des deux composantes politiques principales de son électorat: le "modérantisme catholique", nettement majoritaire dans l'Acadiana, et le *Black Power* établi d'abord sur les deux bastions Noirs — l'Y dessiné par les vallées de la rivière Rouge et du Mississipi — et ensuite les Bayous. Quant à la nouvelle minorité, nostalgique de la suprématie blanche*, elle tire toujours ses forces des collines boisées traditionnalistes du Nord comme des paroisses de Floride, mais aussi des zones urbaines où apparaît une tendance républicaine: Shreveport, Baton Rouge et la Nouvelle-Orléans, et même Ruston, Alexandria, Lake Charles et Lafayette.

---

* Traditionnellement "les Blancs, riches ou pauvres, sans tenir compte de leurs conflits de classe, insistaient pour maintenir le Noir dans sa caste" (Schott).

La réélection du Gouverneur Edward le 1er novembre 1975 avec une majorité renforcée (66%, au lieu de 57%) montre que sa coalition a encore gagné, vraisemblablement sur les masses charnières aussi bien rurales de fermiers, qu'urbaines du Labor.

Dans le jeu politique du sud, les Franco-louisianais constituent un élément électoral assez homogène et capable de peser à nouveau de façon décisive. Il est difficile de caractériser sa tendance, mais le terme de "modérantisme" utilisé par les analystes contemporains lui convient assez: au milieu des passions du Vieux Sud les Français de Louisiane semblent bien incarner un certain goût du juste milieu et refléter une prédisposition à la tolérance et au progrès tranquille.

i) *Le tempérament ethnique:* S'il est une "tarte à la crème" de tous les développements visant à peindre un peuple, c'est bien le chapitre du tempérament national ou ethnique. Tout peut être mis sur le compte de cette notion vague, confuse et multiforme. Tout peut être dit sans l'ombre d'aucune étude sérieuse de ce qui échappe précisément à la mesure et à l'observation scientifique. Et, pourtant, il faut bien mentionner, ne serait-ce que les clichés les plus éculés, pour essayer de discerner les faits réels qui peuvent être à l'origine de leur apparition.

Mis à part le caractère versatile (*mercurial*) des Latins, de tous les traits que l'on attribue aux Français de Louisiane, pour les distinguer de leurs voisins, le plus couramment mentionné est — en français dans le texte — leur *joie de vivre*. Disposition que les Anglo-saxons concèdent aussi généralement aux Français de France. Ceci est si naturellement reçu qu'il faut bien s'y attarder un peu. La "joie de vivre" comme fond du tempérament national est quelque chose qui, certes, flatte, mais laisse perplexe les Français eux-mêmes; ils ont du mal à analyser ce que peut être cette fameuse qualité qu'on leur attribue ainsi. Bonne humeur, gaieté, entrain, goût du plaisir, des distractions, des plaisanteries, et aptitudes au bonheur paraissent les choses du monde les mieux partagées et les plus réparties entre tous les peuples, et il serait bien vain d'en faire un trait général de l'un, étranger aux autres. En cherchant néanmoins ce qui, dans l'image du Français nourrit cette réputation, il faut se référer certainement à l'ambiance qui, autour du XIXe, lors du contact entre les deux peuples, a caractérisé, aux yeux des Anglo-saxons la vie des Cajuns: comportement plus décontracté des hommes et des femmes, fréquence des fêtes, goût non dissimulé pour les distractions après le travail, pour la bonne chère, pour la boisson — sans excès — pour la musique et la danse. Tout cela concourait à dresser le tableau d'une vie champêtre libre et fraternelle qui tranchait sur l'austérité pronée par les églises protestantes, les traditions britanniques ou la morale puritaine de la Nouvelle-Angleterre. D'où, quand même, une nuance de reproche, mêlée d'admiration contenue, pour cet aspect de la vie des français. Pour eux, "la vie était une grande fête" dit Shugg (p. 4) et chacun de citer l'attitude consistant, suivant l'expression acadienne, à "laisser le bon temps rouler", ce qui peut, bien sur, mener à toutes les notations sommaires sur l'insouciance, la paresse ou le laisser-aller "latin" *(latin let-live:* Schott).

Les mythes survivant aux faits, et rien n'étant plus difficile à détruire qu'une réputation, celle des Français reste donc ce qu'elle est, même si maintenant on s'amuse bien autant d'un côté comme de l'autre, et même si l'amour du travail s'estompe pareillement. Reste évidemment, à l'entrée dans la "Civilisation du loisirs", le style de chacun; et il est possible que certains continuent à se distraire gravement.

Le second trait de caractère et de comportement généralement reconnu chez les Cajuns est leur esprit de groupe, leur "esprit de corps" — en français dans le texte — (Smith & Parenton) ou esprit de clan (*Kinship-oriented*: Del Sesto-Gibson). Ceci peut et doit s'entendre à deux niveaux: familial et ethnique. D'abord, chacun reconnaît la forte réalité de la famille acadienne: rôle de la mère dans la cellule nucléaire, poids des anciens, puissants liens permanents avec les collatéraux, oncles, tantes, cousins et avec, parmi eux, la place

préférentielle des parrains et marraines (*nanaines*). La structure familiale est particulièrement forte à la campagne où elle entraîne des pratiques d'entraide, de solidarité, de travaux collectifs même, qui ont frappé ceux qui venaient s'établir parmi les Cajuns. Mais, même en ville, le Cajun conserve ses liens avec sa parenté, avec son village. Et longtemps le citadin retournait épouser une "fille de village".

Le nombre relativement restreint des noms de familles accroît l'impression de cousinage général: entre Broussard, ou Comeaux, on a toujours des ancêtres communs. Et, c'est au niveau de l'ensemble du monde cajun que se retrouve cette cohésion de groupe. Dans le village, les Acadiens font bloc non contre le nouveau venu mais, *à côté* de lui: il pourra être accepté, intégré par le mariage et ses enfants devenir des Cajuns, mais il restera l'*étranger*. Le sens de la communauté d'origine, de l'appartenance à un ensemble humain historiquement défini et géographiquement enraciné dans le sol, reste très vif, et fait que les Cajuns sont, d'emblée, solidaires entre eux où qu'ils se retrouvent.

Si la "joie de vivre" et l'"esprit de corps", voire l'esprit de clocher, sont les deux caractéristiques fondamentales du tempérament cajun, cela expliquerait assez bien le style de leur folklore à tonalité gaie, et centré sur le couple, le village, le pays natal. Mais il y aurait certainement une foule d'autres traits de caractère que l'on pourrait isoler et analyser pour essayer de dresser l'archétype du Français de Louisiane. Beaucoup de ces traits se retrouveraient chez le Français et plus encore chez l'Acadien, car certains, qui [illegible] même, apparaîtraient propres uniquement aux Français du continent américain et, bien sûr, certains spécifiques aux Louisianais, tant il est évident que la souche française, poussant en milieu américain a nécessairement acquis des particularités nouvelles. Mais il est encore difficile, ne serait-ce que d'en esquisser sérieusement la liste, sans risquer de tomber dans l'énumération des lieux communs éculés sur les caractères français et franco-louisianais qui confinerait à la caricature bien que la caricature soit, par elle-même, révélatrice du caricaturé comme du caricaturant.

j) *La conscience collective:* Distincte du tempérament national — ensemble de traits de caractère communs aux individus d'un groupe ethnique — la conscience plus ou moins aigüe de former une communauté est un facteur de cohésion et d'affirmation des nationalités ou sub-nationalités. Aux Etats-Unis prédomine une très forte conscience nationale, forgée par deux siècles d'histoire, et rendue homogène par le creuset où se fondirent les différentes traditions particulières des immigrants. Mais ce processus d'ethnogénèse aboutissant à créer une des nations les plus soudée par l'adhésion de tous ses membres et la force de son esprit national, n'a pas empêché la survivance de sous-groupes composés de descendants d'une même nationalité étrangère et qui constituent des "sub-nationalités", dont la résistance à l'assimilation est très variable. Les Cajuns sont un exemple particulièrement coriace au point que H.W. Gilmore, étudiant vers 1930, le comportement social des ruraux francophones de Louisiane pouvait dire qu'ils étaient "le plus grand groupe national inassimilé d'Amérique".

Reste à savoir dans l'atmosphère actuelle de la renaissance des groupes ethniques sub-nationaux, et de la tolérance qui l'accueille, à quel point les Cajuns se conçoivent eux-mêmes. En un mot, si une prise de conscience collective explicite accompagne vraiment des habitudes, un comportement, un mode de vie qui peuvent être propres, tout en restant quasi-inconscients. Si l'existence du groupe engendre l'identification de ses membres à un être collectif, à un sur-moi social particulier, et l'adhésion à un destin commun accepté comme tel. Et si cela peut avoir des implications sur la structure organique ou institutionnelle de la société plus vaste dans laquelle le groupe est inséré. Savoir s'il y a là un de ces sentiments fondamentaux (*primordial feelings*) des *primordial groups*, des sociologues anglo-saxons, passant avant bien d'autres appartenances et capables de servir de ciment à une société ethnique ou politique globale, par-dessus les différences de classes, d'activité, de résidence, d'âge, de race ou même de langue d'usage.

Toute communauté ethnique digne de ce nom doit réunir un certain nombre de conditions qui peuvent être définies ainsi:

- être un groupe *réel* dont on peut définir les membres à un moment donné même si leur origine est diverse et dûe à un processus complexe d'ethnogénèse.
- habiter un *territoire* donné, délimitable où le groupe est majoritaire ou prédominant, cadre écologique qu'il a plus ou moins marqué de son empreinte, plus ou moins homogène, et organisé par lui, avec ou sans réseau urbain hiérarchisé coiffé par une métropole régionale.
- posséder une *culture historique* propre ("une idéologie" selon Engels, ou une "iconographie" selon Gottmann) en laquelle il continue de croire.

Les Français de Louisiane constituent bien un tel groupe reconnu par les autres et assis sur une aire où il règne quasi-exclusivement. Quels sont maintenant les *symboles* de son existence universellement acceptés par lui et reconnus par ses voisins?

Le premier est le nom, la désignation collective:

- Nom du peuple: les *Français de Louisiane* (Louisiana French) assimilés en fait globalement à leur élément le plus nombreux le plus dynamique, le plus identifiable: les *Cajuns*.
- Nom du pays: *Louisiane française* (French Louisiana) plus expressif que "Louisiane du sud" ou du sud-ouest (South-western Louisiana), plus cohérent que: *paroisses françaises* de Louisiane (*French Parishes*). Depuis une dizaine d'années c'est l'*Acadiana*, désignation nouvelle, qui l'a emporté sur celle de Pays Cajun, Pays Acadien (Cajunland, Cajun Country): une des plus populaires émissions de radio-télévision est intitulée *Acadiana Home Country* (que l'on pourrait traduire "Acadiana petite patrie"?) A noter l'appellation, commune aussi, de Pays des Bayous (Bayouland) qui, écologiquement, ne convient pas à l'ensemble, mais, sur le plan de l'"image de marque", reste très expressive. Il y a, d'ailleurs, par le biais des termes "Français", "Cajuns" ou "Bayou" une identification de la Louisiane entière à son élément le plus original. En Louisiane, ce qui attire le plus et ce qui est le plus mis en valeur et exalté aux yeux de l'extérieur et des touristes, par exemple, est le caractère français. Le *slogan* de l'Etat figurant sur les plaques minéralogiques des voitures n'est plus *Pelican State*, l'"Etat du Pélican" (oiseau symbole de l'Etat mais rencontré dans tous les parages du Golfe), mais maintenant *Bayou State*, "l'Etat des Bayous". Et dans l'argot des utilisateurs de la Radio en 27 MHz (la *Citizens Band Radio* ou C.B., la "longueur d'onde des citoyens"), argot très révélateur des évolutions sémantiques en cours*, la Louisiane c'est *Cajun Country* "Les Pays Cajun" (comme New York est *Big Apple*, Los Angeles *Shakey City*, San Francisco *Bay Town*, Houston *Astrodome City* ou Fort Worth *Cow Town*) et c'est un des premiers états à avoir reçu un sobriquet.

Le second signe peut être le symbole historique que représente le héros national. Pour l'Acadiana, comme pour l'Acadie, c'est l'héroïne de Longfellow, Evangéline, de son vrai nom Emmeline Labiche, séparée par le "Grand Dérangement" de son "promis", Gabriel, et qui l'attendit, à l'ombre du chêne de St-Martinville, jusqu'à sa mort. Symbole de la fidélité, de la ténacité et de l'espérance qui incarne bien le peuple Cajun.

Autres signes révélateurs de l'iconographie ethnique sont les emblèmes des Français de Louisiane: la Fleur-de-lys d'abord, comme au Québec, et puis le drapeau de l'Acadiana, crée en 1965 et maintenant arboré un peu partout: en guise de plaque minéralogique à l'avant des voitures, en blason sur tous les véhicules municipaux de Lafayette, etc. Drapeau

---

* *Cf. C.B. Slang Dictionary*, New York, Delle Purse Book, 1976.

tricolore bleu-blanc-rouge ou "rouge-blanc-bleu", comme on dit en Amérique car il faut noter modestement que ces trois "couleurs de la liberté" furent celles des Etats-Unis, de la Hollande et de la Grande Bretagne et de leurs révolutions, avant d'être celles de la France. Drapeau tricolore donc non calqué sur le français, comme celui de l'Acadie, mais incorporant les fleurs-de-lys blanches sur fond bleu, le château-fort de Castille sur fond rouge évoquant la période espagnole, et l'étoile de la Vierge, comme en Acadie, dorée sur fond blanc. Il doit être noté que ce type d'emblème ethnique jusqu'alors assez rare aux Etats-Unis se multiplie significativement de nos jours, témoins ceux de la communauté afro-américaine, de la *Raza* hispano-américaine, des irlando-américains et des autres minorités d'origine européenne. A noter aussi l'hymne franco-louisianais "Le Réveil de la Louisiane" écrit au début du siècle dernier, dans le style grandiloquent de l'époque par L.P. Cannonge:

"Oh, mon pays, réveille-toi
Louisiane, réveille-toi . . ."

En guise de devise nationale, plutôt que le trop savant "Surge Acadia", il faudrait mentionner le populaire "Lâche pas la patate", expression de terroir exprimant de façon imagée la tenacité acadienne et le maintien des valeurs socio-culturelles, expression fréquemment reprise dans la chanson ("disque d'or" de Jimmy C. Newman) ou le livre (Revon Reed).

Enfin ne pas oublier non plus le slogan *Cajun Power*, formulé avec le sourire, après ceux du *Black Power*, du *Brown Power*, et accompagné du poing levé, brandissant l'écrevisse en signe de défi. Ni ceux reprenant aussi, par défi, l'injure dont on abreuvait les Cajuns *I'm a proud coonass*: "je suis fier d'être un c . . de raton laveur" slogan pourchassé par les porte-parole officiels de la communauté acadienne; ou bien "*Atchafalaya for all!* : l'Atchafalaya pour tous! ", revendiquant ce paradis de la pêche, de la chasse et du nautisme. Ni l'appellation des *Ragin' Cajuns* les "Cajuns Enragés" désignant l'équipe de football américain de l'*University of Scuth-western Louisiana*, symbole sportif de l'Acadiana, comme celle des "Saints" *(Oh when the Saints go marchin'in . . .)* pour la Nouvelle-Orléans.

Sans agressivité, ni rancoeur, une iconographie ethnique s'élabore et prend place parmi d'autres sur la scène foisonnante de la société américaine.

CONCLUSIONS

Pour conclure sur la valeur et la vigueur de l'enracinement du fait français, du *French fact*, une remise en place géographique et une mise en perspective historique doivent être esquissées.

La francité de la Louisiane est une réalité bien vivante, mais c'est une réalité synthétique qui dépasse largement le phénomène de la francophonie, déjà considérable par lui-même. La Louisiane reste française, bien au-delà de ses 572,000 francophones recensés: une telle statistique ne peut être qu'un indice, parmi d'autres, un élément d'un ensemble, d'une structure socio-culturelle, permettant de définir un groupe humain complexe et de mesurer son extension géographique.

Que l'on prenne chacun des indices séparément ou la synthèse elle-même, on est tenté de tracer une ligne en deçà de laquelle commence le fait français, ou plus exactement, où le fait français devient dominant. Beaucoup de lignes ont pu être ainsi tracées. La dernière en date, comme synthèse, est la "Frontière nord-sud", définie par Del Sesto et Gibson (1975), et, avant eux, par Howard (1963), Knipmeyer (1956), Bertrand (1955) ou Kniffen (1941). On peut les comparer avec celles des indices simples comme par exemple celui de la francophonie en 1970 (fig. n° 23) ou celui des noms de familles dominants (Meigs, 1939). On obtient ainsi un faisceau de lignes assez voisines (fig. n° 22) qui dessinent la silhouette

géographique du fait français. Et l'on s'aperçoit qu'à peu de choses près, ce fait français reste inscrit à l'intérieur des limites des 27 paroisses traditionnellement francophones.

C'est à une conclusion semblable qu'aboutit l'analyse factorielle de Grenier et Howard (1972) qui partage finalement la Louisiane en trois "Aires" ou "Subrégions Politico-Ecologiques", correspondant aux 3 divisions historiques:

- 26 paroisses françaises du sud (Nouvelle-Orléans comprise, mais non Allen à la limite de la Prairie et des "Flatwoods),
- les 8 paroisses "de Floride" à l'est, et 30 paroisses du nord (Allen comprise). C'est là une permanence fondamentale de la géographie culturelle et politique de la Louisiane qui, d'ailleurs, n'est pas sans liaison avec une certaine écologie: Prairies et Bayous opposés aux Collines et au "Delta Nord" (Bassin de la Tensas).

Dans ce cadre spatial, le fait français a, en deux siècles, légèrement fluctué perdant de son intensité à l'est et, surtout, dans la Métropole orléanaise, tout en ayant graduellement conquis l'ouest. Mais, surtout, il a connu une évolution profonde due aux conditions de l'environnement culturel américain. Du XVIIe siècle jusqu'à l'aube du XXe, la francité non seulement s'est remarquablement maintenue mais, par son dynamisme propre, a réussi dans un premier temps à assimiler les nombreux apports humains allogènes qu'elle a intégrés culturellement: les francophones en étaient arrivés à dépasser en nombre les francogènes. Puis, au XXe siècle, le désenclavement géographique et culturel de la région, dû en grande partie au "longisme", a entraîné une anglicisation linguistique rapide de 1930 à 1960; en une génération la scolarisation ravale le français au rang de langue domestique. Et, parallèlement, la société de consommation et de communication de masse fait de la francité le stigmate de l'arriération. C'est l'époque où l'on croit que le fait français en Amérique du Nord n'est qu'une survivance appelée à disparaître. Ce fait français est d'ailleurs méconnu quand il n'est pas complétement ignoré des Français d'Europe, bien trop occupés à essayer de transformer en Français les Algériens, les Sénégalais, les Malgaches ou les Vietnamiens.

Puis, avec les années 60 et la décolonisation généralisée, c'est en Louisiane la renaissance volontaire du fait français dûe à une prise de conscience intérieure: célébration en 1965 du Bicentenaire de l'arrivée des Acadiens, série de mesures législatives en 1968 visant à réinstaller l'usage du Français (création du CODOFIL, etc.) élection d'Edwards, le premier Gouverneur cajun en 1971, adoption d'une nouvelle constitution de l'Etat en 1974 (la 11ème: record des Etats-Unis) rétablissant la position officielle du Français, réélection du Gouverneur Edwards en 1975.

Cette cristallisation politique du fait français en Louisiane est parallèle à l'affirmation de la francophonie à l'échelle internationale et se traduit par l'établissement de nouveaux liens transnationaux exprimant la solidarité mutuelle de tous les pays francophones. L'aide multilatérale à la Louisiane devient effective: parmi les divers "programmes" visant à restaurer l'enseignement du français en Louisiane (programme bilingue fédéral, programme de l'Etat de Louisiane, etc . . .) le programme du CODOFIL, par exemple, fait appel à des enseignants français, belges, québécois (respectivement 150.75 et 40 en 1976-77) mais aussi haïtiens, suisse, guinéens, etc . . . en attendant, dans les années à venir, la "relève" par les Louisianais formés à cet effet.

Cette renaissance est accompagnée d'un effort de revalorisation psychologique, une *destigmatisation* comme disent les Américains, du fait français: d'innombrables slogans sont répandus dans l'Acadiana par le CODOFIL, visant à toucher toutes les cordes sensibles, des sentiments familiaux ("Parlez français avec vos enfants à la maison"; "Aidez vos enfants à parler français", etc.), de l'intérêt ("Parlez français c'est de l'argent en poche", "L'homme qui parle deux langues en vaut deux", etc.), du prestige ("Soyez à la mode: parlez français", "La Louisiane, foyer du français aux Etats-Unis", etc.), de l'amour-propre ("Louisianais soyez fiers de votre langue", "Vive la différence"), de la fidélité ("Parlez français aujourd'hui et toujours") et même de l'inquiétude ("Le français à présent ou jamais . . .") et

de la réparation du préjudice ("L'école a détruit le français: l'école doit le restaurer", Demandez le français à l'école: c'est votre droit", etc.).

La relance du français est officiellement faite et la percée semble assurée dans l'enseignement de base. Reste à conquérir deux secteurs-clés de la société de consommation: les moyens de communication de masse et la distribution. Le français est encore trop peu utilisé dans les médias: il est pratiquement absent de la presse écrite car seule une toute petite minorité pourrait encore le lire. Les stations de radio, nombreuses, indépendantes et restées très près des auditeurs ont presque toutes des émissions en français mais n'occupant que 15 minutes à 4 heures par semaine suivant les cas. Chaque paroisse a généralement au moins une station et ces émissions, bien que réduites en temps d'antennes, sont très suivies. A la télévision relevant surtout des trois grandes chaînes commerciales nationales, le français n'a pas encore de place. Il n'apparaît qu'exceptionnellement: par exemple dans une campagne électorale locale on voit un candidat, souvent âgé, s'adresser directement en français à son auditoire . . . et l'emporter haut la main sur des concurrents apparemment plus fringants. Mais les gros intérêts, qui possèdent les "médias", n'ont pas encore investi dans le français. Pas plus dans le secteur si important de la publicité: le français n'y apparaît nulle part car actuellement il ne serait aucunement rentable, le message écrit en français n'ayant pas encore d'audience réelle. C'est ce qui explique aussi son absence totale dans les enseignes et la signalisation.

Dans tous ces domaines un effort est souhaité, demandé, prôné, mais il se heurte au monopole de fait de l'anglais sur la culture écrite. Tant que la masse n'a pas appris à lire et à écrire *aussi* en français il est vain de s'adresser à elle par ce canal. Ceci est valable pour le citoyen moyen; même s'il a fait des études secondaires, il n'est pas plus aux Etats-Unis qu'en France, capable d'utiliser les langues secondes qu'il est censé avoir apprises. Et encore serait-il plus excusable aux Etats-Unis où l'enseignement en langues étrangères avait une place plus réduite qu'en France. Mais, même à l'Université, le français est très peu utilisé jusque par la population francophone de naissance. Et pourtant il y a plusieurs centres universitaires en Acadiana: *South-western Louisiana* (U.S.L.) à Lafayette, *Nichols State* à Thibodaux, une branche de *Louisiana State* (L.S.U.) à Eunice, *Mc Neese State* à Lake Charles, sans parler des différentes universités de la Nouvelle-Orléans: aucune n'est partiellement de langue française et seule U.S.L. a émis l'intention de le devenir.

C'est là un des signes révélateurs de la situation du français en Louisiane: tant que les francophones laisseront leur français au vestiaire en entrant à l'Université, dans une salle de spectacle, dans un magasin, cette langue restera en perte de vitesse.

Car dans le domaine linguistique la compétition est constante et implacable. Une langue qu'on n'enseigne pas est une langue qu'on tue, une langue qui ne progresse plus, disparaît à brève échéance: qui n'assimile pas les autres est assimilé. La dynamique linguistique est d'une dialectique inexorable: ou les Cajuns francisent les autres, ce qu'ils ont fait pendant deux siècles, ou ils sont irrémédiablement anglicisés, ce qui a commencé.

La scène mondiale depuis des siècles fournit de nombreux exemples de ces processus d'ethnogénèse au cours desquels les langues sont insensiblement supplantées ou au contraire résistent et se maintiennent, et avec elles l'identité d'un peuple. Aucune situation n'est acquise à jamais, aucun processus n'est mécaniquement irréversible car la culture n'est pas qu'un héritage, elle est aussi affaire de conscience, de choix, de volonté. La Catalogne est particulièrement exemplaire en ce domaine, qui a gardé sa langue contre vents et marées de toutes les oppressions: interdiction non seulement de toute presse et édition en catalan, mais de toute expression publique en cette langue jusque dans les conversations téléphoniques . . . Mais si le catalan est resté vivant, au point, dès la fin du franquisme, de donner naissance à une édition littéraire et scientifique extraordinairement abondante, c'est parce que les Catalans n'avaient cessé de parler, de chérir, de valoriser, d'imposer, en fait, leur propre langue: le catalan est resté maître du terrain dans la mesure où ce n'étaient pas les Catalans

qui se castillanisaient au contact des autres (l'utilisation de l'espagnol relevait de la nécessité technique) mais les non-Catalans qui, en Catalogne, n'avaient cessé de se cataloniser: tout enfant d'immigrant étant amené spontanément à apprendre la langue régionale. Le maintien de la langue est à la fois la condition et l'expression d'une réalité subnationale maintenue.

A l'opposé l'exemple irlandais, différent, montre que par-delà l'extinction — ou la quasi-extinction — d'une langue ethnique, une nation peut se maintenir et s'affirmer à la face du monde et imposer la reconnaissance de son identité même après des siècles de négation.

Les Français de Louisiane n'ont fait que brièvement de 1920 à 1960 l'objet d'une entreprise de déculturation systématique et les méthodes alors utilisées sont maintenant proscrites. Resté français par-delà l'oubli de ses frères et de ses cousins, et malgré la méconnaissance quelque peu condescendante de ses voisins, le Cajun peut-il maintenant arborer sans complexes sa francité? Chaque ethnie, ou subethnie francophone a son âme et son style et porte sa francité à sa manière: il y a la façon dominatrice et sûre d'elle-même du Français de l'Hexagone, celle plus inquiète du Wallon, celle tranquille du Romand, celle volontiers provocante du Québécois, celle plus modeste et capricieuse de l'Acadien. Mais le Cajun, bon citoyen américain — ("le meilleur citoyen du monde" comme dit un de ses airs familiers) peut-il avoir une francité qui soit autrement qu'entre parenthèses? C'est ce que l'avenir proche dira car tout n'est jamais joué dans la société américaine, extraordinairement composite et évolutive. C'est ce qui continuera à fasciner ceux qui se résignent mal à voir s'éteindre doucement cette troisième France d'Amérique.

Bibliographie

Arsenault, Bona. *Histoire et généalogie des Acadiens.* Québec, Conseil de la Vie Française en Amérique, 1965.

Arsenault, Samuel et al. *Atlas de l'Acadie.* Moncton, Editions d'Acadie, 1976.

Bernard, Antoine. *Histoire de la Louisiane de ses origines à nos jours.* Québec, Conseil de la Vie Française en Amérique, 1953.

Bertrand, A.L. "The Many Louisianas: Rural Social Areas and Culture Island". L.S.U., Agricultural Experimental Station Bulletin no. 496, 1955.

Boudreau, Gabrielle et al. "L'Acadie", dans *Le Français dans le Monde.* Paris, Janvier 1977.

Broussard, J.F. *Louisiana Créole Dialect.* L.S.U., 1942.

Caujole, J. "Esquisse d'une description du parler français de Frenchville". The French Language in the Americas (*Newsletter of the French Section of the MLA*) 16. 1972.

Christian, J.M. et Christian C.C. Jr. "Spanish Language and Culture in the South West". in: Fishman, *Language Loyalty . . .*

Clark, A.H. *Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760.* University of Wisconsin Press, 1968.

Comeaux, H. *Atchafalaya Swamp Life: Settlement and Folk Occupation.* Baton Rouge, L.S.U. 1972.

Conwell, Marylin et Juillard, Alphonse. *Louisiana French Grammar.* La Haye, Mouton, 1963.

Cosman, B. "Religion and Race in Louisiana Provincial Politics". *The South Western Social Science Quarterly*, 1960.

Deiler. *The Settlement of the German Coast of Louisiana and the Creoles of German Descent.* Philadelphia, Americana Germanica Press, 1909.

Del Sesto, S. et Gibson, J.L. *Tradition and Change in South Louisiana.* U.S.L., 1975.

Ditchy, J.K. *Les Acadiens Louisianais et leur parler.* Paris, Droz-OUP, 1932.

Dorrance, W.A. "The Survival of the French in the Old District of Ste-Geneviève". *The University of Missouri Studies*, 10 (2), 1935.

Dur, P.F. et Kurtz, D.M. "North-South Cleavages in Louisiana Voting 1946-68". *Louisiana Studies*, X, 1971.

Fenton, J.H., et Vines, K.N. "Negro Registration in Louisiana". *American Political Science Review*, Sept. 1957.

Fishman, J.A. *Language Loyalty in the United States*, La Haye, Mouton 1966.

Fishman, J.A. *How have Franco-Americans Fared in Preserving the French Language in the United States?* Conférence de l'Institut Franco-Américain de Bowdoin College, Brunswick, Maine 1962.

Fortier, A. *A History of Louisiana.* 1891.

Gaustad, E.S. *Historical Atlas of Religion in America.* New York, Harpers & Row, 1962.

Gilmore, H.W. "Social Isolation of the French Speaking People of Rural Louisiana". *Social Forces* XII, 1933.

Glazer, N. et Moynhan, D.P. *Beyond the Melting-Pot.* Cambridge, MIT & Harvard UP, 1963.

Glazer, N. et Moynahan, D.P. *Ethnicity: Theory and experiences.* Harvard UP, 1975.

Gould, H.N. "The Acadian French in Canada and in Louisiana". Washington, *American Journal of Physical Anthropology*, Vol. 28, no. 3, Sept. 1941.

Grenier, C.E. et Howard, P.H. "The Edwards Victory". Lafayette, *Revue de Louisiane*, Vol. I, no. 1, 1972.

Guilbeau, J.J. *The French Spoken in Lafourche Parish, Louisiana.* Chapel Hill, University of North Carolina, 1950.

Herrin, M.M. *The Creole Aristocracy; A Study of the Creole of South in Louisiana.* New York, Exposition Press 1952.

Hostetler, R.A. *Amish Society.* Baltimore, John Hopkins Press, 1963.

Howard, P.H. "Political Tendencies in Louisiana 1812-1952". *L.S.U. Studies in Social Sciences*, no. 5, 1960.

Hull, Alexander. "The Origins of the New World French Phonology". in *Word* no. 24, 1968.

Hull, Alexander. "Evidence for the Original Unity of North American French Dialects". in *Revue de Louisiane*, Vol. 3, no. 1, 1974.

Jones, H.M. *America and French Culture.* 1750-1848, University of North Carolina Press, 1927.

Key, V.O. J. *Southern Politics.* New York, A.A. Knopf 1949.

Kloss, H. "German-American Language Maintenance Efforts". in Fishman: *Language Loyalty . . .* 1966.

Kloss, H. *Les droits linguistiques des Franco-américains.* Québec, P.U.L., 1970.

Kniffen, F.B. *Louisiana its Land and People.* Baton Rouge, L.S.U. 1968

Knipmeyer, W.M. et Harisson, R.W. French Speaking Farmers of South Louisiana. *Economic Geography*, no. 22, 1946.

Le Blanc, D.J. *The Acadian Miracle.* Lafayette, Evangéline Publishing Company, 1966.

Le Blanc, Emery. *Les Acadiens: la tentative de génocide d'un peuple.* Montréal, Edition de l'homme, 1963.

Lemaire, H.B. "Franco-american Efforts on Behalf of French Language in New-England". in Fishman, *Language Loyalty . . .*

Le Sage, Tisch. *French in Louisiana.* Nouvelle-Orléans, Laborde & Sons, 1959.

Longfellow. *Evangéline.* (Traduction française dans: Le Toquin Vinet S. *Acadie, Belle-Ile en Mer.* Le Palais, Eusebe Portugal, 1970.

McIlhenny, L.W. *A Study of the Persistence of Culture Traits of Early Rural French Among the Acadians of Rural Louisiana.* Tulane University, 1935.

Malloy, M.T. "We want no Melting Pot". *The National Observer.* Aug. 7th, 1976.

Martin, Th. *Dynasty: The Longs of Louisiana.* New York, Putnam's Sons, 1960.

Massignon, G. *Les parlers français d'Acadie.* Paris, Klincksieck 1962, 2 Vol.

Meige, P. "An Ethno — Telephonic Survey of French Louisiana". *Annals of the Association of American Geographers*, no. 31, 1941.

Mousset, P. "La Louisiane vendue par Bonaparte". *Revue de Louisiane*, Vol. 2, no. 2, 1973.

Newton, L.W. *The Americanisation of French Louisiana, 1903-1960.* Ph.D. dissertation, Chicago, 1929.

Newton, N.B. *Atlas of Louisiana.* L.S.U., 1972.

Oster, Harry. "Negro French Spirituals of Louisiana". *Journal of the International Folk Music Council*, Vol. XIV, 1962.

Parenton, V.J. "Notes on Social Organization of a French Speaking Village in Southern Louisiana". *Social Forces*, Vol. XVII, no. 1, 1936.

Phillips, Hosea. "Le parler Acadien de la Louisiane". Nice, *Annales de la Faculté des Lettres*, no. 7, 1969

Phillips, K.P. *The Emerging Republican Majority.* New York, Doubleday & Co. 1963.

Poirier, P. *Le parler franco-acadien et ses origines.* Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1928.

Post, L.C. *Cajun Sketches.* L.S.U. 1962, Rééd. 1974.

Ramsey, C. *Cajuns of the Bayous.* New York, Hastings, 1957.

Reed, Revon. *Lâche pas la patate, Portrait des Acadiens de la Louisiane.* Montréal, Edition Parti Pris, 1976.

Revue de Louisiane/Louisiana Review. CODOFIL, BP 3936, Lafayette, Louisiana 70501, U.S.A., 1972-75: 8 nos.

Rumilly, R. *Histoire des Franco-américains.* Montréal, Union St-Jean Baptiste, 1958.

Schott, M.J. "Class Conflict in Louisiana Voting Since 1877: Some New Perspectives". *Louisiana History*, no. XII, 1971.

Scroggs, W.O. *The Story of Louisiana.* New York Bobbs-Merril, 1924, 1953.

Shugg, R.W. *Origins of Class Struggle in Louisiana.* L.S.U. 1939.

Sindler, A.P. *Huey Long's Louisiana.* Baltimore J. Hopkins P., 1956.

Smith, T.L. et Hitt, H.L. *The People of Louisiana.* L.S.U., 1952.

Smith, T.L. et Parenton, V.J. "Acculturation Among the Louisiana French". *American Journal of Sociology*, XLIV, 1938.

Theriot, M., Del Norte et Blanchet, C.B. *Les danses rondes, Lousiana Folk Dances.* Abbeville (Louisiana) R.E. Blanchet.

Thogmartin, C.C. Jr. *The French Dialect of Old Mines, Missouri.* Dissertation, University of Michigan, 1970.

Tinker, E.L. Gombo. *The Creole Dialect of Louisiana.* Worcester, Mass., Antiq. Soc., 1936.

Tinker. *Creole City.* Longmans, 1953.

Valdman, A. "Le parler vernaculaire des isolats français en Amérique du Nord". *Revue de Louisiane*, Vol. 3, no. 1, 1974.

Vallières, P. *Les nègres blancs d'Amérique.* Montréal, Edition Parti Pris 1968. Paris, Maspero, 1969.

Viatte, Auguste. *Histoire littéraire de l'Amérique française.* Québec, P.U.L., Paris, P.U.F., 1950.

Voss, Louis. *The German Coast of Louisiana.* New Jersey, Triangle Press, 1928.

Walker, D.B. *Politics and Ethnocentrism: The Case of the Franco-Americans.* Brunswick, Maine, Bowdoin College Bureau for Research in Municipal Government, 1961.

Whitfield Holmes, I. *Louisiana French Folk Songs.* L.S.U. 1939.

Williams, T.H. *Huey Long.* New York, A.A. Knopf, 1970.

Zelinsky, W. *The Cultural Geography of the U.S.* New Jersey, Prentice Hall, 1973.

CARTE -1-

ETATS-UNIS :
PRINCIPALES IMPLANTATIONS
TERRITORIALES
DE MINORITES LINGUISTIQUES
EN 1970

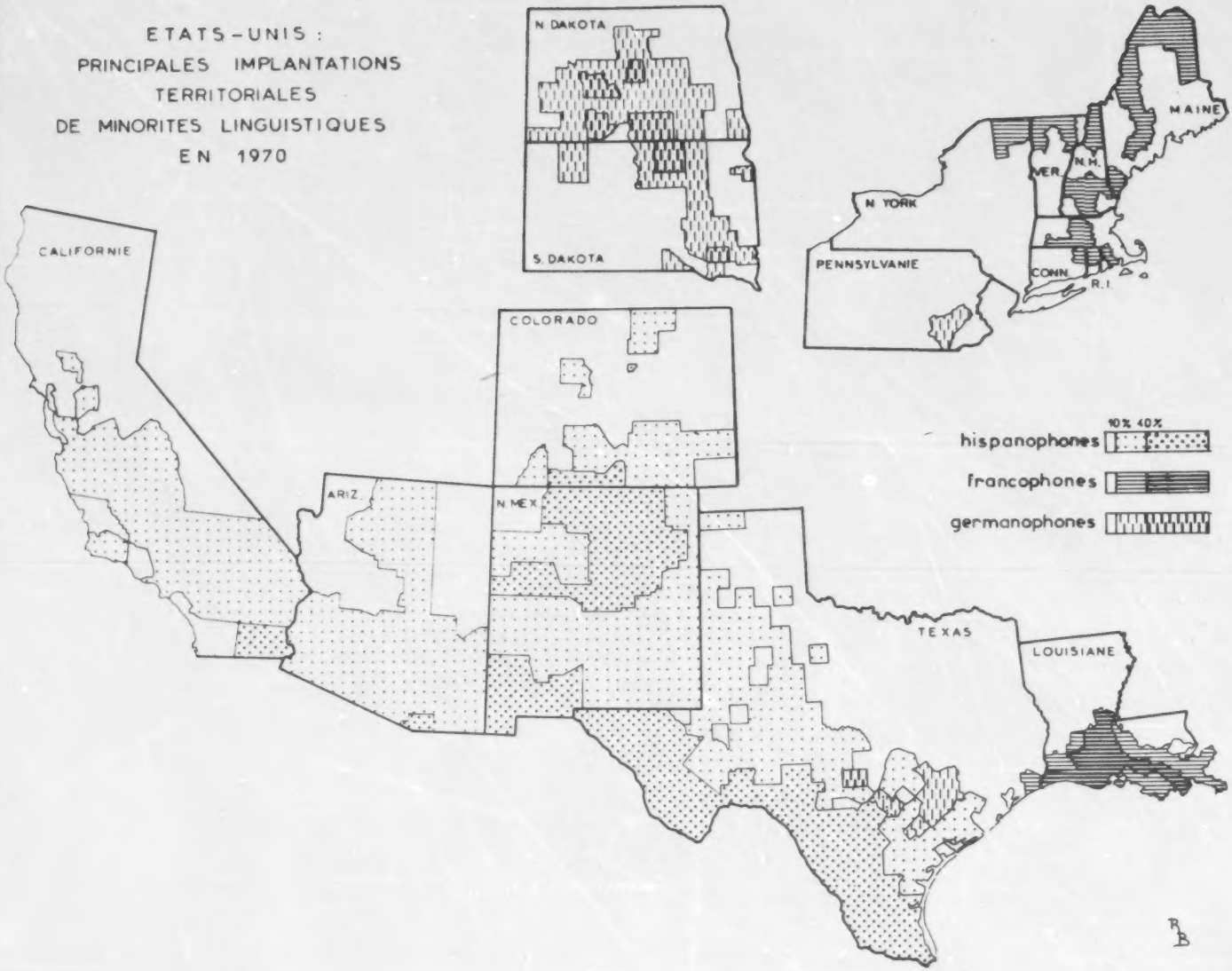

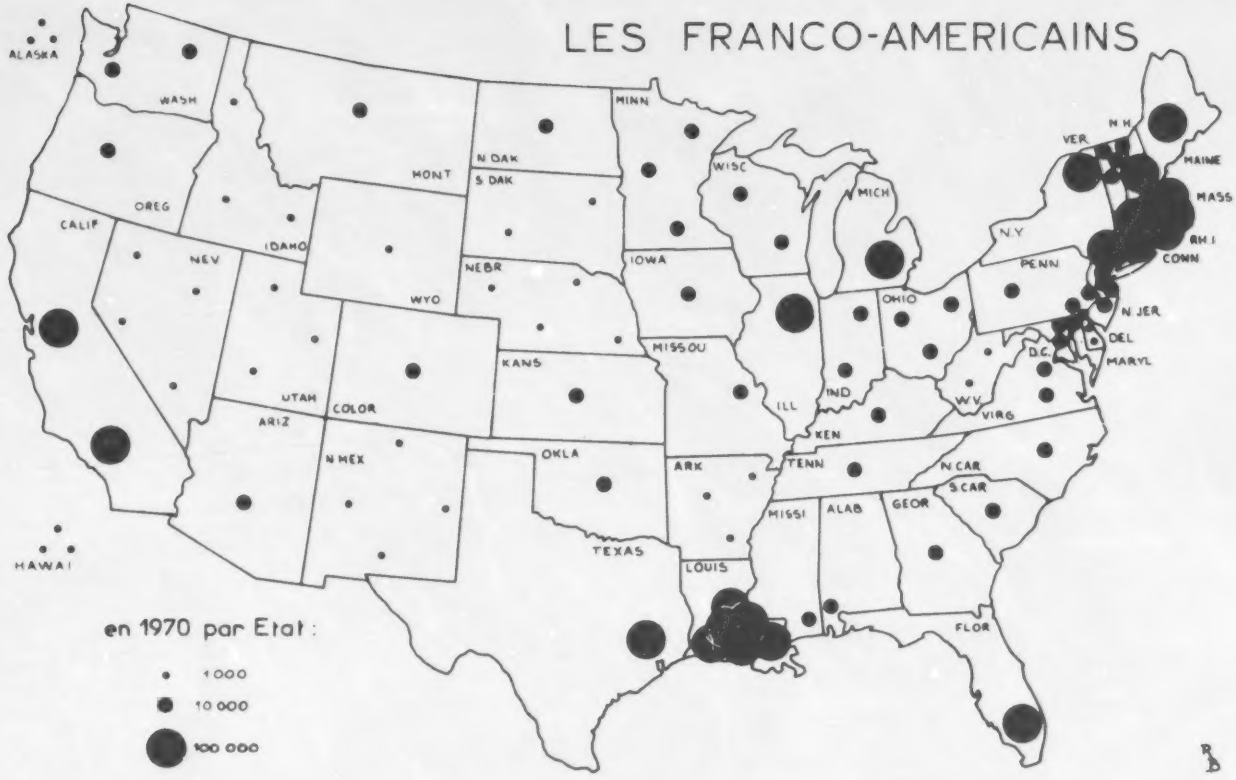
LES FRANCO-AMERICAINS
ALASKA
HAWAI
WASH
OREG
CALIF
NEV
IDAHO
MONT
WYO
UTAH
COLOR
ARIZ
N MEX
N DAK
S DAK
NEBR
KANS
OKLA
TEXAS
MINN
IOWA
MISSOU
ARK
LOUIS
WISC
ILL
MICH
IND
OHIO
KEN
TENN
MISSI
ALAB
GEOR
FLOR
S CAR
N CAR
VIRG
W.V.
PENN
N.Y.
VER
N H
MAINE
MASS
RH I
CONN
N JER
DEL
MARYL
D.C.
en 1970 par Etat :
1 000
10 000
100 000

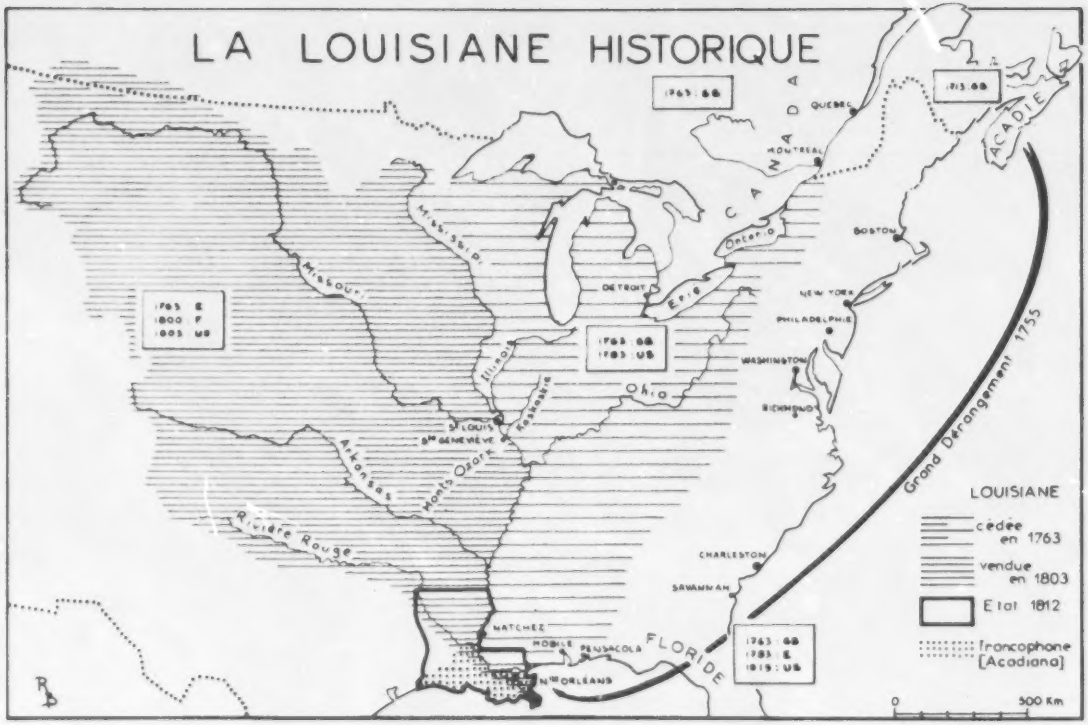
LA LOUISIANE HISTORIQUE
1763 : GB
1713 : GB
QUEBEC
MONTREAL
ACADIE
BOSTON
NEW YORK
PHILADELPHIE
WASHINGTON
RICHMOND
CHARLESTON
SAVANNAH
NEW ORLEANS
MOBILE
PENSACOLA
FLORIDE
NATCHEZ
DETROIT
Mississipi
Missouri
Illinois
Kaskaskia
Ohio
Arkansas
Monts Ozark
St Louis
Ste Geneviève
Rivière Rouge
Lac Erié
Ontario
1763 : E
1800 : F
1803 : US
1763 : GB
1783 : US
1763 : GB
1783 : E
1819 : US
Grand Dérangement 1755
LOUISIANE
cédée en 1763
vendue en 1803
Etat 1812
francophone [Acadiana]
0
500 Km

CARTE -4-

LA LOUISIANE :
principales divisions
ARKANSAS
92°
MISSISSIPI
TEXAS
31°
Shreveport
Monroe
Vicksburg
Jackson
Natchez
Alexandria
Lake Charles
Port Arthur
Baton Rouge
Gulfport
N.O.
Forêts
Prairies et Levees
Marais
limite Nord des Paroisses Françaises ou ACADIANA
PAROISSES
0
50
100 Miles

CARTE -5a-

ACADIANA : Milieu naturel

1ère partie (gauche) 93° | 92° |

CARTE -5b-

2ème partie (droite)

CARTE -6-

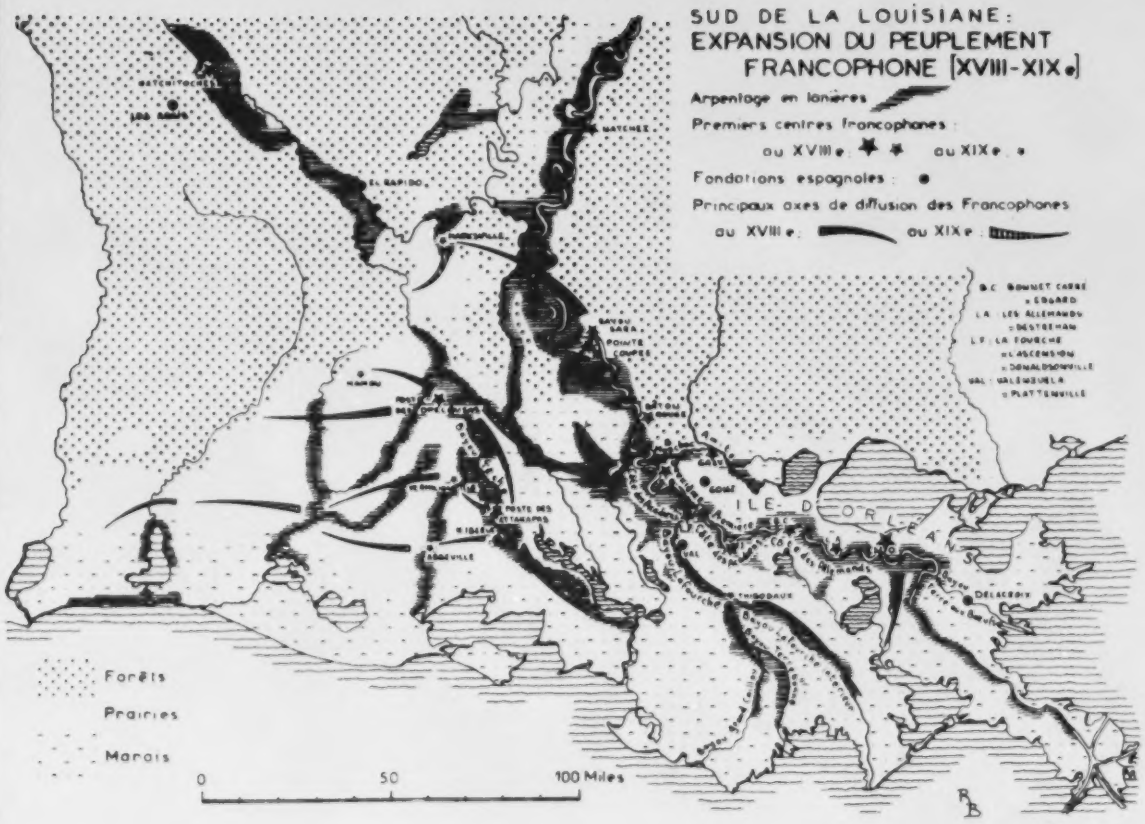
SUD DE LA LOUISIANE:
EXPANSION DU PEUPLEMENT FRANCOPHONE [XVIII-XIXe]
Arpentage en lanières
Premiers centres francophones :
au XVIIIe
au XIXe
Fondations espagnoles :
Principaux axes de diffusion des Francophones
au XVIIIe :
au XIXe :
B.C. BONNET CARRÉ
EDGARD
LA. LES ALLEMANDS
DESTREHAN
L.F. LA FOURCHE
DONALDSONVILLE
VAL. VACHERIE
PLATTENVILLE
NATCHEZ
EL RAPIDO
BAYOU SARA
POINTE COUPÉE
BATON ROUGE
POSTE DES OPELOUSAS
DONALDSONVILLE
GONZ
ILE D'ORLEANS
THIBODAUX
DELACROIX
Forêts
Prairies
Marais
0
50
100 Miles

CARTE -7-

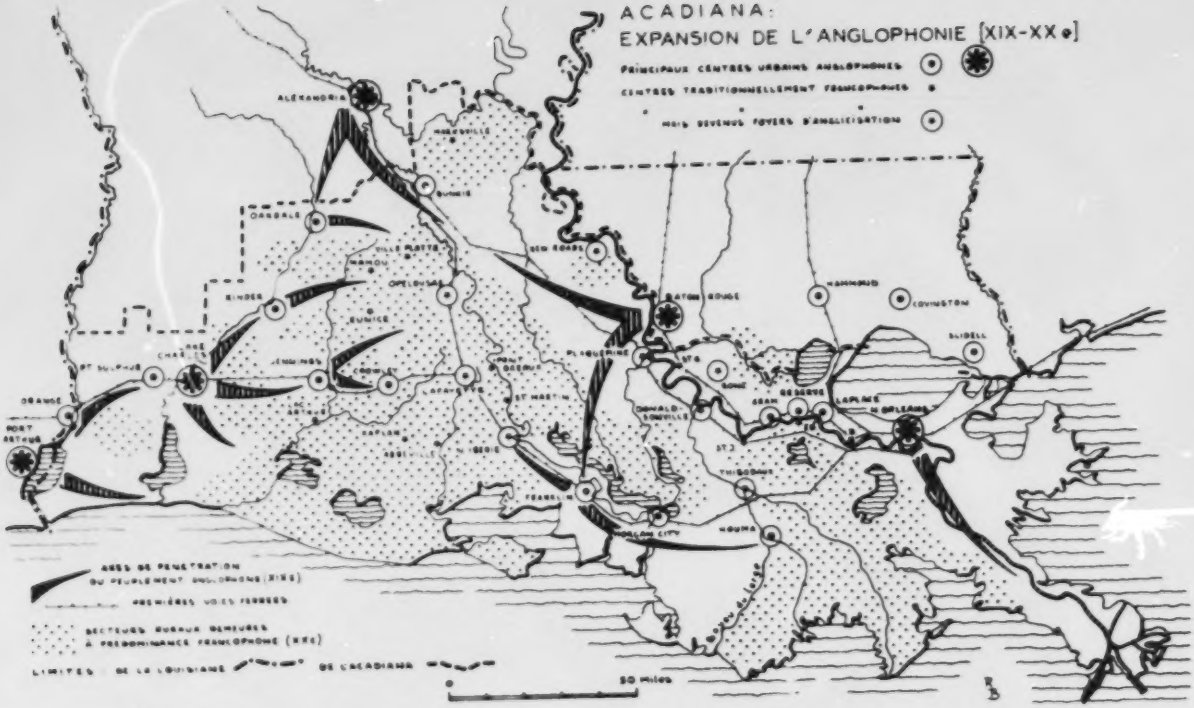
ACADIANA:
EXPANSION DE L'ANGLOPHONIE [XIX-XX e]
PRINCIPAUX CENTRES URBAINS ANGLOPHONES
CENTRES TRADITIONNELLEMENT FRANCOPHONES
NOUS DEVENUS FOYERS D'ANGLICISATION
ALEXANDRIA
OAKDALE
OPELOUSAS
EUNICE
JENNINGS
ABBEVILLE
NEW IBERIA
BATON ROUGE
HAMMOND
COVINGTON
BOGALUSA
LAFAYETTE
HOUMA
THIBODAUX
ORANGE
PORT ARTHUR
AIRES DE PENETRATION DU PEUPLEMENT ANGLOPHONE (XIXe)
PREMIÈRES VOIES FERRÉES
SECTEURS RURAUX DEMEURÉS À PRÉDOMINANCE FRANCOPHONE (XXe)
LIMITES DE LA LOUISIANE
DE L'ACADIANA
50 miles

CARTE -8a-

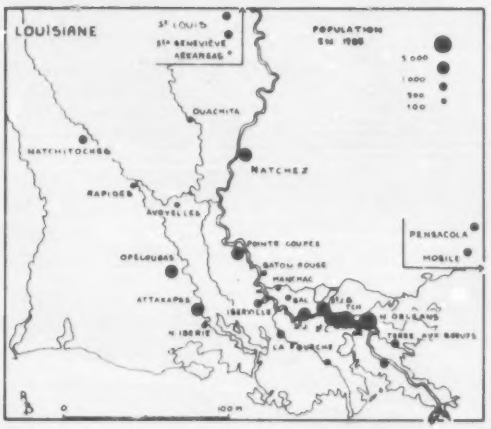

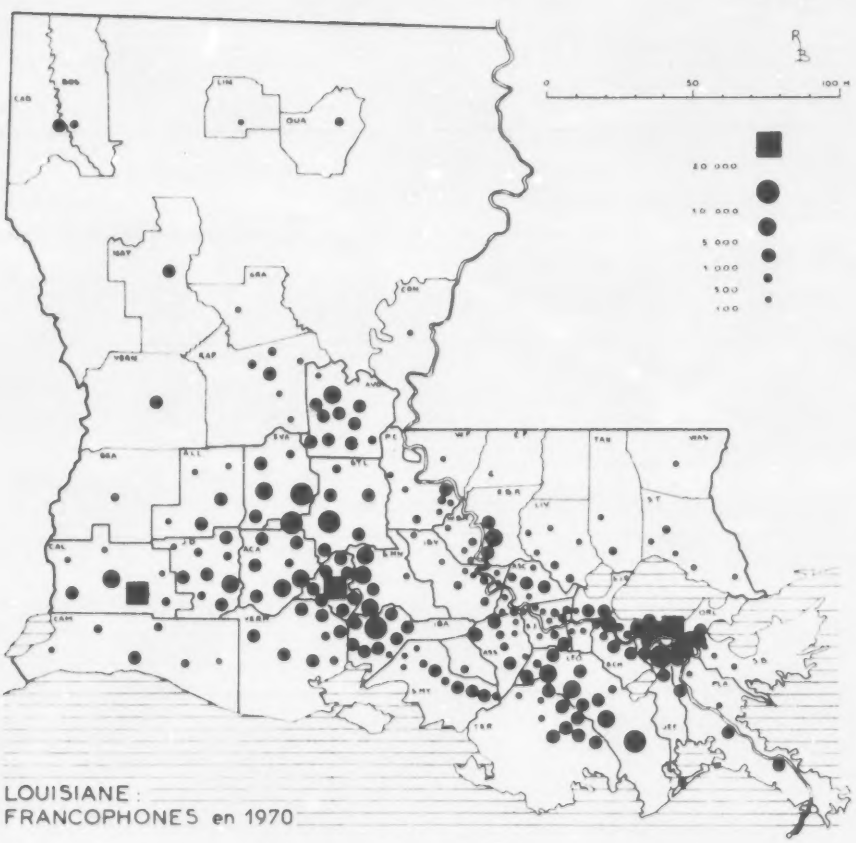

CARTE -8b-

CARTE -9-

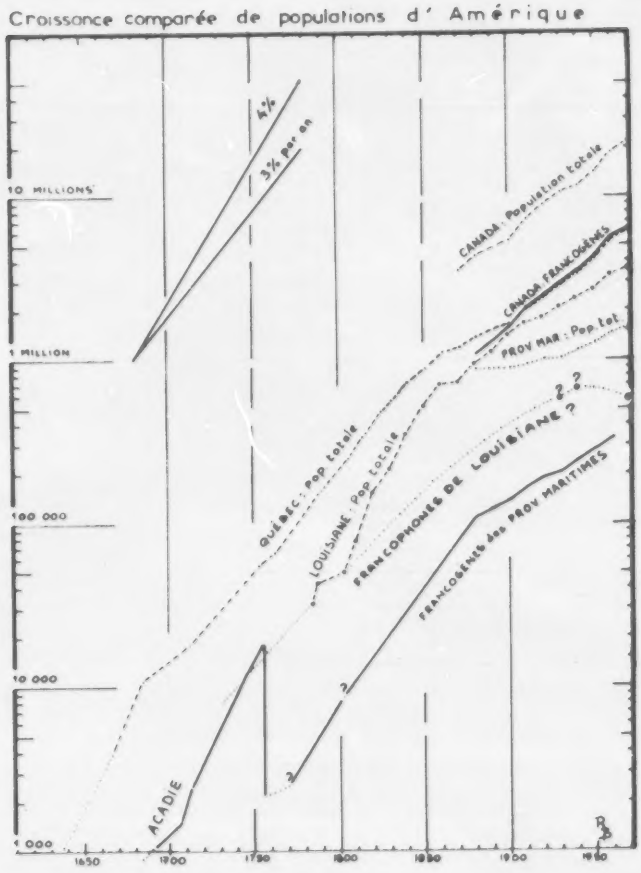
Croissance comparée de populations d' Amérique
4%
3% par an
10 MILLIONS
1 MILLION
100 000
10 000
1 000
CANADA : Population totale
CANADA FRANCOPHONES
PROV MAR : Pop. tot.
QUÉBEC : Pop totale
LOUISIANE : Pop totale
FRANCOPHONES DE LOUISIANE ?
FRANCOPHONES des PROV MARITIMES
ACADIE
1650
1700
1750
1800
1850
1900
1950

CARTE -10-

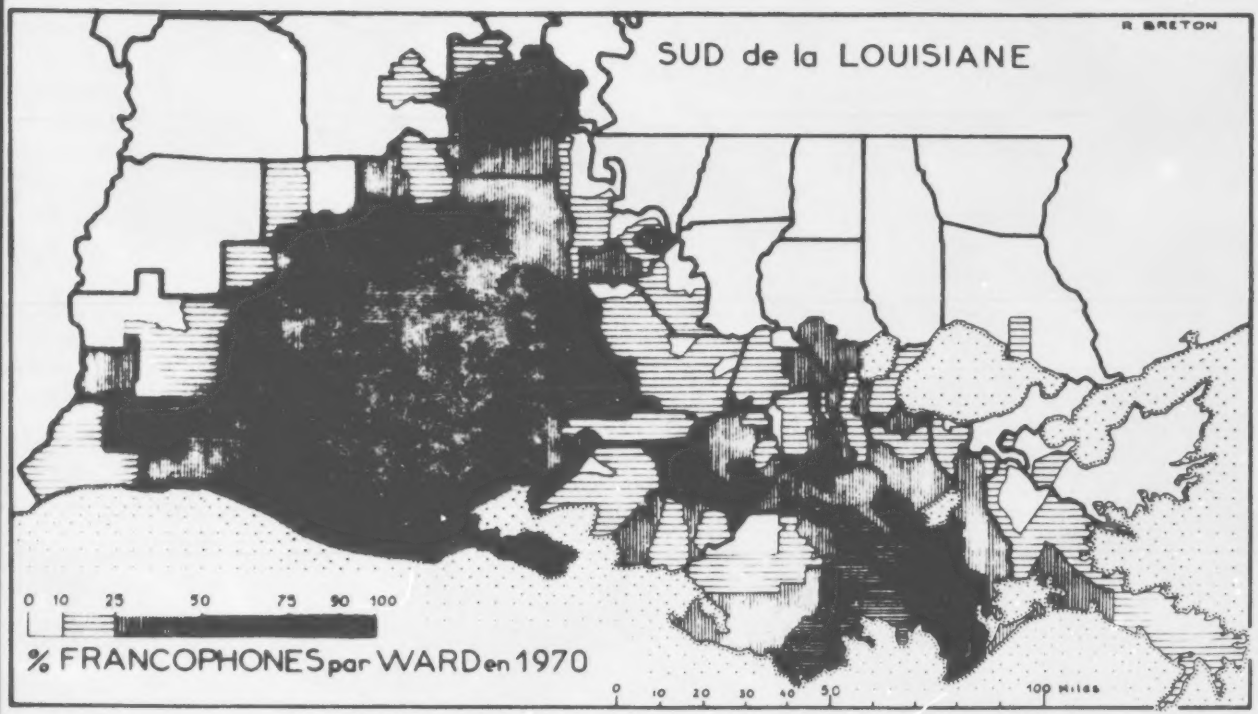
R. BRETON
SUD de la LOUISIANE
0 10 25 50 75 90 100
% FRANCOPHONES par WARD en 1970
0 10 20 30 40 50
100 Miles

CARTE II

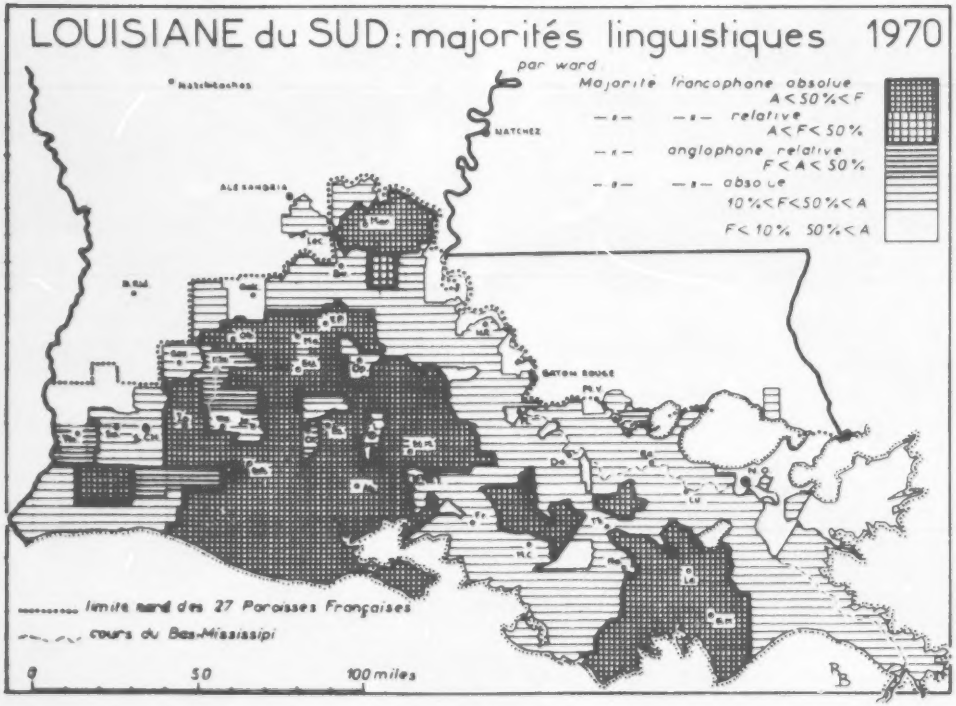
LOUISIANE du SUD : majorités linguistiques 1970
par ward
Majorité francophone absolue
A < 50% < F
relative
A < F < 50%
anglophone relative
F < A < 50%
absolue
10% < F < 50% < A
F < 10% 50% < A
NATCHEZ
ALEXANDRIA
BATON ROUGE
limite nord des 27 Paroisses Françaises
cours du Bas-Mississipi
0
50
100 miles

CARTE -12-

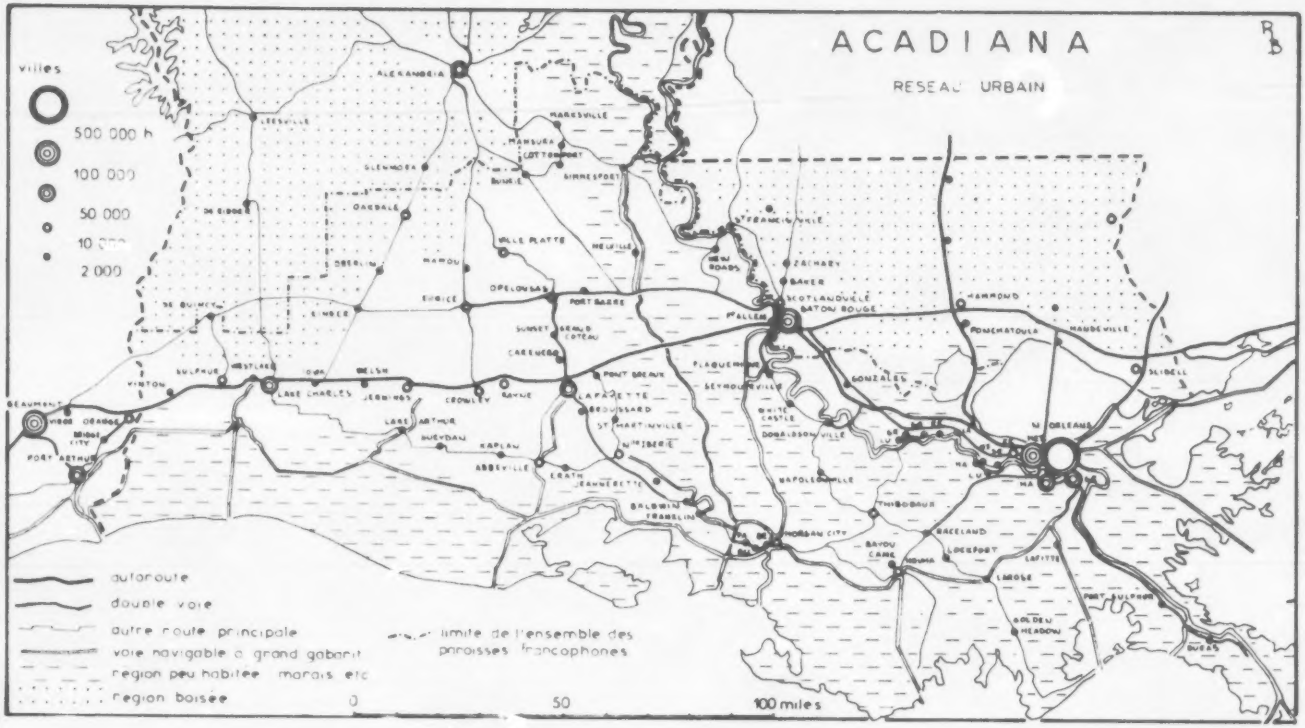
ACADIANA
RESEAU URBAIN
villes
500 000 h
100 000
50 000
10 000
2 000
autoroute
double voie
autre route principale
voie navigable à grand gabarit
region peu habitee marais etc
region boisee
limite de l'ensemble des paroisses francophones
0
50
100 miles
ALEXANDRIA
LEESVILLE
MARKSVILLE
MANSURA
LOTTSPORT
GLENMORA
OAKDALE
DE RIDDER
DE QUINCY
MAMOU
EUNICE
OPELOUSAS
PORT BARRE
ST LANDRY
SUNSET
GRAND COTEAU
CARENCRO
LAFAYETTE
BROUSSARD
ST MARTINVILLE
NEW IBERIA
ABBEVILLE
ERATH
JEANERETTE
BALDWIN
FRANKLIN
MORGAN CITY
BAYOU CANE
HOUMA
THIBODAUX
RACELAND
LOCKPORT
LAFITTE
LAROSE
GOLDEN MEADOW
PORT SULPHUR
BUREAS
NAPOLEONVILLE
WHITE CASTLE
DONALDSONVILLE
PLAQUEMINE
SEYMOUR
NEW ROADS
ST FRANCISVILLE
ZACHARY
BAKER
SCOTLANDVILLE
BATON ROUGE
HAMMOND
PONCHATOULA
MANDEVILLE
SLIDELL
GONZALES
NEW ORLEANS
VINTON
SULPHUR
WESTLAKE
LAKE CHARLES
IOWA
WELSH
JENNINGS
CROWLEY
KAPLAN
LAKE ARTHUR
HACKBERRY
GRAND CHENIER
BEAUMONT
PORT ARTHUR
ORANGE
BRIDGE CITY
PONT BREAUX
RAYNE

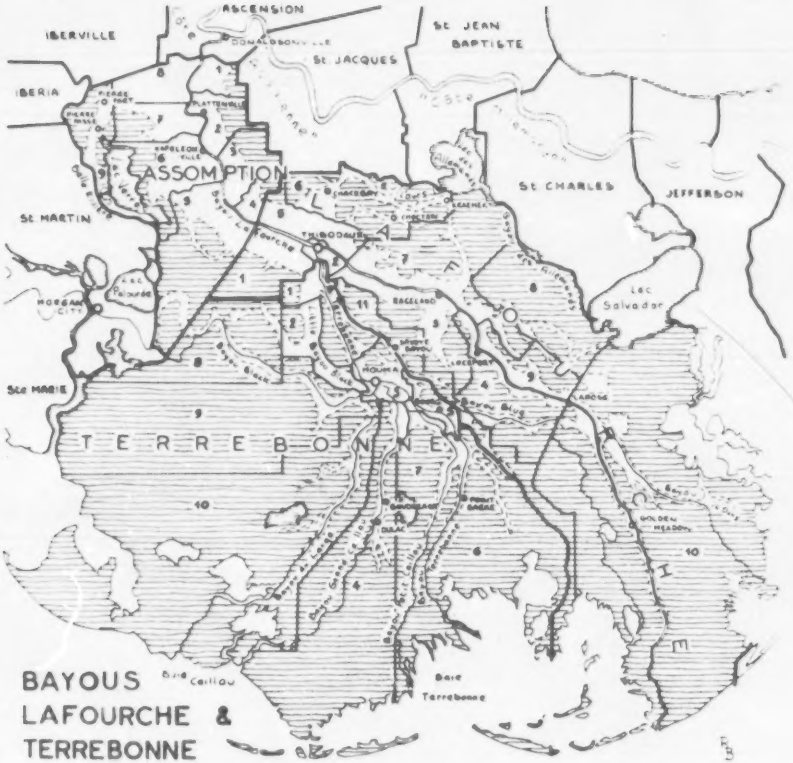
ASCENSION
IBERVILLE
St JACQUES
St JEAN BAPTISTE
IBERIA
ASSOMPTION
St CHARLES
JEFFERSON
St MARTIN
Lac Salvador
Ste MARIE
T E R R E B O N N E
BAYOUS LAFOURCHE & TERREBONNE

CARTE -14-

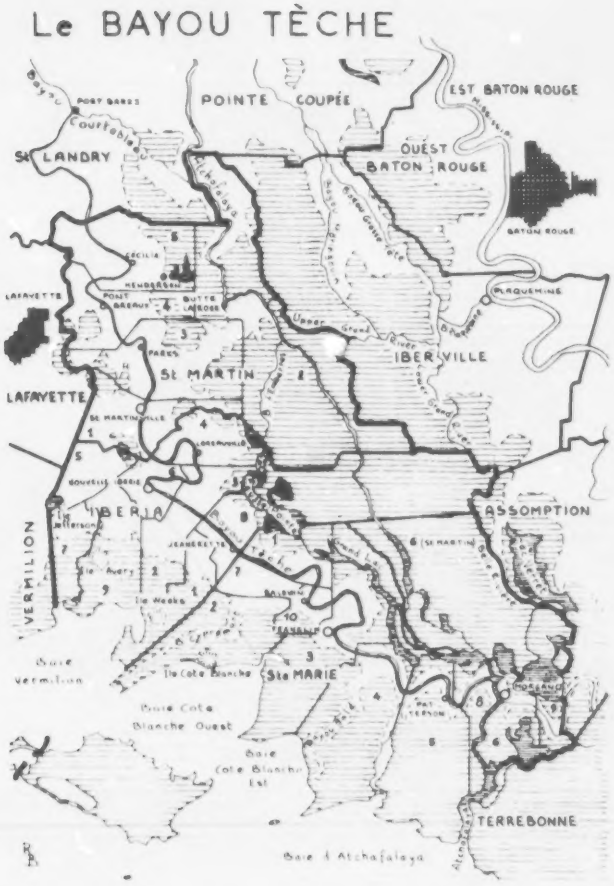
Le BAYOU TÈCHE
POINTE COUPÉE
EST BATON ROUGE
OUEST BATON ROUGE
LANDRY
LAFAYETTE
ST MARTIN
IBERVILLE
IBERIA
ASSOMPTION
VERMILION
STE MARIE
TERREBONNE
PLAQUEMINE

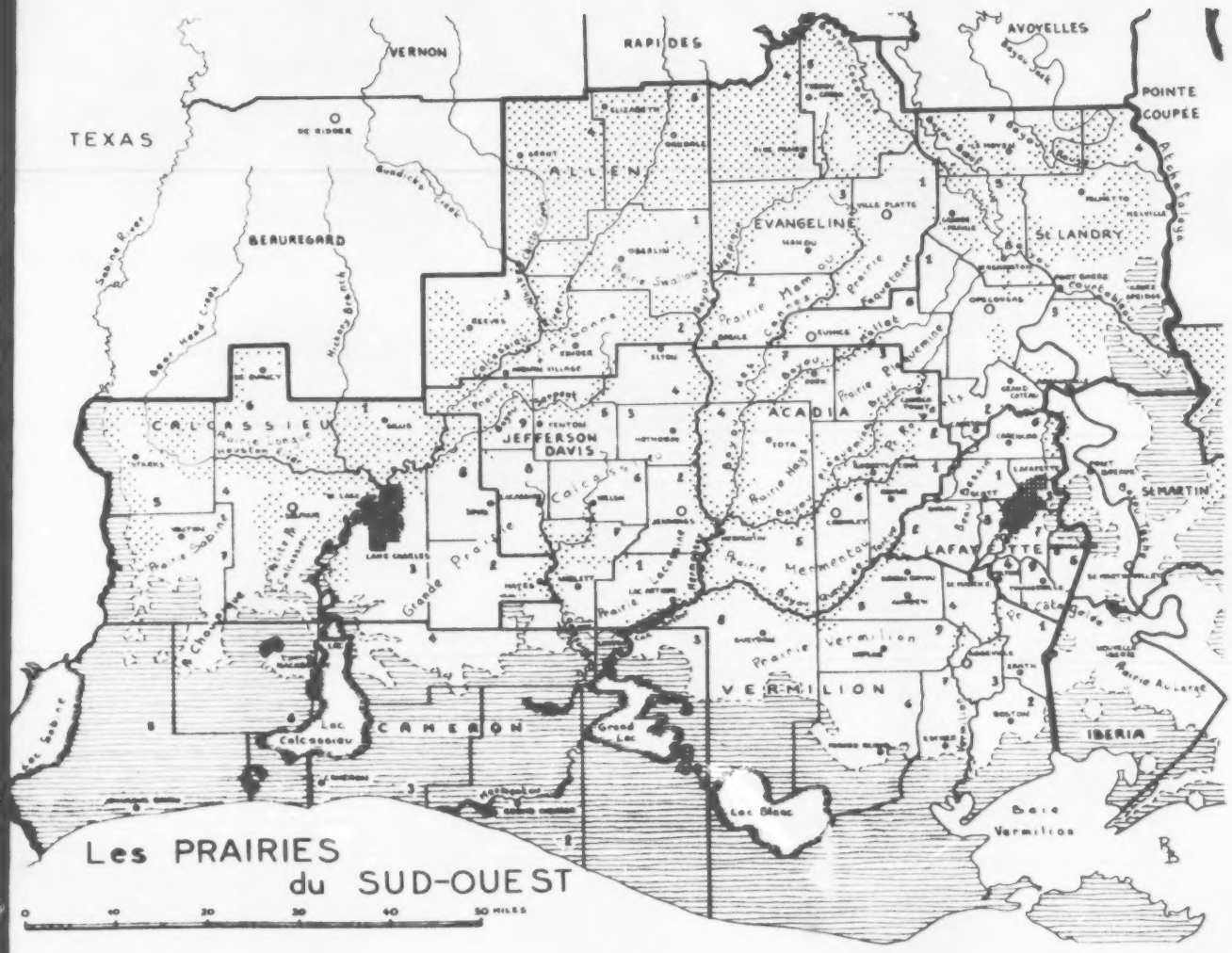
TEXAS
VERNON
RAPIDES
AVOYELLES
POINTE COUPEE
BEAUREGARD
ALLEN
EVANGELINE
ST LANDRY
CALCASIEU
JEFFERSON DAVIS
ACADIA
ST MARTIN
LAFAYETTE
VERMILION
CAMERON
IBERIA
Les PRAIRIES du SUD-OUEST
0 10 20 30 40 50 MILES

CARTE -16-

Les AVOYELLES
GRANT
LA SALLE
CATA-HOULA
CONCORDIA
RAPIDES
ALEXANDRIA
EVANGELINE
POINTE COUPÉE
ST LANDRY

Le BAS-MISSISIPI
AVOYELLES
OUEST FELICIANA
EST FELICIANA
Ste HÉLÈNE
WASHINGTON
POINTE COUPÉE
ST LANDRY
EST BATON ROUGE
ST TAMMANY
LIVINGSTON
TANGIPAHOA
OUEST BATON ROUGE
BATON ROUGE
Lac Maurepas
Lac Pontchartrain
IBERVILLE
ST MARTIN
ASCENSION
St JEAN BAPTISTE
IBERIA
ASSOMPTION
CHARLES
LAFOURCHE
Lac Salvador

CARTE -18-

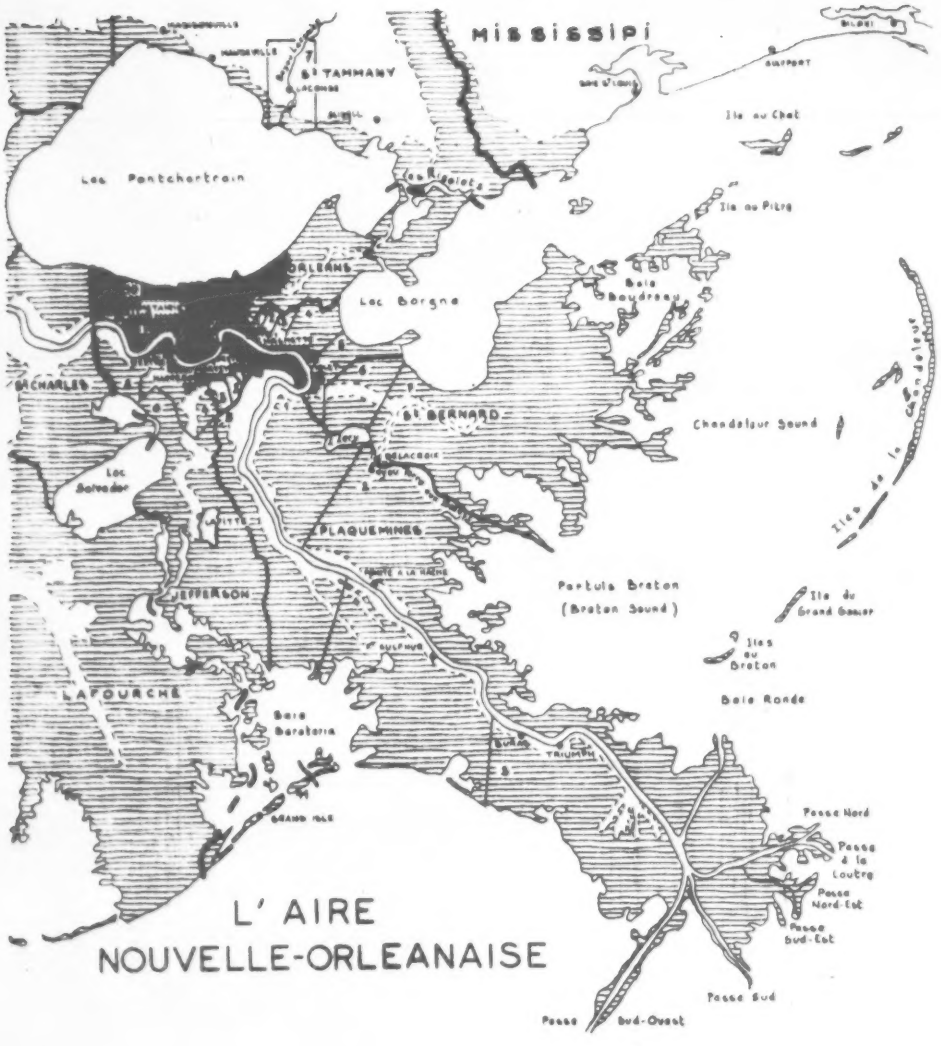
Mississipi
St TAMMANY
Lac Pontchartrain
Ile au Chat
Ile au Pitre
Baie Boudreau
Lac Borgne
ORLEANS
St CHARLES
St BERNARD
Chandeleur Sound
Iles de la Chandeleur
Lac Salvador
PLAQUEMINES
Portula Breton
(Breton Sound)
Ile du Grand Gosier
Iles au Breton
JEFFERSON
LAFOURCHE
Baie Barataria
Baie Ronde
Passe Nord
Passe à la Loutre
Passe Nord-Est
Passe Sud-Est
Passe Sud
Passe Sud-Ouest
L' AIRE
NOUVELLE-ORLEANAISE

PAROISSES de LOUISIANE
et COMTÉS des états voisins
TAUX de FRANCOPHONES
1% 2,5% 5% 10% 25% 50%
en 1970
TEXAS
ARKANSAS
MISSISSIPI
ALABAMA
Shreveport
Monroe
Alexandria
Lake Charles
Port Arthur
Natchez
Mobile
Pascagoula
0 50 100 Miles

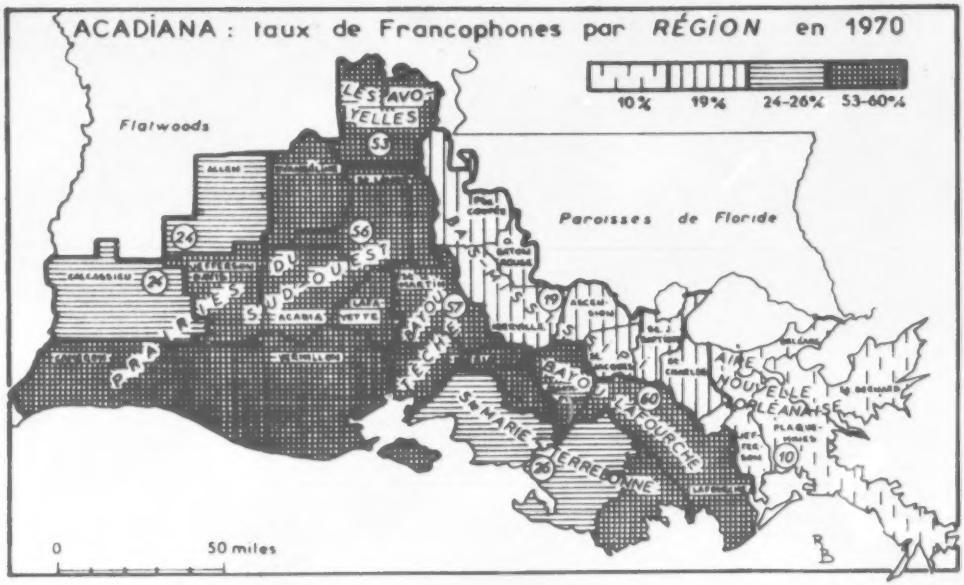
ACADIANA : taux de Francophones par RÉGION en 1970
10 %
19%
24-26%
53-60%
Flatwoods
Paroisses de Floride
LES AVOYELLES
SUD OUEST
ACADIE
VERMILION
ATCHAFALAYA
TERREBONNE
LAFOURCHE
AIRE NOUVELLE ORLÉANAISE
PLAQUEMINES
0
50 miles

CARTE -21-

L'ARPENTAGE FRANCAIS DU XVIIIe AU MILIEU DES "TOWNSHIPS" AMERICAINS DU XIXe, L'ILOT DE NATCHITOCHES SUR LA RIVIERE CANE

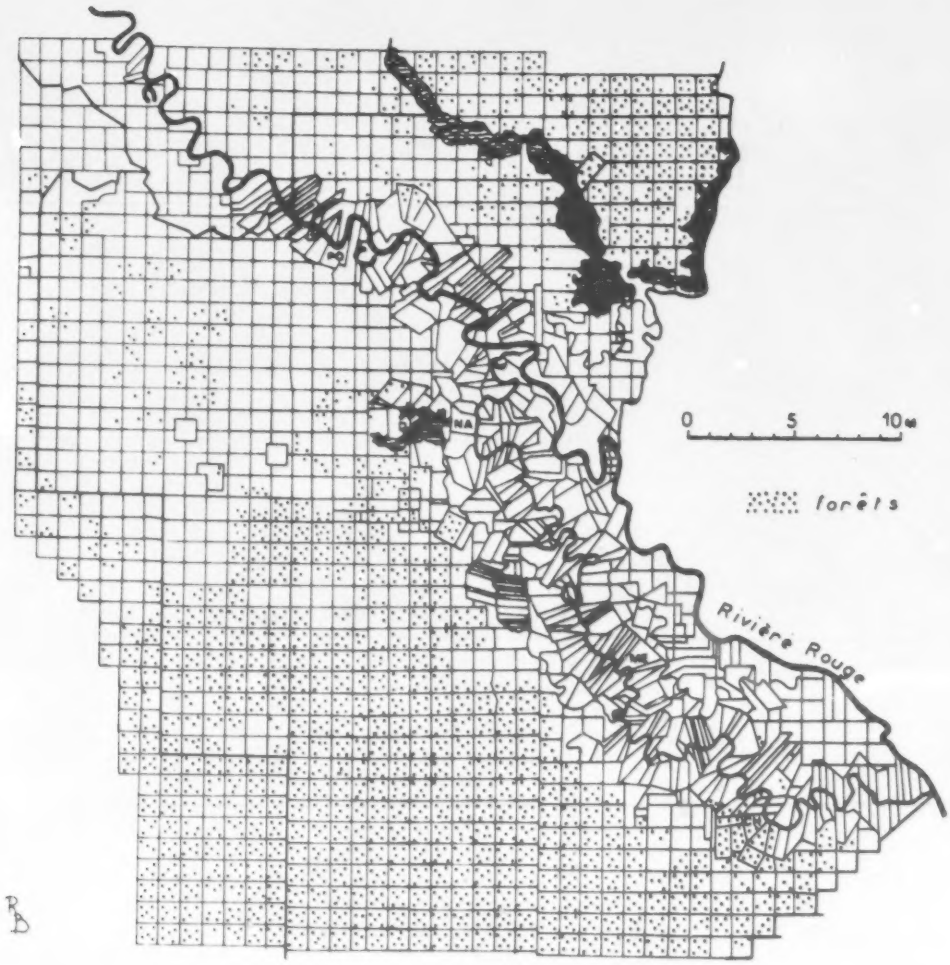

CARTE -22-

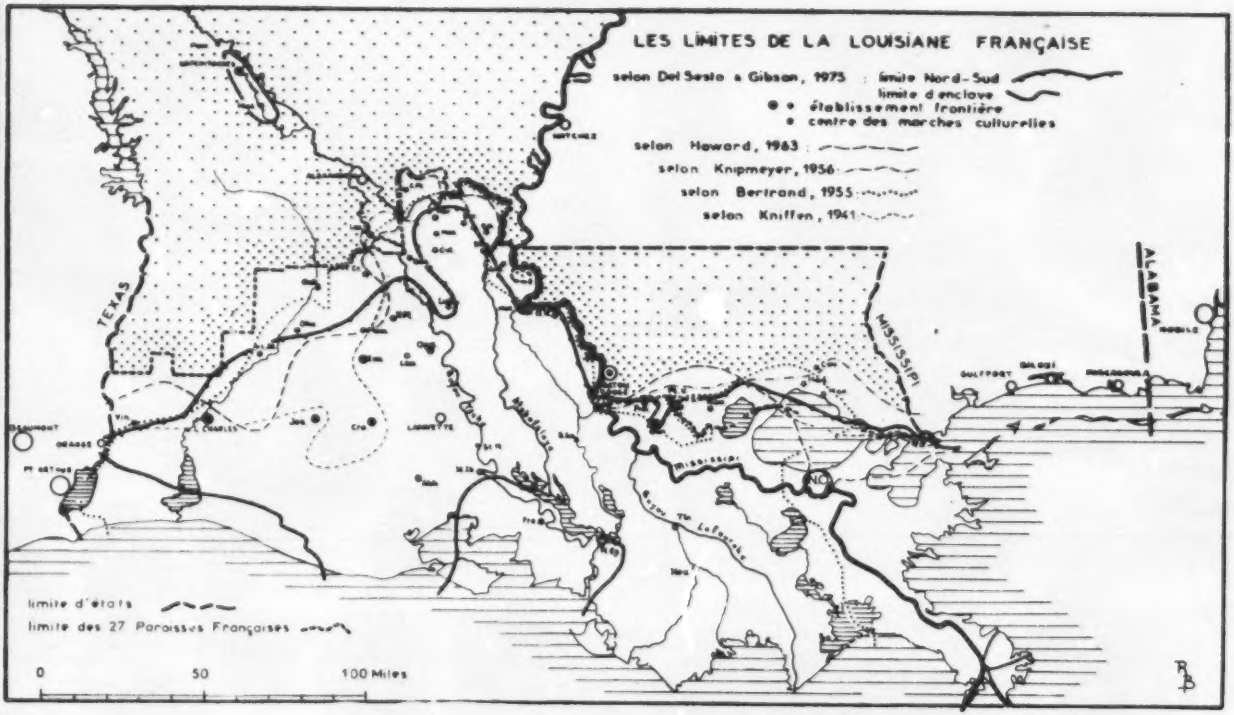
LES LIMITES DE LA LOUISIANE FRANÇAISE
selon Del Sesto à Gibson, 1975 : limite Nord-Sud
limite d'enclave
établissement frontière
centre des marches culturelles
selon Howard, 1963 :
selon Knipmeyer, 1956 :
selon Bertrand, 1955 :
selon Kniffen, 1941 :
TEXAS
MISSISIPI
ALABAMA
limite d'états
limite des 27 Paroisses Françaises
0
50
100 Miles

CARTE -23-

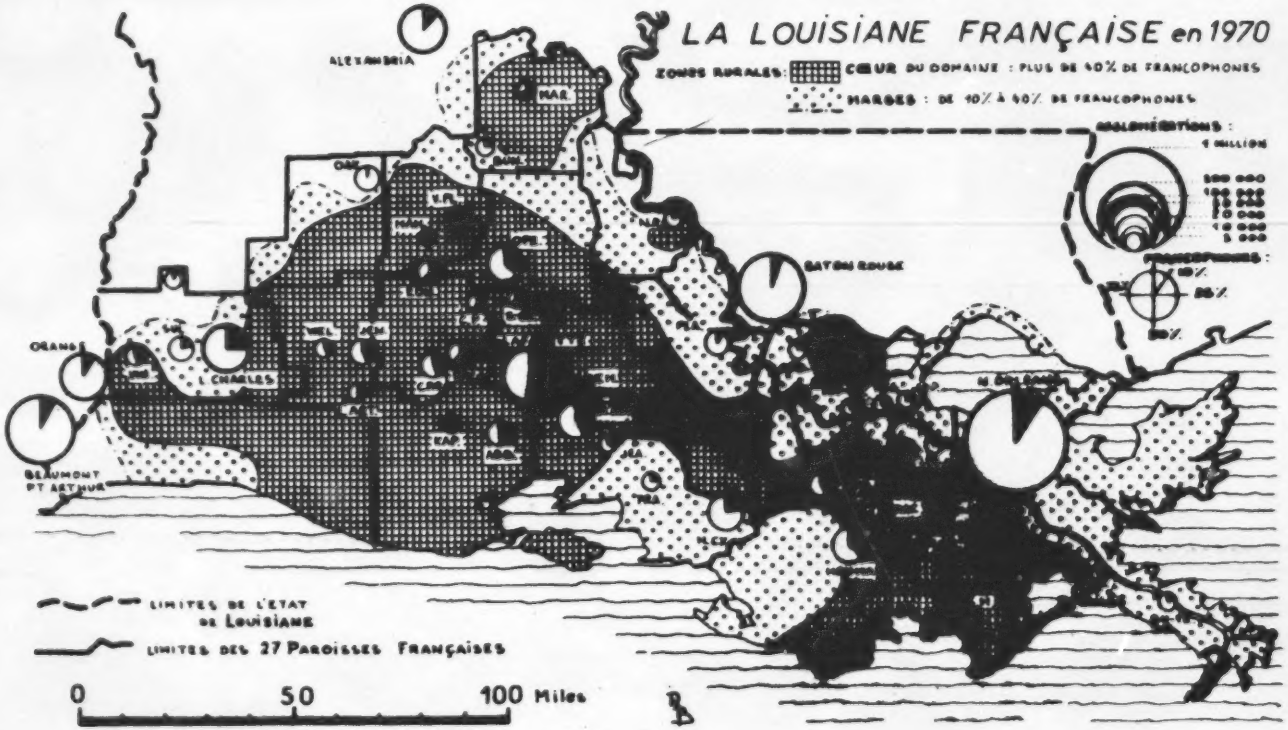
LA LOUISIANE FRANÇAISE en 1970
ZONES RURALES: CŒUR DU DOMAINE : PLUS DE 40% DE FRANCOPHONES
MARGES : DE 10% À 40% DE FRANCOPHONES
AGGLOMÉRATIONS :
1 MILLION
FRANCOPHONES :
ALEXANDRIA
BATON ROUGE
ORANGE
L. CHARLES
BEAUMONT PT ARTHUR
LIMITES DE L'ETAT DE LOUISIANE
LIMITES DES 27 PAROISSES FRANÇAISES
0
50
100 Miles

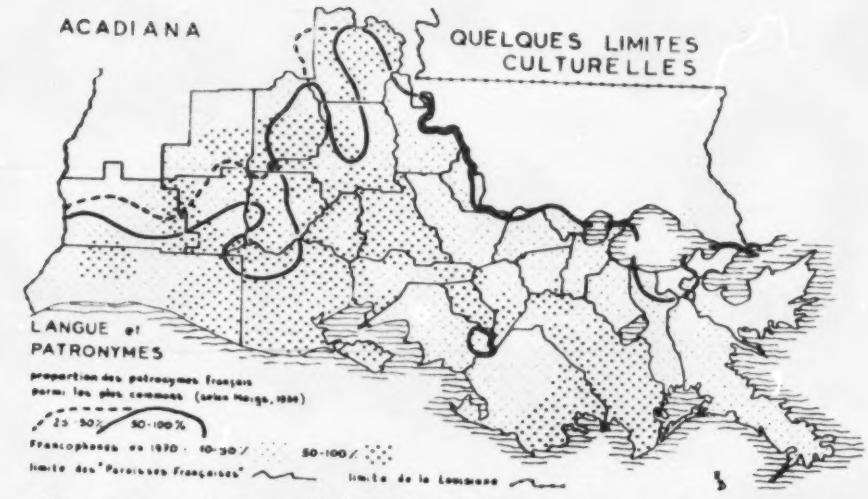
ACADIANA
QUELQUES LIMITES CULTURELLES
LANGUE et PATRONYMES
proportion des patronymes français parmi les plus communs (selon Harge, 1984)
25-50%
50-100%
Francophones en 1970 : 10-30%
50-100%
limite des "Paroisses Françaises"
limite de la Louisiane

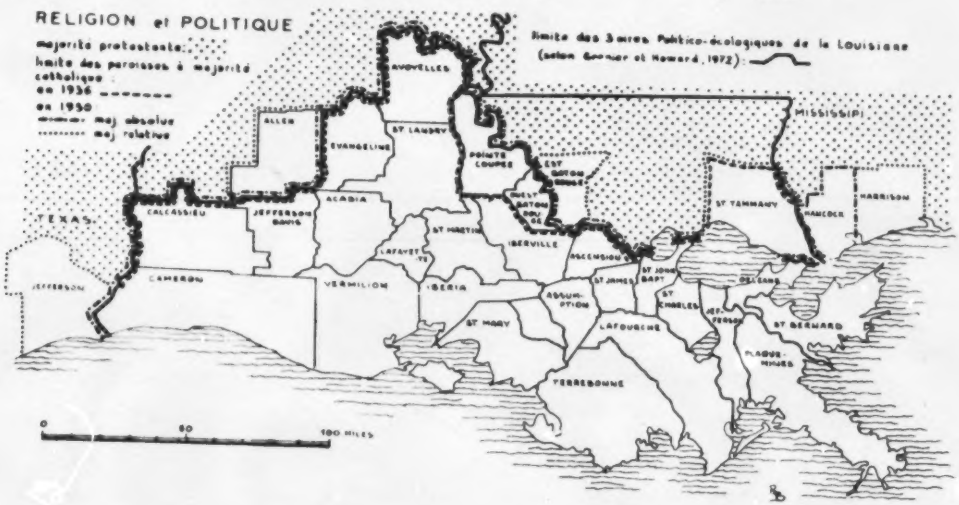
RELIGION et POLITIQUE
majorité protestante
limite des paroisses à majorité catholique :
en 1936
en 1950
maj absolue
maj relative
limite des 3 aires Pédico-écologiques de la Louisiane (selon Gonnet et Howard, 1972)
TEXAS
MISSISSIPI
JEFFERSON
CAMERON
VERMILION
IBERIA
ST MARY
CALCASIEU
JEFFERSON DAVIS
ACADIA
LAFAYETTE
ST MARTIN
IBERVILLE
ASCENSION
ST JAMES
ST JOHN BAPT
ASSUMPTION
LAFOURCHE
TERREBONNE
ST CHARLES
JEFFERSON
ORLEANS
ST BERNARD
PLAQUEMINES
ST TAMMANY
HANCOCK
HARRISON
POINTE COUPEE
WEST BATON ROUGE
EAST BATON ROUGE
WEST FELICIANA
EAST FELICIANA
WEST FELICIANA
ALLEN
EVANGELINE
ST LANDRY
AVOYELLES
0
50
100 MILES

Dans la même série:

B-1 *L'utilisation de l'ordinateur en lexicométrie.*
Savard, Jean-Guy

B-2 *L'ordinateur et l'analyse grammaticale.*
Mepham, Michael S.

B-3 *Concept Categories as Measures of Culture Distance.*
Mackey, William F.

B-4 *L'université bilingue.*
Verdoodt, Albert

B-5 *La rentabilité des mini-langues.*
Mackey, William F.

B-6 *The Computer in Automated Language Teaching.*
Mackey, William F.

B-7 *The Three-Fold Objective of the Language Reform in Mainland China in the Last Two Decades.*
Chiu, Rosaline Kwan-wai

B-8 *Un test télévisé.*
Savard, Jean-Guy

B-9 *Sociolinguistic History, Sociolinguistic Geography and Bilingualism.*
Afendras, Evangelos A.

B-10 *Mathematical Models for Balkan Phonological Convergence.*
Afendras, Evangelos A.

B-11 *Stability of a Bilingual Situation and Arumanian Bilingualism.*
Afendras, Evangelos A.

B-12 *More on Informational Entropy, Redundancy and Sound Change.*
Afendras, Evangelos A. & Tzannes, Nicolaos S.

B-13 *Relations entre anglophones et francophones dans les syndicats québécois.*
Verdoodt, Albert

B-14 *Multilingual Communication in Nigeria.*
Iso, Asi Otu & Afendras, Evangelos A.

B-15 *The Language Factor in Maori Schooling.*
Richards, Jack C.

B-16 *Diffusion Processes in Language: prediction and planning.*
Afendras, Evangelos A.

B-17 *A Non-Contrastive Approach to Error Analysis.*
Richards, Jack C.

B-18 *Research Possibilities on Group Bilingualism: a report.*
Kloss, Heinz & Verdoodt, Albert

B-19 *Interference, Integration and the Synchronic Fallacy.*
Mackey, William F.

B-20 *A Psycholinguistic Measure of Vocabulary Selection.*
Richards, Jack C.

B-21 *A Pilot Study on the Ability of Young Children and Adults to Identify and Reproduce Novel Speech Sounds.*
Afendras, Evangelos A., Yeni-Komshian, G. & Zubin, David A.

B-22 *Can One Measure a Sprachbund? A Calculus of Phonemic Distribution for Language Contact.*
Afendras, Evangelos A.

B-23 *Stochastic Processes for Diachronic Linguistics.*
Afendras, Evangelos A. & Tzannes, Nicolaos S.

B-24 *Structures ethniques et linguistiques au Burundi, pays 'unimodal' typique.*
Verdoodt, Albert

B-25 *Error Analysis and Second Language Strategies.*
Richards, Jack C.

B-26 *Graduate Education in Foreign Language Teaching.*
Mackey, William F.

B-27 *La question scolaire en Alsace: statut confessionnel et bilinguisme.*
Kauffmann, Jean

B-28 *Polychronometry: the study of time variables in behavior.*
Mackey, William F.

B-29 *Diglossie au Québec: limites et tendances actuelles.*
Chantefort, Pierre

B-30 *Literary Biculturalism and the Thought-Language-Culture Relation.*
Mackey, William F.

B-32 *La distance interlinguistique.*
Mackey, William F.

B-33 *Options politiques fondamentales de l'état plurilingue.*
Plourde, Gaston

B-34 *Social Factors, Interlanguage and Language Learning.*
Richards, Jack C.

B-35 *Analyse des erreurs et grammaire générative: la syntaxe de l'interrogation en français.*
Py, Bernard

B-36 *Anglicization in Quebec City.*
Edwards, Vivien

B-37 *La lexicométrie allemande: 1898-1970.*
Njock, Pierre-Emmanuel

B-39 *Individualisation de l'enseignement et progrès continu à l'élémentaire. Application à l'anglais, langue seconde.*
Bégin, Y., Masson, J.P., Beaudry, R. & Paquet, D. (INRS-Education)

B-41 *Une communauté allemande en Argentine: Eldorado.*
Micolis, Marisa

B-42 *Three Concepts for Geolinguistics.*
Mackey, William F.

B-43 *Some Formal Models for the Sociology of Language: diffusion, prediction and planning of change.*
Afendras, Evangelos A.

B-45 *Le projet de restructuration scolaire de l'île de Montréal et la question linguistique au Québec.*
Duval, Lise & Tremblay, Jean-Pierre; recherche dirigée par Léon Dion avec la collaboration de Micheline de Sève.

B-46 *L'écologie éducationnelle du bilinguisme.*
Mackey, William F.

B-47 *La situation du français comme langue d'usage au Québec.*
Gendron, Jean-Denis

B-48 *Network Concepts in the Sociology of Language.*
Afendras, Evangelos A.

B-49 *Attitude linguistique des adolescents francophones du Canada.*
Gagnon, Marc

B-50 *Vers une technique d'analyse de l'enseignement de l'expression orale.*
Huot-Tremblay, Diane

B-51 *A Demographic Profile of the English Population of Quebec 1921-1971.*
Caldwell, Gary

B-52 *Language in Education and Society in Nigeria: a comparative bibliography and research guide.*
Brann, C.M.B.

B-53 *Eléments de correction phonétique du français.*
LeBel, Jean-Guy

B-54 *Langue, dialecte et diglossie littéraire.*
Mackey, William F.

B-55 *Rapport de synthèse de l'élaboration du test d'anglais langue seconde.*
GREDIL (Groupe de recherche et d'étude en didactique des langues)

B-56 *Relations interethniques et problèmes d'acculturation.*
Abou, Sélim

B-57 *Etude socio-linguistique sur l'intégration de l'immigrant allemand au milieu québécois.*
Hardt-Dhatt, Karin

B-58 *La culture politique du mouvement Québec français.*
Turcotte, Denis

B-59 *Aspects sociolinguistiques du bilinguisme canadien.*
Saint-Jacques, Bernard

B-60 *Cooperation and Conflict in Dual Societies: a comparison of French-Canadian and Afrikaner nationalism.*
Novek, Joël

B-61 *Le Zaïre: deuxième pays francophone du monde?*
Faïk, Sully; Pierre, Max; N'Tita, Nyembwe & N'Sial, Sesep

B-62 *7e Colloque 1976 — Actes / 7th Symposium 1976 — Proceedings.*
Association canadienne de linguistique appliquée /
Canadian Association of Applied Linguistics

B-63 *Les dispositions juridico-constitutionnelles de 147 Etats en matière de politique linguistique.*
Turi, Giuseppe

B-64 *Contribution à l'étude du problème de la difficulté en langue étrangère.*
Ragusich, Nicolas-Christian

B-65 *Linguistic Tensions in Canadian and Belgian Labor Unions.*
Verdoodt, Albert

B-66 *Contribution à l'étude de la nouvelle immigration libanaise au Québec.*
Abou, Sélim

B-67 *L'incidence de l'âge dans l'apprentissage d'une langue seconde.*
Daigle, Monique

B-68 *The Contextual Revolt in Language Teaching.*
Mackey, William F.

B-69 *La langue française en Afrique occidentale francophone.*
Kwofie, Emmanuel N.

B-70 *Motivational Characteristics of Francophones Learning English.*
Clément, Richard

B-71 *Schedules for Language Background, Behavior and Policy Profiles.*
Mackey, William F.

B-72 *Difficultés phonétiques de l'acquisition du français, langue seconde.*
Huot, France

B-73 *Multilinguisme et éducation au Nigéria.*
Brann, C.M.B.

B-74 *Les systèmes approximatifs et l'enseignement des langues secondes.*
High Locastro, Virginia

B-75 *Le bilinguisme canadien: bibliographie analytique et guide du chercheur.*
Mackey, William F.

B-76 *Un siècle de colloques sur la didactique des langues.*
Mackey, William F.

B-77 *L'irrédentisme linguistique: une enquête témoin.*
Mackey, William F.

B-78 *Babel: perspectives for Nigeria.*
Simpson, Ekundayo

B-79 *Samuel Beckett: traducteur de lui-même.*
Simpson, Ekundayo

B-80 *8e Colloque 1977 — Actes / 8th Symposium 1977 — Proceedings.*
Association canadienne de linguistique appliquée / Canadian Association of Applied Linguistics

B-81 *Language Survey for Nigeria.*
Osaji, Debe

B-82 *L'univers familier de l'enfant africain.*
Njock, Pierre-Emmanuel

B-83 *The Social Psychology of Inter-ethnic Contact and Cross-cultural Communication: An Annotated Bibliography.*
Desrochers, Alain & Clément, Richard

AUTRES PUBLICATIONS DU C.I.R.B.

Série A – Etudes/Studies (Presses de l'Université Laval)

*A-1 SAVARD, Jean-Guy et RICHARDS, Jack C. *Les indices d'utilité du vocabulaire fondamental français.* Québec, 1970, 172 p.

A-2 KLOSS, Heinz. *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux Etats-Unis.* Québec, 1971, 84 p.

A-3 FALCH, Jean. *Contribution à l'étude du statut des langues en Europe.* Québec, 1973, 284 p.

A-4 DORION, Henri & MORISSONNEAU, Christian (colligés et présentés/editors). *Les noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact.* Québec, 1972, 374 p.

A-5 LAFORGE, Lorne. *La sélection en didactique analytique.* Québec, 1972, 383 p.

A-6 TOURET, Bernard. *L'aménagement constitutionnel des Etats de peuplement composite.* Québec, 1973, 260 p.

A-7 MEPHAM, Michael S. *Computation in Language Text Analysis.* Québec, 1973, 234 p.

A-8 CAPPON, Paul. *Conflit entre les Néo-Canadiens et les francophones de Montréal.* Québec, 1974, 288 p.

A-9 SAVARD, Jean-Guy & VIGNEAULT, Richard (présentation/presentation). *Les états multilingues: problèmes et solutions / Multilingual Political Systems: problems and solutions.* Textes de la Table Ronde de 1972/Papers of the Round Table in 1972. Québec, 1975, 591 p.

A-10 BRETON, Roland J.-L. *Atlas géographique des langues et des ethnies de l'Inde et du subcontinent.* Québec, 1976, 648 p.

A-11 SNYDER, Emile & VALDMAN, Albert (présentation). *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques.* Québec, 1976, 290 p.

A-12 DARBELNET, Jean. *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord.* Québec, 1976, 146 p.

A-13 MALLEA, John R. (compiled and edited). *Quebec's Language Policies: background and response.* Québec, 1977, 309 p.

A-14 DORAIS, Louis-Jacques. *Lexique analytique du vocabulaire inuit moderne au Québec-Labrador.* Québec, 1978, 136 p.

A-15 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME / INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON BILINGUALISM. *Minorités linguistiques et interventions: essai de typologie / Linguistic Minorities and Interventions: towards a Typology.* Compte rendu du Colloque sur les minorités linguistiques tenu à l'Université Laval du 15 au 18 avril 1977 / Proceedings of the Symposium on Linguistic Minorities held at Laval University from April 15th to April 18th 1977. Québec, 1978, 318 p.

*Epuisé / Out of print

A-100 EQUIPE DE PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE LAVAL. *Test Laval: formule A, classement en français langue seconde.* Québec, 1971, Copie échantillon/Sample copy.

A-101 EQUIPE DE PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE LAVAL. *Test Laval: formule B, formule C, classement en français langue seconde.* Québec, 1976, Copie échantillon/Sample copy.

Série C – Publications extérieures/Outside publications

C-1 SAVARD, Jean-Guy. *La valence lexicale.* Paris, Didier, 1970, 236 p.

C-2 MACKEY, William F. *Le bilinguisme: phénomène mondial / Bilingualism as a World Problem.* Montréal, Harvest House, 1967, 119 p.

C-3 MACKEY, William F., SAVARD, Jean-Guy & ARDOUIN, Pierre. *Le vocabulaire disponible du français.* Montréal, Didier Canada, 1971, 2 volumes, 900 p.

C-4 STERN, H.H. (rédacteur). *L'enseignement des langues à l'écolier. Rapport d'un colloque international.* (Traduit au CIRB sous la direction de William F. Mackey). Hambourg, Institut de l'UNESCO pour l'éducation, 1971, 254 p.

C-5 KLOSS, Heinz. *Laws and Legal Documents Relating to Problems of Bilingual Education in the United States.* Washington, D.C., Center for Applied Linguistics, 1971, 92 p.

C-6 MACKEY, William F. *Principes de didactique analytique.* (Révisé et traduit par Lorne Laforge). Paris, Didier, 1972, 713 p.

C-7 MACKEY, William F. & VERDOODT, Albert (editors). *The Multinational Society.* Rowley (Mass.), Newbury House, 1975, 388 p.

C-8 GIORDAN, Henri & RICARD, Alain (sous la direction). *Diglossie et littérature.* Bordeaux-Talence, Maison des sciences de l'homme, 1976, 184 p.

C-9 MACKEY, William F. *Bilinguisme et contact des langues.* Paris, Klincksieck, 1976, 539 p.

C-10 MACKEY, William F., ORNSTEIN, Jacob & al. *The Bilingual Education Movement: essays on its progress.* El Paso, Texas Western Press, 1977, 153 p.

Collection *Studies in Bilingual Education* **(Newbury House, Rowley, Mass.)**
W.F. Mackey – General Editor

C-100 MACKEY, William F. *Bilingual Education in a Binational School: a study of equal language maintenance through free alternation.* 1972, 185 p.

C-101 SPOLSKY, Bernard (editor). *The Language Education of Minority Children: selected readings.* 1972, 200 p.

C-102 LAMBERT, Wallace E. & TUCKER, G. Richard. *Bilingual Education of Children: the St. Lambert experiment.* 1972, 248 p.

C-103 COHEN, Andrew D. *A Sociolinguistic Approach to Bilingual Education: Experiments in the American Southwest.* 1975, 352 p.

C-104 GAARDER, A. Bruce. *Bilingual Schooling and the Survival of Spanish in the United States.* 1977, 238 p.

C-105 KLOSS, Heinz. *The American Bilingual Tradition.* 1977, 347 p.

C-106 MACKEY, William F. & ANDERSSON, Theodore. *Bilingualism in Early Childhood.* 1977, 443 p.

C-107 MACKEY, William F. & BEEBE, Von-Nieda. *Bilingual Schools for a Bicultural Community.* 1977, 223 p.

Série E – Inventaires/Inventories (Presses de l'Université Laval)

E-1 KLOSS, Heinz & McCONNELL, Grant D. (rédacteurs/editors). *Composition linguistique des nations du monde.* Vol. 1: *L'Asie du Sud: secteurs central et occidental / Linguistic Composition of the Nations of the World.* Vol. 1: *Central and Western South Asia.* Québec, 1974, 408 p.

E-2 KLOSS, Heinz & McCONNELL, Grant D. (rédacteurs/editors). *Composition linguistique des nations du monde.* Vol. 2: *L'Amérique du Nord / Linguistic Composition of the Nations of the World.* Vol. 2: *North America.* Québec, 1978, 893 p.

E-10 KLOSS, Heinz & McCONNELL, Grant D. (rédacteurs/editors). *Les langues écrites du monde: relevé du degré et des modes d'utilisation.* Vol. 1: *Les Amériques / The Written Languages of the World: a survey of the degree and modes of use.* Vol. 1: *The Americas.* Québec, 1978, 633 p.

(sous presse/forthcoming)

E-3 KLOSS, Heinz & McCONNELL, Grant D. (rédacteurs/editors). *Composition linguistique des nations du monde.* Vol. 3: *L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud / Linguistic Composition of the Nations of the World.* Vol. 3: *Central and South America.* Québec.

Série F – Bibliographies (Presses de l'Université Laval)

F-1 SAVARD, Jean-Guy. *Bibliographie analytique de tests de langue / Analytical Bibliography of Language Tests.* Québec, 2e éd., 1977, 570 p.

*F-2 CHIU, Rosaline Kwan-wai. *Language Contact and Language Planning in China (1900-1967). A Selected Bibliography.* Québec, 1970, 276 p.

F-3 MACKEY, William F. (rédacteur/editor). *Bibliographie internationale sur le bilinguisme / International Bibliography on Bilingualism.* Québec, 1972, 757 p.

F-4 AFENDRAS, Evangelos A. & PIANAROSA, Albertina. *Bibliographie analytique du bilinguisme chez l'enfant et de son apprentissage d'une langue seconde / Child Bilingualism and Second Language Learning: a descriptive bibliography.* Québec, 1975, 401 p.

(sous presse)

F-5 GUNAR, Daniel. *Contact des langues et bilinguisme en Europe orientale: bibliographie analytique / Language Contact and Bilingualism in Eastern Europe: analytical bibliography.* Québec.

*Epuisé / Out of print

Adresses des distributeurs / Distributors' addresses

Séries A, E, F:

PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL,
C.P. 2447,
Québec, Québec,
Canada, G1K 7R4

INTERNATIONAL SCHOLARLY BOOK SERVICES INC.,
P.O. Box 555,
Forest Grove,
Oregon 97116, USA

CLUF/L'ECOLE,
11, rue de Sèvres,
75006 Paris,
France

Série B:

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME,
Pavillon Casault, 6e sud,
Université Laval,
Québec, Québec,
Canada G1K 7P4

B-40, B-44, B-62, B-80:

ASSOCIATION CANADIENNE DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE,
Institut des langues vivantes,
Université d'Ottawa,
59 est, avenue Laurier,
Ottawa, Ontario,
Canada, K1N 6N5

C-1, C-3, C-6:

MARCEL DIDIER LIMITEE,
2050, rue Bleury, suite 500,
Montréal, Québec,
Canada, H3A 2J4

C-2:

HARVEST HOUSE LIMITED,
4795 ouest, rue Sainte-Catherine,
Montréal, Québec,
Canada, H3Z 2B9

C-4:

INSTITUT DE L'UNESCO POUR L'EDUCATION,
Feldbrunnenstrasse 70,
Hambourg 13,
West Germany

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA,
Ottawa, Ontario,
Canada, K1A 0S9

C-5:

CENTER FOR APPLIED LINGUISTICS,
1611 North Kent Street,
Arlington,
Virginia 22209, USA

C-7, C-100, C-101, C-102, C-103, C-104, C-105, C-106, C-107:
NEWBURY HOUSE PUBLISHERS,
68 Middle Road,
Rowley,
Massachusetts 01969, USA

DIDACTA,
3465, Côte-des-Neiges, suite 61,
Montréal, Québec,
Canada, H3H 1T7

C-8:
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME,
ILTAM,
Esplanade des Antilles,
Domaine universitaire,
33405 Talence,
France

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME,
Pavillon Casault, 6e sud,
Université Laval,
Québec, Québec,
Canada, G1K 7P4

C-9:
LIBRAIRIE KLINCKSIECK,
11, rue de Lille,
75007 Paris,
France

C-10:
TEXAS WESTERN PRESS,
University of Texas.
El Paso,
Texas 79968, USA